



# État des lieux patrimoniaux naturels et culturels du Canada

## Rapport 2021



Parcs  
Canada

Parks  
Canada

Canada

Page couverture (dans le sens des aiguilles du haut à gauche)

Parc national Pukaskwa (Photo : Scott Munn)

Lieu historique national Rocky Mountain House (Photo : Ryan Bray)

Papillons monarque (Photo : J.R. Graham)

Réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine  
haida Gwaii Haanas (Photo : Scott Munn)

Lieu historique national du Fort-Anne (Photo : Kylee Nunn)

Cette page: Parc national Banff (Photo : Scott Munn)



© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par  
le président et directeur général de l'Agence Parcs Canada , 2021  
No de catalogue : R61-63/2021F-PDF  
ISBN 978-0-660-40331-1



Qausuittuq National Park (Photo : Jovan Simic)

# Table des matières

Message du ministre	1
Message du président et directeur général de l'Agence	3
Introduction	5
Collaboration avec les peuples autochtones	6
<b>Partie A : État et établissement des lieux patrimoniaux naturels, état des programmes patrimoniaux culturels et des autres programmes du patrimoine</b>	<b>11</b>
Programmes de commémoration historique	12
Création de parcs nationaux	17
Création des aires marines nationales de conservation	22
Création du parc urbain national de la Rouge	28
Protection du patrimoine culturel et programmes de conservation	31
<b>Partie B : État des lieux patrimoniaux naturels et culturels administrés par Parcs Canada</b>	<b>36</b>
Ressources culturelles	37
Intégrité écologique	42
Espèces en péril	49
Protection et utilisation écologiquement durable des aires marines nationales de conservation	52
Gestion des biens	54
Expérience du visiteur	60
Appréciation et soutien du public et connaissance des lieux patrimoniaux	65
<b>Glossaire</b>	<b>68</b>
<b>Partie C: Annexes</b>	<b>71</b>
<b>Notes en fin d'ouvrage</b>	<b>73</b>



## Message du ministre

Les sites historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation jouent un rôle essentiel dans la compréhension et le partage de nos cultures et de nos histoires. Ils sont également essentiels à la protection de l'environnement, à la lutte contre le changement climatique et à l'endigement de la perte de biodiversité au Canada et dans le monde. Ils fournissent également aux Canadiens des services écologiques, de l'air pur et de l'eau propre, ainsi que d'innombrables occasions de découvrir, d'apprécier et de trouver de l'inspiration dans le patrimoine naturel et culturel du pays.

Le rapport de Parcs Canada intitulé *État des lieux patrimoniaux naturels et culturels du Canada* est publié tous les cinq ans pour les progrès réalisés en matière de conservation et de jouissance des lieux du patrimoine national. Je suis heureux de publier le rapport 2021 et de faire part des réalisations de Parcs Canada en matière de protection et de mise en valeur des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation au cours des cinq dernières années.

Au cours de cette période, l'Agence a continué à accroître la superficie de sa gestion, qui comprend 174 sites historiques nationaux, 47 parcs nationaux, cinq aires marines nationales de conservation et un parc urbain national.

En 2017, Parcs Canada s'est associé à l'Association inuite Qikiqtani et au gouvernement du Nunavut pour créer l'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga - une aire deux fois plus grande que la Nouvelle-Écosse. Avec la création de cette nouvelle aire de conservation, le Canada a dépassé son objectif de 2017 de protéger 5 des zones côtières et des eaux marines du pays. De plus, Parcs Canada a

collaboré avec la Première Nation dénée de Łutsël K'e, la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest, la Première Nation Deninu Kuę, la Première Nation dénée des Yellowknives et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour créer la réserve de parc national Thaidene Nene en 2019, le 47<sup>e</sup> parc national du Canada.

Aujourd'hui, l'Agence poursuit ses efforts pour étendre la zone protégée, en s'appuyant sur les connaissances scientifiques, autochtones et locales. La zone élargie contribuera à la sauvegarde des écosystèmes et au rétablissement de leur santé et de leur résilience, ce qui, à son tour, aidera les espèces en péril à se rétablir. Ce travail est essentiel pour atténuer les effets croissants du changement climatique et pour rapprocher le Canada de son objectif de protéger 25 % des zones côtières et des eaux marines du pays d'ici 2025, puis 30 % d'ici 2030.

Parcs Canada protège non seulement les nombreux écosystèmes et espèces du pays, mais déploie également beaucoup d'efforts pour préserver le patrimoine culturel des nombreuses personnes qui vivent à l'intérieur de ses frontières. Au cours des cinq dernières années, l'Agence a pris des mesures importantes pour mettre en évidence les divers récits qui façonnent le passé et le présent du pays, en veillant à ce que les sites culturels mettent en lumière les histoires, les cultures et les contributions de tous les peuples vivant au Canada, y compris les peuples autochtones.

Parcs Canada a collaboré avec des partenaires autochtones pour présenter deux nouvelles mises en candidature aux Nations Unies (UNESCO) - Writing-on-Stone / Áísínai'pi (en Alberta) et Pimachiowin Aki (au Manitoba et en Ontario) - afin de protéger et de

promouvoir les paysages culturels autochtones sacrés de ces sites. Les candidatures ont été retenues et les deux sites ont été officiellement reconnus comme des sites du patrimoine mondial, ce qui fait que le Canada compte 20 sites du patrimoine mondial.

Dans le cadre de son engagement à reconnaître et à célébrer l'histoire diversifiée des sites du patrimoine culturel, Parcs Canada a mis en œuvre le Cadre pour l'histoire et la commémoration en 2019. Ce cadre formule l'approche novatrice de l'Agence pour partager les nombreuses histoires du Canada à travers des perspectives diverses et parfois complexes, tout en reconnaissant les périodes plus difficiles du passé du pays. En particulier, le cadre souligne l'importance de travailler avec des partenaires pour s'assurer que les histoires et les voix des peuples autochtones sont partagées et présentées dans les lieux patrimoniaux.

En partenariat avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation, en 2020, le système des pensionnats a été reconnu comme un événement tragique et déterminant de l'histoire canadienne. Depuis, quatre anciens pensionnats ont été désignés comme des lieux historiques nationaux. Ces désignations constituent une partie importante de la réponse du gouvernement du Canada à l'appel à l'action n° 79 du rapport final de la Commission de vérité et de réconciliation. En travaillant avec les communautés pour partager les récits des victimes et des survivants, ainsi que l'impact sur leurs familles, l'Agence peut favoriser une meilleure compréhension du passé du pays et travailler à un avenir plus respectueux et inclusif.

Fort du succès de Canada 150 en 2017, Parcs Canada a continué à cultiver l'intérêt pour l'histoire et l'amour du plein air en accueillant plus de gens que jamais dans les lieux historiques nationaux, les parcs

nationaux et les aires marines nationales de conservation. De plus, l'Agence a offert aux jeunes l'entrée gratuite à compter de 2018 et a élargi son populaire programme Apprendre à camper, aidant ainsi le gouvernement du Canada à respecter son engagement à encourager les jeunes à découvrir les parcs et à en apprendre davantage sur la richesse naturelle et culturelle du Canada.

Les activités de Parcs Canada jouent un rôle crucial dans le façonnement de l'avenir du pays. En protégeant les aires naturelles, l'Agence s'efforce d'atténuer l'impact des changements climatiques sur l'environnement et de le préserver pour les générations à venir. En présentant une vision plus large et plus complète de l'histoire et de la culture, l'Agence vise à établir les bases d'un Canada meilleur et plus inclusif. Les nombreux partenariats de l'Agence avec les gouvernements et les communautés autochtones sont essentiels pour atteindre ces objectifs.

Alors que nous continuons à faire progresser la réconciliation, à lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité, et à rendre les lieux patrimoniaux plus accueillants et plus accessibles à tous les Canadiens, je me réjouis d'appuyer les efforts déployés par Parcs Canada et ses partenaires pour faire avancer ces priorités et tirer parti des nombreuses réalisations des cinq dernières années.

**L'Honorable Steven Guilbeault, P.C., député**  
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique et ministre responsable de Parcs Canada



## Message du président et directeur général de l'Agence

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport de 2021 sur *l'État des lieux patrimoniaux naturels et culturels du Canada*. Chaque jour, les membres de l'équipe de Parcs Canada travaillent sans relâche pour protéger et mettre en valeur les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation au nom de tous les Canadiens. Ce rapport met en lumière le travail important entrepris au cours des cinq dernières années pour faire avancer l'important mandat de l'Agence.

Parcs Canada s'est engagé à maintenir un réseau de lieux patrimoniaux nationaux qui reconnaît et honore les contributions historiques et contemporaines des peuples autochtones, leurs histoires et leurs cultures, ainsi que leurs relations avec les terres, les glaces et les eaux ancestrales. Parcs Canada et les peuples autochtones sont des partenaires dans la conservation du patrimoine naturel et culturel et dans le partage des histoires de ces lieux précieux.

Par exemple, le lieu historique national des épaves du HMS *Erebus* et du HMS *Terror* est maintenant géré conjointement par Parcs Canada et les Inuits, tandis que les artefacts associés au site sont la propriété conjointe du Canada et des Inuits par l'entremise de Parcs Canada et de Fiducie du patrimoine inuit. De plus, le lieu historique national Obadjiwan-Fort Témiscamingue (anciennement lieu historique national du Fort-Témiscamingue) a été renommé et est maintenant cogéré avec la Première nation de Témiscaming.

Avec ses partenaires, Parcs Canada continue de surveiller et de restaurer les écosystèmes, de protéger et de rétablir les espèces en péril et de mener d'importantes recherches qui contribuent à notre compréhension des changements climatiques. Ces

travaux, qui s'appuient sur les meilleures données scientifiques disponibles et sur le savoir autochtone, comprennent des projets comme les suivants :

- réintroduction du Saumon de l'Atlantique dans le parc national de Fundy ;
- conversion de champs de foin en habitat pour le Tétrás des armoises dans le parc national des Prairies ;
- amélioration de l'habitat du caribou de Peary en nettoyant un site contaminé dans le parc national de Qausuittuq ;
- retour des bisons dans le paysage du parc national de Banff ;
- élaboration d'un cadre d'adaptation au changement climatique pour les parcs et les aires protégées au Canada.

Parcs Canada a poursuivi les travaux d'achèvement du parc urbain national de la Rouge, le premier parc urbain national du Canada, qui est maintenant terminé à près de 95 %. En collaboration avec les peuples autochtones, les municipalités, les agriculteurs du parc, les écoles et les groupes environnementaux, 77 projets de restauration écologique et de mise en valeur des terres agricoles ont été menés à bien, ce qui a permis de restaurer plus de 70 hectares d'habitats de milieux humides, de ruisseaux et de berges, ainsi que 28 hectares d'habitats forestiers.

Parcs Canada a également continué de jouer un rôle de premier plan dans la protection du patrimoine culturel. Depuis 2016, près de 300 plaques pour des lieux, des événements et des personnes historiques nationaux ont été dévoilées. Ce nombre a augmenté

considérablement par rapport au nombre de dévoilements avant 2016. Les nouvelles désignations comprennent 26 phares patrimoniaux, 36 édifices fédéraux du patrimoine et une rivière du patrimoine national. Le Programme national de partage des coûts pour les lieux patrimoniaux de Parcs Canada a soutenu 174 projets pour un investissement total d'un peu plus de 21 millions de dollars dans des lieux patrimoniaux non administrés par le gouvernement fédéral.

Au cours des cinq dernières années, l'Agence a investi 3,1 milliards de dollars pour soutenir des projets d'infrastructure dans l'ensemble du réseau de Parcs Canada. Ces investissements ont permis de conserver des sites historiques, de renouveler les installations pour les visiteurs - comme les terrains de camping et les abris de pique-nique - et de restaurer d'importantes infrastructures de transport - comme les autoroutes et les voies navigables - et d'assurer la sécurité des Canadiens tout en protégeant les espèces et l'environnement.

La facilité d'accès est demeurée l'une des priorités de Parcs Canada, qui a travaillé avec diligence pour rendre les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation

accessibles au plus grand nombre de Canadiens possible. Cela s'est avéré particulièrement important pendant la pandémie de COVID-19, les nombreux sites de l'Agence offrant aux Canadiens la possibilité de profiter des bienfaits pour la santé et le bien-être associés au plein air. Pendant cette période sans précédent, les membres de l'équipe de Parcs Canada ont travaillé dur, et continueront de le faire, pour offrir une expérience sûre, propre, saine et agréable à tous les visiteurs.

Je suis fier des nombreuses réalisations de l'Agence au cours des cinq dernières années. En misant sur les progrès soulignés dans le présent rapport et en continuant de travailler avec les partenaires autochtones, les intervenants et les Canadiens, je suis convaincu que nous pouvons faire de notre vision collective de l'avenir des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation une réalité.

**Ron Hallman**  
Président, directeur général  
Agence Parcs Canada



Des nouveaux canadiens de Moncton, Halifax et Charlottetown se sont regroupés pour participer à l'activité Initiation au Camping de Parcs Canada au Lieu historique national du Fort-Beauséjour – Fort-Cumberland (Photo : Chris Reardon )

## Introduction

Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation font partie de l'identité collective du Canada. Ces trésors naturels et culturels constituent un patrimoine durable et une source de fierté pour les Canadiens. Ils témoignent du leadership de l'Agence en matière de conservation et de sa collaboration avec les peuples autochtones; ils racontent l'histoire du Canada sous de nombreux angles, et ils offrent aux Canadiens et aux visiteurs du monde entier des possibilités inégalées de découvrir le patrimoine naturel et culturel de notre pays, d'en faire l'expérience et de s'y associer. En tant qu'intendant de ces trésors nationaux, Parcs Canada comprend l'importance d'évaluer l'état des lieux patrimoniaux afin d'appuyer et d'éclairer la prise de décisions et d'assurer l'avenir de ces lieux pour les générations actuelles et futures.

Ce rapport, qui couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2021, satisfait à l'obligation de l'Agence, en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, de fournir un rapport au ministre, qui sera déposé devant chaque chambre du Parlement, sur l'état des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada, sur les autres aires patrimoniales protégées et les programmes de protection du patrimoine, ainsi que sur le rendement de l'Agence dans l'exercice de ses responsabilités.

Le présent rapport est divisé en deux parties. La première présente un résumé de l'état des programmes du patrimoine culturel et de l'état de la création de lieux du patrimoine naturel depuis 2016.

La deuxième partie du rapport présente un instantané de l'état de nos lieux patrimoniaux naturels et culturels. Parcs Canada utilise une série d'indicateurs pour mesurer et communiquer l'état des lieux patrimoniaux qu'il administre. Le processus d'évaluation complet se déroule tous les dix ans, en harmonie avec le cycle actuel de planification de gestion décennale. Cette partie du rapport s'articule autour de plusieurs domaines évalués comme suit : ressources culturelles, intégrité écologique, espèces en péril, protection et utilisation écologiquement durable des aires marines nationales de conservation, gestion des biens, expérience des visiteurs, et appréciation et soutien du public. Pour chaque catégorie, le rapport fournit un contexte, résume l'état actuel et la tendance des indicateurs associés, souligne les mesures prises au cours des dernières années pour améliorer ou maintenir l'état et analyse les problèmes pertinents.

Dans l'ensemble, ce rapport fournit une base pour la compréhension collective des parlementaires, des décideurs, des intervenants, des partenaires et du grand public de l'état des lieux patrimoniaux sous l'intendance de Parcs Canada.





Morceaux de tenue cérémonielle porté lors de l'événement du Mawiyomi au parc national Kouchibouguac (Photo : Matthew et Chera Yorke)

## Collaboration avec les peuples autochtones

Depuis des temps immémoriaux, les peuples autochtones sont les gardiens des terres, des eaux et des glaces qui forment la région appelée aujourd'hui Canada. Malgré une histoire de création d'aires patrimoniales protégées au Canada qui, dans de nombreux endroits, a déplacé les peuples autochtones ou limité l'exercice de leurs droits et de leurs traditions sur le paysage, Parcs Canada s'efforce de rétablir les liens perdus avec les territoires traditionnels et de renforcer la gestion coopérative et collaborative des aires protégées avec les partenaires autochtones.

Les connaissances, les lois, la gouvernance et les pratiques autochtones sont absolument essentielles à la conservation du patrimoine naturel et culturel. Parcs Canada et les peuples autochtones ont travaillé ensemble pour établir des relations et collaborer à la création et à la gestion de lieux historiques nationaux, de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation dans tout le pays. L'approche de l'Agence en matière de collaboration avec les peuples autochtones continue d'évoluer à mesure que les peuples autochtones font valoir leurs intérêts et leurs priorités et que l'Agence est mieux informée; des vérités sont réalisées, la réconciliation est encouragée et l'importance du leadership autochtone dans la gestion du patrimoine naturel et culturel est reconnue.

En 2019, Parcs Canada s'est engagé à prendre une série de mesures pour soutenir les progrès vers la réconciliation dans le document [La voie du changement : favoriser une culture de réconciliation au sein de Parcs Canada](#).<sup>I</sup> Ce document fournit à

l'Agence une feuille de route pour éliminer les obstacles au travail avec les partenaires autochtones dans le but de renforcer les relations et les collaborations. Ce document fournit à l'Agence une feuille de route pour éliminer les obstacles au travail avec les partenaires autochtones dans le but de renforcer les relations et les collaborations. Bien que des travaux visant à mettre en œuvre les engagements de La voie du changement soient en cours au sein de l'Agence, Parcs Canada continue de faire progresser la collaboration avec les partenaires autochtones en suivant les principes PARCS (**P**artenariat, **A**ccès, **R**espect, **C**onnaissances, **S**outien) énoncés en 2015 dans [Des parcours à découvrir](#).<sup>II</sup> Des exemples d'initiatives réussies entreprises avec, et à l'appui de la création de relations solides avec les partenaires autochtones de 2016 à 2021 sont soulignés ci-dessous.

### **Partenariat : Travailler en collaboration pour la planification, la gestion et l'exploitation d'une aire patrimoniale.**

Les progrès réalisés dans l'établissement et la gestion coopérative des lieux de patrimoine comprennent :

- la création de la réserve de parc national Thaidene Nene - un endroit où des écosystèmes sains soutiennent les cultures et les moyens de subsistance de la Première nation Łutsël K'e Dene, des Premières nations de l'Akaitcho, de la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest et d'autres peuples autochtones, la gestion de la réserve de parc national étant fondée sur un modèle de gouvernance consensuel.

- l'avancement de l'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga au Nunavut, une aire protégée couvrant 108 000 kilomètres carrés, en cours de création avec les Inuits de la région de Qikiqtani et le gouvernement du Nunavut.
- la signature d'une entente entre le gouvernement du Canada et la Première nation Timiskaming visant à établir une fiducie pour cogérer le lieu historique national Obadjiwan-Fort Témiscamingue. Par cette entente, le gouvernement du Canada a transféré 50 % de la propriété du lieu historique national dans une fiducie qui assure la copropriété du lieu avec la Première nation Timiskaming, ainsi que leur participation directe à sa gestion.
- l'élaboration du plan d'action du parc national Wood Buffalo, qui contient 142 mesures - organisées en sept domaines thématiques - nécessaires pour protéger les valeurs de patrimoine mondial du parc national et du site du patrimoine mondial. Le plan d'action, qui intègre la surveillance, la science et le savoir autochtone, engage les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones à assumer des responsabilités d'intendance en collaboration.

Parcs Canada a établi un flux de financement national pour soutenir les projets qui illustrent le leadership autochtone en matière de conservation. Voici quelques exemples de projets pilotes :

- un atelier régional multi-partenaires sur le caribou pour le parc national Wapusk ;
- l'élaboration conjointe d'un plan de gestion aquatique intégrée, qui inclut les espèces culturelles clés dans les parcs nationaux Yoho et Kootenay ;
- un projet axé sur les gardiens inuits qui racontent leur histoire par le biais de la vidéo sur le site historique national des épaves du HMS *Erebus* et du HMS *Terror*.

### **Accès : Encourager l'accès aux terres et aux activités traditionnelles**

Parcs Canada reconnaît les liens fondamentaux entre les peuples autochtones et les lieux patrimoniaux protégés. En renonçant aux droits d'entrée dans le cadre des ententes du programme Portes ouvertes pour les peuples autochtones, les lieux patrimoniaux de tout le pays peuvent renforcer les relations avec les



Lieu historique national Rocky Mountain House  
(Photo : Scott Munn)

peuples autochtones en favorisant l'accès aux parcs nationaux ou aux lieux historiques nationaux situés sur leurs territoires traditionnels et leurs terres d'origine.

Le soutien des pratiques autochtones sur le terrain par le biais d'initiatives telles que les programmes Gardiens autochtones et les camps culturels est un autre domaine d'action important. Les programmes Indigenous Guardians - adoptés dans des sites tels que la réserve de parc national Pacific Rim et le site historique national des épaves du HMS *Erebus* et du HMS *Terror* - et le Programme d'intendance inuit Nauttisuqtiit dans l'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga renforcent la participation des peuples autochtones à la gestion des sites patrimoniaux. Ils favorisent également le partage intergénérationnel du savoir autochtone, offrent des possibilités économiques et de développement, et améliorent l'expérience des visiteurs. À partir de 2021, Parcs Canada soutiendra sept programmes de gardiennage autochtone dans des lieux patrimoniaux protégés.

## **Le respect : Instaurer le respect mutuel, la confiance et la compréhension**

L'Agence accorde une importance constante à l'amélioration de la compréhension des cultures, des expériences et des perspectives autochtones par les membres de l'équipe de Parcs Canada, conformément à l'Appel à l'action n° 57 de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR), qui demande l'éducation des fonctionnaires sur l'histoire des peuples autochtones. De nombreux lieux patrimoniaux collaborent localement avec des partenaires autochtones pour développer un apprentissage adapté au contexte. À l'échelle nationale, des initiatives telles que l'exercice des couvertures de Kairos et le programme Aîné en résidence ont été mises à la disposition de tous les employés pour qu'ils puissent continuer à apprendre et à guérir, afin de renforcer les relations avec les peuples autochtones.

Parcs Canada collabore également à l'élaboration de la réponse à l'Appel à l'action n° 79 de la CVR, qui demande l'élaboration d'un cadre de réconciliation pour le patrimoine canadien et la commémoration. L'Agence a établi un partenariat avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation afin d'obtenir des conseils sur la façon de reconnaître adéquatement l'importance historique nationale du système des pensionnats indiens au Canada. Cela comprend la reconnaissance des bâtiments

individuels des pensionnats ou de leurs anciens emplacements par le biais du Programme national de commémoration historique. Ce travail de collaboration s'est concentré sur l'élaboration d'un récit national sur les pensionnats dans le cadre du processus visant à désigner le système des pensionnats comme un événement historique national. Le travail soutient également la sensibilisation au niveau communautaire pour promouvoir la commémoration et la guérison.

L'Agence poursuit son travail de mise en valeur et de commémoration des histoires et des cultures autochtones et d'intégration des points de vue, des histoires et du patrimoine autochtones dans les lieux patrimoniaux gérés par Parcs Canada. Par exemple, au parc national de la Pointe-Pelée, en collaboration avec le Cercle consultatif des Premières nations et la Première nation de Caldwell, l'aire d'utilisation diurne « Pioneer » a été renommée « Madbin Jina », ce qui signifie « viens t'asseoir un moment » en anishinaabemowin, la langue du peuple anishinaabe. Le changement de nom de ce site, ainsi que l'ajout de panneaux d'interprétation qui racontent l'histoire des membres de la Première nation de Caldwell dans leurs propres mots et leur propre langue, marquent un changement dans l'approche de l'Agence en matière de mise en valeur de l'histoire dans les parcs nationaux.



Lieu historique national de Skmaqñ–Port-la-Joye–Fort-Amherst (Photo : Stephen DesRoches)

## Soutien : Soutenir les intérêts communautaires des partenaires autochtones

Au cours des cinq dernières années, Parcs Canada s'est efforcé de respecter l'engagement du gouvernement du Canada d'attribuer au moins 5 % des contrats fédéraux à des entreprises gérées et dirigées par des Autochtones. Pour atteindre cet objectif, l'Agence a mis au point et dispensé des formations et des outils innovants à l'intention du personnel chargé des achats et des unités commerciales, ainsi que des entreprises et des particuliers autochtones;

- a fourni des conseils et des orientations stratégiques adaptés aux besoins spécifiques des unités commerciales ;
- a collaboré activement avec des partenaires fédéraux au sein de groupes de travail interdépartementaux;

Le partenariat de l'Agence avec l'Association du tourisme autochtone du Canada a permis de soutenir plus de 30 initiatives de tourisme autochtone dans tout le pays grâce à l'initiative Tourisme, expériences et récits autochtones. Par exemple, les parcs nationaux Forillon et Kouchibouguac ont organisé des événements « Mawiomi » (« rassemblement » en micmac) en collaboration avec des partenaires autochtones locaux, donnant ainsi l'occasion aux visiteurs de célébrer la culture micmaque par le biais d'une gamme d'activités.

Parcs Canada a lancé le Fonds de formation des employés autochtones en 2018 afin d'éliminer les obstacles à la rétention, au développement de carrière et à l'avancement des employés autochtones, tels qu'identifiés dans la stratégie pangouvernementale [Unis dans la diversité : Une voie vers la réconciliation](#).<sup>VI</sup> Comme réponse tangible, Parcs Canada a développé le fonds interne, qui soutient les employés autochtones dans leur développement personnel et professionnel, y compris l'acquisition de la langue autochtone.

En 2019, l'équipe des stratégies liées à l'effectif autochtone a été composée pour soutenir le recrutement, la rétention et les occasions de croissance des employés autochtones. Cette équipe s'efforce de nourrir une culture de travail qui favorise le bien-être, le développement de carrière et l'avancement des employés autochtones. En outre, les employés autochtones ont créé un cercle de partage dirigé par les employés à l'automne 2020 afin d'offrir un espace sûr et un système de soutien aux employés autochtones de Parcs Canada.



Aigle en plein envol à la plage Callanders au parc national Kouchibouguac (Photo : Matthew et Chera Yorke)

## Connaissance : Honorer les systèmes de connaissances autochtones et les détenteurs de connaissances autochtones

Les efforts se poursuivent dans tout le pays pour tisser ensemble les systèmes de connaissances autochtones et scientifiques dans les approches de gestion des lieux patrimoniaux. Les projets de conservation suivants en sont des exemples :

- collaboration avec les Mi'kmaq de Nouvelle-Écosse dans le parc national des Highlands du Cap-Breton ;
- collaboration avec la nation haïda et d'autres partenaires pour lancer le projet Chiixuu Tll iinasdll : Favoriser la faune marine dans les forêts de varech de la réserve de parc national Gwaii Haanas, de la réserve d'aire marine nationale de conservation et du site du patrimoine haïda.

En 2019, Parcs Canada a célébré l'Année internationale des langues autochtones en appuyant plus de 160 initiatives visant à revitaliser les langues autochtones dans les lieux patrimoniaux protégés. Au-delà de 2019, l'Agence continuera de prioriser l'utilisation des langues autochtones et l'expression des cultures autochtones dans les lieux qu'elle gère. Conformément à cette priorité, Parcs Canada a créé le [Conseil consultatif sur le patrimoine culturel autochtone](#)<sup>III</sup> afin de s'assurer qu'il intègre de façon appropriée les perspectives autochtones et les autres visions du monde dans les politiques, les programmes et les initiatives en matière de patrimoine culturel.

# Principaux enjeux et perspectives d'avenir

[Le projet de loi C-15, Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#)<sup>V</sup>, a reçu la sanction royale le 21 juin 2021.

Bien que Parcs Canada établisse des relations solides et des ententes progressives avec les peuples autochtones, conformément aux principes de la Déclaration des Nations Unies, il reste beaucoup de travail à faire.

[La Réponse du ministre à la Table ronde 2020 du ministre sur Parcs Canada](#)<sup>VI</sup> engage l'Agence à élaborer un cadre pour guider les efforts visant à soutenir l'intendance autochtone dans les lieux patrimoniaux protégés. Parcs Canada propose d'utiliser ce cadre comme concept central de son travail de réconciliation, y compris la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les mesures visant à faire respecter les droits et les responsabilités des peuples autochtones dans les lieux patrimoniaux protégés administrés par l'Agence.

Ce cadre sera élaboré grâce à la collaboration et au dialogue avec les peuples autochtones et les partenaires. D'après ce que Parcs Canada a entendu des peuples autochtones sur ce qui est nécessaire pour soutenir les liens des Autochtones avec les terres, les

eaux et les glaces protégées au sein de leurs territoires traditionnels et de leurs terres natales, les principaux domaines d'intérêt devraient inclure ce qui suit :

- des accords de gouvernance améliorés qui permettent le partage des pouvoirs de décision ;
- l'amélioration des opportunités économiques pour refléter le rôle des peuples indigènes dans la conservation du patrimoine naturel et culturel ;
- l'élimination des obstacles et l'élaboration de programmes visant à favoriser les pratiques autochtones sur le territoire ;
- des pratiques et des processus renouvelés pour intégrer les connaissances, les valeurs et l'éthique autochtones dans la gestion et la gouvernance des aires patrimoniales protégées.

Pour atteindre ces objectifs, Parcs Canada déploie de vastes efforts pour établir et maintenir des relations solides avec les peuples autochtones. Conformément à cet objectif, l'Agence reconnaît l'importance de reconnaître les politiques passées et les actions en cours qui ont un effet négatif sur les peuples autochtones et leurs relations avec leurs territoires traditionnels et leurs terres natales. L'Agence s'efforce également de sensibiliser les membres de l'équipe de Parcs Canada et le grand public aux rôles et responsabilités des peuples autochtones dans les lieux patrimoniaux protégés administrés par l'Agence.



Nettoyage du poisson au cours d'un camp du savoir tenu sur la péninsule de Saoyú. Lieu historique national Saoyú-?ehdacho . (Photo : Fritz Mueller)



PARTIE

Parc national du Mont-Riding (Photo : E. Le Bel)

A

État et établissement des lieux  
patrimoniaux naturels, état des  
programmes patrimoniaux  
culturels et des autres  
programmes du patrimoine



Lieu historique national du Canal-Rideau (Photo : John McQuarrie)

## Programmes de commémoration historique

### Contexte

Parcs Canada appuie la désignation et la commémoration du patrimoine culturel par le biais de programmes de reconnaissance officielle à l'échelle nationale, notamment la désignation de personnes, de lieux et d'événements d'importance historique nationale, de gares ferroviaires patrimoniales, de phares patrimoniaux, de lieux de sépulture de premiers ministres, de sites canadiens du patrimoine mondial, d'édifices fédéraux du patrimoine et de rivières du patrimoine canadien.

Créée en 1919, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) conseille le ministre responsable de Parcs Canada sur la désignation des lieux, des personnes et des événements qui ont marqué et façonné le Canada. Chaque année, des particuliers et des groupes canadiens soumettent des candidatures à la CLMHC en vue d'une éventuelle désignation dans le cadre du Programme national de commémoration historique. La participation du public à l'identification des sujets d'importance historique nationale est fondamentale pour le programme et représente la plupart des soumissions faites à la CLMHC.

Les désignations de lieux, de personnes et d'événements historiques nationaux sont généralement commémorées par une plaque de bronze qui décrit l'importance historique du sujet. La plaque est installée dans un endroit étroitement lié au sujet désigné et accessible au public. La cérémonie de dévoilement de la plaque est le point culminant du processus de désignation et une occasion pour les Canadiens de reconnaître et de faire connaître leur histoire. Parcs Canada soutient la CLMHC dans son

rôle consultatif en lui offrant des services de secrétariat, des recherches historiques et archéologiques, des conseils en matière de politiques, des relations avec les médias, la planification des cérémonies de dévoilement de plaques ainsi que l'installation et l'entretien des plaques.

### État des programmes de programmes de commémoration historique

Parcs Canada a dépassé ses objectifs en matière de nouvelles désignations au cours de la période visée par le rapport. Au 31 mars 2021, le gouvernement du Canada avait officiellement reconnu 3 822 personnes, lieux et événements dans le cadre de ses programmes de désignation patrimoniale. Cela comprend 1 265 édifices fédéraux du patrimoine appartenant au gouvernement du Canada et protégés par lui, 1 001 lieux historiques nationaux - dont 174 sont administrés par Parcs Canada - ainsi que 719 personnages historiques nationaux et 500 événements historiques nationaux.

Le nombre total de reconnaissances officielles au cours d'une année donnée dépend de nombreux facteurs, dont certains peuvent affecter le taux de croissance et le nombre total de désignations. Il s'agit notamment du nombre de désignations soumises et du nombre de sujets éligibles désignés. Dans certains cas, les désignations actuelles peuvent également perdre leur statut à la suite d'une révision ou d'une perte.

L'augmentation des désignations au cours de la période de référence s'inscrit dans la tendance de croissance annuelle observée depuis 2016. Dans son rapport de 2018, [La Conservation des biens patrimoniaux fédéraux](#),<sup>VII</sup> le Bureau du vérificateur général a noté l'augmentation des désignations de biens patrimoniaux fédéraux au Canada et a identifié le besoin de travailler à la conservation de la valeur patrimoniale et à la prolongation de la vie physique de ces lieux. Dans le cadre de la réponse du gouvernement du Canada au rapport, Parcs Canada a commencé à travailler avec d'autres ministères gardiens pour examiner l'approche de la désignation des édifices fédéraux du patrimoine et pour établir une norme uniforme de conservation du patrimoine dans l'ensemble du gouvernement fédéral.

## Actions

### Désignation et Commémoration

Depuis 2016, Parcs Canada a dévoilé près de 300 plaques par le biais de cérémonies et de médias sociaux, ce qui représente une augmentation importante du rythme et du nombre de dévoilements de plaques avant 2016. Un grand nombre des plaques dévoilées au cours des cinq dernières années étaient très médiatisées ou coïncidaient avec les célébrations d'étapes importantes, telles que :

- Site historique national des épaves du HMS *Erebus* et *Terror* ;
- Lieu historique national du Fort Anne (premier lieu historique national du Canada) ;
- Événement historique national de l'explosion d'Halifax (inauguré en 2017 pour commémorer le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'événement) ;
- Personnalité historique nationale du chef Peguis (inaugurée en 2017 pour coïncider avec le 200<sup>e</sup> anniversaire de la signature du traité de Selkirk).

La pandémie de COVID-19 a eu un impact important sur la capacité de Parcs Canada à organiser des cérémonies de dévoilement de plaques en personne en 2020 et 2021. Malgré ces difficultés, trois plaques ont été dévoilées par l'intermédiaire des médias sociaux - notamment l'événement historique national de l'Expérience japonaise en Alberta, le lieu historique national de Spadina et le lieu historique national des Usines de textile de Magog.

En juin 2019, Parcs Canada a publié le [Cadre pour l'histoire et la commémoration](#),<sup>VIII</sup> qui a remplacé le

Plan du réseau des lieux historiques nationaux (2000) après une vaste consultation. Le nouveau cadre articule l'approche de l'Agence pour présenter l'histoire à travers des perspectives diverses, variées et parfois complexes. S'inspirant des pratiques de l'histoire publique et du concept de la pensée historique, il guide l'Agence dans la promotion de récits plus diversifiés et inclusifs dans les lieux patrimoniaux. Le cadre soutient le travail de la Commission en encourageant les candidatures qui correspondent aux priorités stratégiques, notamment l'histoire des peuples autochtones, l'histoire de l'environnement, la diversité, et le Canada et le monde. Il décrit également l'approche adoptée par la CLMHC pour examiner attentivement les désignations historiques nationales existantes et les textes des plaques, conformément aux appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation.

Au cours de la période visée par le présent rapport, Parcs Canada a fait des investissements importants pour élaborer et lancer le programme Histoires du Canada. Ce programme appuie la mise en œuvre du cadre par l'Agence en renouvelant l'approche de la présentation de l'histoire sur les terres administrées par Parcs Canada. Il vise à raconter des histoires plus larges et plus inclusives qui représentent la diversité et la complexité de l'histoire du Canada, en transformant les récits actuellement en place. Il



Lieu historique national du Fort-Anne (Photo : Scott Munn)



repense la façon dont les histoires sont racontées - ainsi que les personnes qui devraient les raconter et la façon dont elles devraient être racontées - en mettant l'accent sur le partage de perspectives multiples.

Le programme Histoires du Canada répond à l'appel à l'action n° 79 de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada en facilitant de nouvelles occasions pour les communautés autochtones de partager et de communiquer leurs points de vue, leur histoire et leur patrimoine dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation gérés par Parcs Canada. Le programme aide les partenaires autochtones à renforcer leur capacité à raconter leur histoire d'une nouvelle façon sur les terres gérées par Parcs Canada par le biais de la recherche, de l'élaboration conjointe et de la présentation d'histoires.

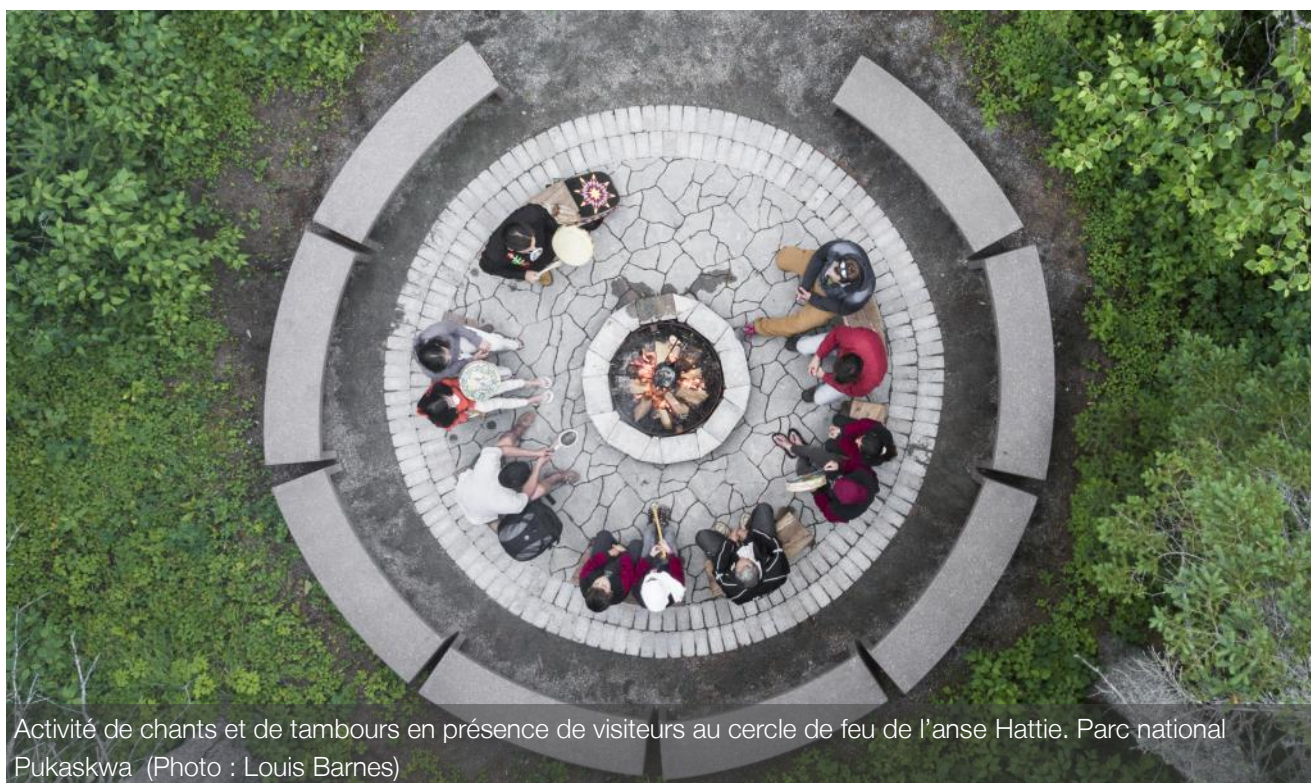
En 2018-19, l'Agence a élaboré des critères pour évaluer les soumissions de projets pour le financement d'Histoires du Canada. Elle a par la suite identifié 25 projets à composantes multiples impliquant plus de 40 lieux administrés par Parcs Canada pour le financement de la mise en œuvre de la nouvelle approche de présentation de l'histoire. Grâce à ces projets, l'Agence a travaillé - et continue de travailler - avec plus de 60 communautés autochtones pour transformer la façon dont l'histoire est présentée dans les lieux patrimoniaux, en veillant à ce que les visiteurs aient accès à une vision plus complète de l'histoire du Canada.

## Vérité et Réconciliation

Au cours de la période visée par le rapport, Parcs Canada a continué de mettre en œuvre la réponse du gouvernement à l'appel à l'action n° 79 de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada, qui demande la commémoration nationale de l'histoire et de l'héritage du système de pensionnats au Canada et la reconnaissance des contributions des peuples autochtones à l'histoire du Canada.

Pour mettre en œuvre l'appel à l'action n° 79, le budget 2018 a annoncé 23,9 millions de dollars pour Parcs Canada sur cinq ans. Le financement a été utilisé pour intégrer les points de vue, l'histoire et le patrimoine autochtones dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation gérés par l'Agence. Parcs Canada a également utilisé le financement pour mettre à jour ses politiques et ses lignes directrices afin de refléter les perspectives autochtones et de commémorer l'histoire et l'héritage du système des pensionnats.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2020, le ministre responsable de Parcs Canada a annoncé la désignation du réseau des pensionnats comme événement d'importance historique nationale, ainsi que la désignation de deux anciens pensionnats comme lieux historiques nationaux, le pensionnat de Portage La Prairie au Manitoba et le pensionnat de Shubenacadie en Nouvelle-Écosse.



Activité de chants et de tambours en présence de visiteurs au cercle de feu de l'anse Hattie. Parc national Pukaskwa (Photo : Louis Barnes)

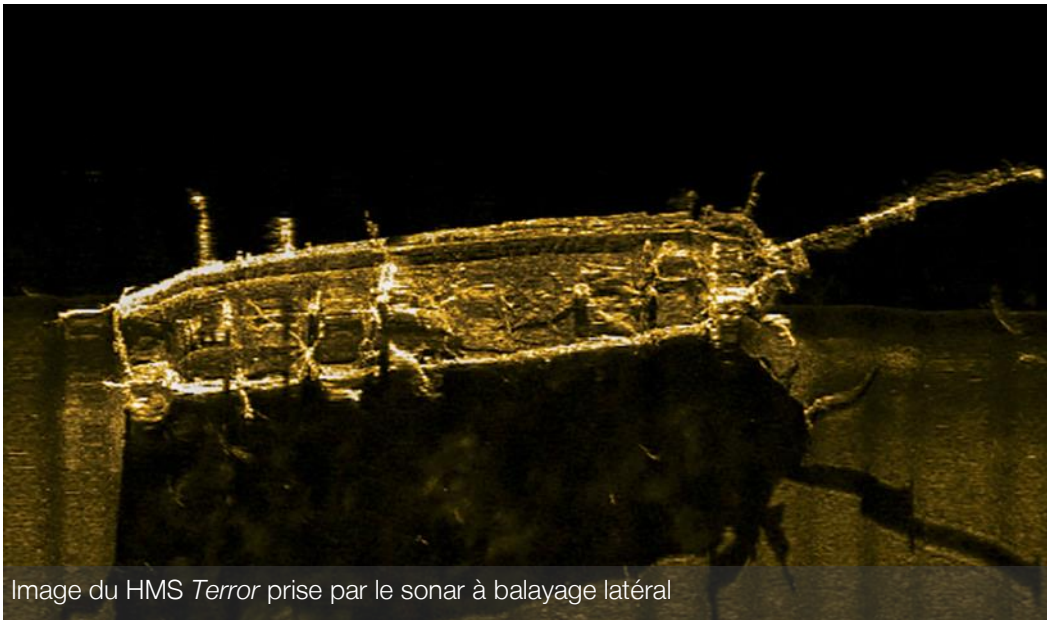


Image du HMS *Terror* prise par le sonar à balayage latéral

### Lieu historique national des épaves du HMS *Erebus* et du HMS *Terror*

Le lieu historique national des épaves du HMS *Erebus* et du HMS *Terror*, le premier lieu historique national géré par Parcs Canada au Nunavut, est maintenant géré conjointement par l'Agence et les Inuits. De plus, tous les artefacts sont maintenant la propriété conjointe du Canada et des Inuits par l'entremise de Parcs Canada et de la Fiducie du patrimoine inuit. Ce don exceptionnel du Royaume-Uni au Canada a constitué un jalon important dans l'histoire de Franklin et est l'aboutissement de plus de 20 ans de collaboration entre les gouvernements du Canada et du Royaume-Uni. Le gouvernement du Canada continue de collaborer avec les Inuits pour partager l'histoire de l'expédition Franklin, en soulignant le rôle essentiel joué par les Inuits dans la découverte, l'exploration continue et la protection des épaves du Franklin. Des travaux ont été effectués pour conserver les artefacts en vue de les exposer dans le cadre d'une exposition internationale dirigée par le Musée canadien de l'histoire.

En décembre 2017, Parcs Canada a tenu deux ateliers à Gjoa Haven sur l'énoncé d'intégrité commémorative - qui expose la raison de la désignation d'un site, les éléments qui reflètent cette désignation et les autres valeurs patrimoniales que le site contient - pour le lieu historique national des Épaves du HMS *Erebus* et du HMS *Terror*. Un atelier a été suivi par les jeunes, tandis que l'autre a été suivi par les membres du conseil de hameau, les aînés et d'autres membres invités de la communauté. À la suite de ces ateliers, il a été conclu que l'énoncé d'intégrité commémorative

devrait refléter le rôle fondamental des Inuits dans la recherche et la découverte des épaves du Franklin, les interactions entre les Inuits et l'expédition Franklin elle-même, et les histoires orales liées aux expéditions du Franklin.

### Principaux enjeux et perspectives d'avenir

Parcs Canada reconnaît que les interprétations historiques du passé évoluent constamment et qu'il doit être attentif et réceptif à ces changements. L'Agence s'engage à faire en sorte que les Canadiens et Canadiennes aient l'occasion d'apprendre toute l'étendue de notre histoire commune, y compris les périodes difficiles qui font partie du passé.

L'une des grandes priorités de Parcs Canada est son travail d'élaboration d'une orientation plus claire pour éclairer la désignation et la préservation des lieux du patrimoine culturel national. Par le biais du Cadre pour l'histoire et la commémoration, l'Agence a établi des lignes directrices pour la présentation de l'histoire dans les lieux patrimoniaux qu'elle administre, en insistant sur la nécessité d'inclure une gamme complète de voix, de perspectives et d'expériences. Dans le cas de la commémoration, le cadre comprend des priorités stratégiques pour la désignation de lieux, de personnes et d'événements d'importance historique nationale en vertu du Programme national de commémoration historique. Il fournit également des conseils sur la façon de traiter les conflits et les controverses découlant des désignations existantes de la CLMHC.

Avec un mandat clair de la ministre pour la CLMHC, Parcs Canada cherchera des occasions de faire participer activement les peuples autochtones ainsi que les communautés ethnoculturelles et racialisées afin de déterminer les possibilités de commémoration, dans le but de rendre le Programme national de commémoration historique plus diversifié et inclusif. Parcs Canada procédera également à l'examen des désignations existantes et améliorera sa présence sur le Web afin de communiquer plus clairement les processus de désignation du programme et d'encourager le public à participer davantage aux travaux de la Commission.

Après cette période de cinq ans productive, Parcs Canada explorera de nouvelles approches pour commémorer les désignations historiques nationales tout en continuant à commémorer les désignations existantes par des cérémonies de dévoilement de plaques. L'Agence cherchera également à améliorer le profil des désignations historiques nationales, grâce à une présence accrue sur le Web et dans les médias sociaux.

Parcs Canada poursuit son projet d'inclure une représentation autochtone (Premières nations, Métis et Inuits) à la CLMHC, dans le cadre de sa réponse à l'Appel à l'action n° 79. Il a également commencé à réviser les politiques, les critères et les pratiques du Programme national de commémoration historique afin de mieux refléter les histoires, les valeurs patrimoniales et les pratiques de mémoire autochtones dans la mise en valeur du patrimoine et de l'histoire.

Dans le cadre de sa réponse à l'Appel à l'action n° 79, Parcs Canada continuera également à travailler avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation, les survivants, les communautés artistiques, les organisations autochtones et d'autres ministères et organismes fédéraux afin d'élaborer et de mettre en œuvre un plan et une stratégie de patrimoine national pour commémorer les sites des pensionnats, communiquer l'histoire et l'héritage des pensionnats et souligner les contributions des peuples autochtones à l'histoire du Canada.



Lieu historique national du Phare-de-Cap-Spear



Parc national des Glaciers (Photo : Wayne Lynch)

## Création de parcs nationaux

### Contexte

Depuis sa création en tant que premier service de parcs nationaux au monde en 1911, Parcs Canada s'est vu confier la protection d'un nombre croissant d'aires naturelles au sein d'un réseau de parcs nationaux qui représente chacune des 39 régions naturelles du Canada. Au 31 mars 2021, la superficie des terres protégées dans les 47 parcs nationaux et réserves du Canada est de 342 456 kilomètres carrés. Elle couvre des échantillons représentatifs de la grande variété d'écosystèmes et de paysages naturels qui caractérisent l'écologie et l'histoire naturelle du Canada.

En 1998, le Parlement a adopté la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, déclarant qu'il était dans l'intérêt national de protéger une collection représentative d'exemples de régions terrestres et marines naturelles du Canada. Il a également ordonné à Parcs Canada de mettre en œuvre et de maintenir un plan à long terme pour établir un réseau de parcs nationaux, rendant l'Agence responsable de négocier et de recommander l'établissement de nouvelles aires protégées.

Au cours des dernières décennies, Parcs Canada s'est concentré sur la création d'un parc national dans chacune des aires non représentées, telles que définies par un système de classification basé sur la science occidentale. À l'avenir, Parcs Canada s'appuiera sur cet héritage et cette approche en travaillant avec les gouvernements autochtones et en utilisant le savoir traditionnel autochtone pour identifier les sites qui pourraient être désignés comme aires protégées autochtones en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. L'Agence et ses partenaires autochtones

se concentreront sur la protection de la forêt boréale - un système écologique clé - ainsi que sur une meilleure représentation de certaines régions naturelles au moyen de parcs nationaux supplémentaires.

La création d'un parc national comporte une série d'étapes, à commencer par l'identification et la sélection d'un parc potentiel, suivies d'une évaluation de faisabilité. Parcs Canada travaille avec les gouvernements et les communautés autochtones, d'autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires et les administrations municipales, les organismes de conservation, les industries et tous les Canadiens pour appuyer l'évaluation de faisabilité. S'il y a accord pour aller de l'avant, des accords de création de parc national sont négociés avec les gouvernements concernés, y compris les gouvernements ou organisations autochtones. L'étape finale consiste à protéger officiellement le nouveau parc en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

### État des lieux en ce qui concerne la création de parcs nationaux

Les Canadiens se préoccupent de plus en plus de l'environnement dont hériteront les générations futures. Dans un monde en évolution rapide, les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation administrés par Parcs Canada sont considérés comme des modèles de gestion de l'environnement et comme un héritage

important à préserver pour les générations futures. Ils constituent également une preuve tangible et durable de l'engagement du Canada envers la conservation de la nature.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à protéger le patrimoine naturel par l'expansion du réseau des parcs nationaux. Cet objectif constitue une « solution naturelle » aux deux défis environnementaux fondamentaux auxquels le monde est confronté : la perte de la biodiversité et le changement climatique. Les avantages des aires protégées sont multiples à cet égard. Les zones protégées contribuent à la conservation de la biodiversité, à la protection des services écosystémiques, à la connexion des paysages, à l'absorption et au stockage du carbone, à l'acquisition de connaissances et de compréhension et à l'incitation à agir pour protéger l'environnement.

De plus en plus, les nouveaux parcs nationaux reflètent le leadership et la collaboration des autochtones dans la création, la gestion coopérative et le développement des occasions économiques. La collaboration avec les partenaires autochtones est essentielle. Elle favorise également la réconciliation en permettant aux peuples autochtones de renforcer leurs liens avec les terres et les eaux utilisées traditionnellement.

À ce jour, 31 des 39 régions naturelles du Canada sont représentées par 47 parcs nationaux et réserves de parcs nationaux.

## Actions

Depuis 2016, une nouvelle réserve de parc national, Thaidene Nene, a été ajoutée au système de parcs nationaux, augmentant d'une unité le nombre de régions naturelles représentées et ajoutant plus de 14 000 kilomètres carrés au système. Des terres ont également été ajoutées à deux parcs nationaux existants. En date du 31 mars 2021, 79 % des régions terrestres du Canada sont représentées dans le réseau des parcs nationaux.

### **Réserve de parc national Thaidene Nene (bras est du Grand lac des Esclaves, Territoires du Nord-Ouest) :**

Le 23 août 2019, la réserve de parc national Thaidene Nene est devenue le 47<sup>e</sup> parc national du Canada. Elle couvre 14 070 kilomètres carrés d'une partie spectaculaire et unique de la région naturelle des hautes terres boréales du Nord-Ouest et présente des paysages qui balayent la forêt boréale jusqu'à la

toundra arctique du sud. Thaidene Nënë, qui signifie Terre des Ancêtres en dënesųhné, est la patrie de la Première Nation Łutsël K'e Dene, des Dénés Yellowknives, des Deninu Kuę et de la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest.

Les travaux visant à établir cette nouvelle réserve de parc national remontent à la fin des années 1960. Au cours des cinq décennies qui ont suivi, Parcs Canada a travaillé avec les communautés autochtones pour trouver une voie commune afin de protéger cette région remarquable, tout en respectant et en appuyant les droits et les pratiques culturelles des Autochtones. Parcs Canada a signé des accords d'établissement avec les Premières nations de l'Akaitcho (les Premières nations Łutsël K'e Dene et Deninu Kuę) et la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest. En outre, l'Agence a conclu un accord de transfert de terres avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. En septembre 2020, Parcs Canada a également signé une entente d'établissement avec la Première nation des Dénés Yellowknives. La réserve de parc national Thaidene Nene a été officiellement créée en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* en septembre 2019.

Grâce à la collaboration, à un dialogue réfléchi et à des négociations respectueuses avec les gouvernements autochtones et territoriaux, Thaidene Nënë a été désignée par la Première Nation Łutsël K'e Dene comme une aire protégée autochtone utilisant le droit dënë. Les autres gouvernements autochtones n'ont pas encore indiqué s'ils avaient l'intention de faire de même. L'aire protégée autochtone Thaidene Nënë, qui comprend la réserve de parc national, s'étend sur 6,5



Réserve de parc national Thaidene Nene (Photo : David Murray)

millions d'acres (26 376 kilomètres carrés) dans la région de transition entre la forêt boréale et la toundra. Elle comprend également le bras est de Tu Nedhé (Grand lac des Esclaves), la source d'eau douce la plus profonde d'Amérique du Nord.

Certaines parties de la zone protégée autochtone de Thaidene Néné ont été désignées comme réserve de parc national, zone protégée territoriale et, bientôt, zone de conservation de la faune. La gestion de la Réserve de parc national Thaidene Néné est coopérative, les gouvernements autochtones, fédéraux et territoriaux travaillant tous ensemble. La réserve de parc national Thaidene Néné est un exemple exceptionnel d'efforts de conservation menés par les autochtones et représente un nouveau modèle d'établissement de parcs nationaux - un modèle qui s'aligne sur les principes des aires protégées et conservées par les autochtones.

### **Parc national de la péninsule de Bruce :**

Depuis l'établissement du parc national de la Péninsule-Bruce en 1987, Parcs Canada a ajouté plus de 140 parcelles de terre au parc sur la base d'un vendeur et d'un acheteur consentants. Pour contribuer à l'achèvement du parc national, l'Agence a acquis deux propriétés au cours de la période de référence : 3 272 acres en 2018 et 95 acres supplémentaires en 2020, ce qui fait que le parc est terminé à plus de 90 %.

Les propriétés nouvellement acquises comprennent un écosystème ancien en bordure de falaise, rare à l'échelle mondiale, qui contient les plus vieux arbres de l'est de l'Amérique du Nord, des espèces en péril



Réserve de parc national Nahanni (Photo : Fritz Mueller )

répertoriées au niveau fédéral (notamment le crotale Massasauga, le séneçon à feuilles rondes et l'iris nain du lac), une zone humide de marais rare au niveau provincial et des systèmes de grottes importants sur le plan écologique, géologique et culturel.

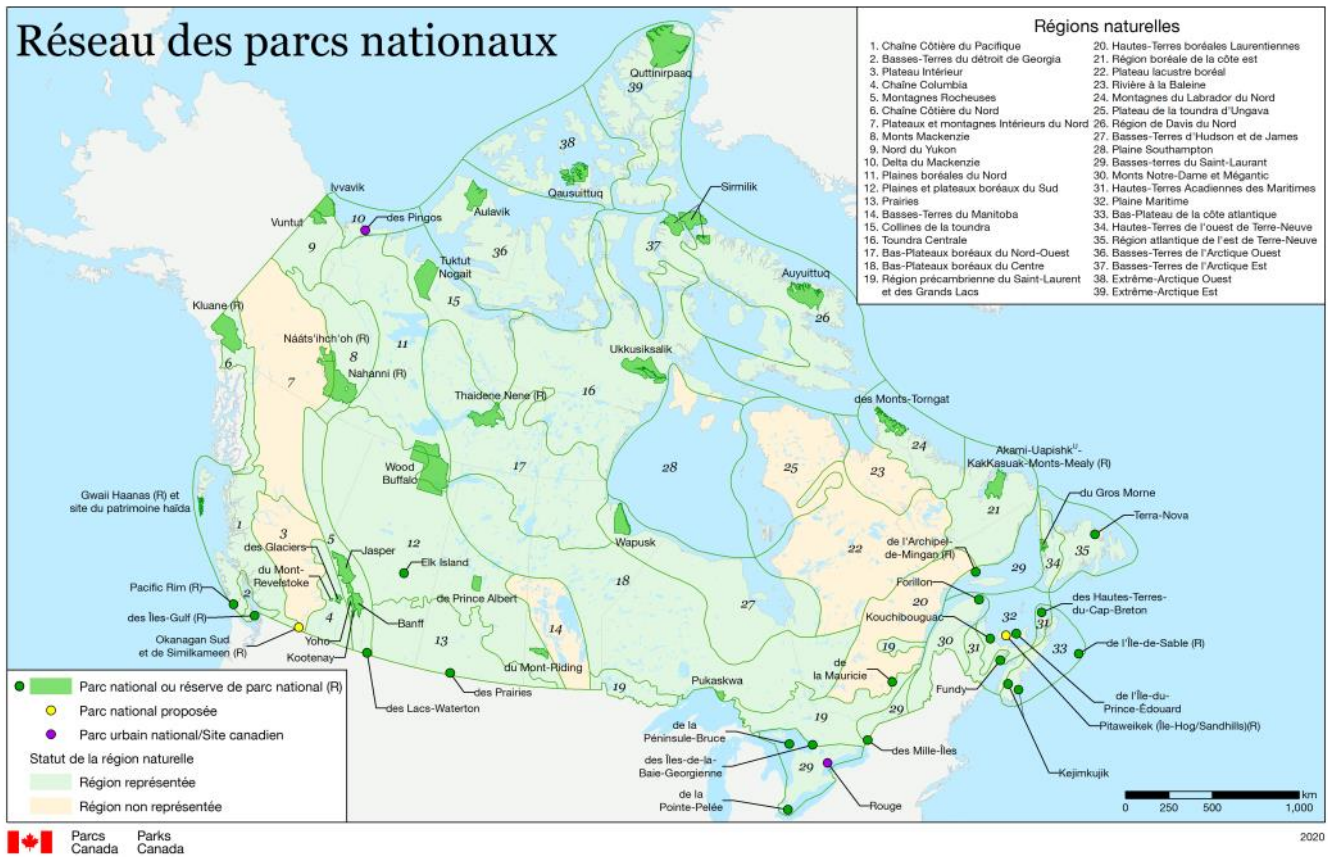
### **Parc national de l'Île du Prince Édouard :**

Parcs Canada a fait l'acquisition d'une propriété de 405 acres à Greenwich, à l'Île-du-Prince-Édouard, qui sera mise en réserve en vertu de la Loi sur les parcs nationaux du Canada, ajoutant ainsi la propriété au parc national de l'Île-du-Prince-Édouard. Cette terre contient une forêt, des terres humides et des dunes côtières qui abritent de nombreuses espèces en péril et des espèces rares, comme le Pluvier siffleur, le Bourdon à bande jaune et le Myotis brun (chauve-souris). Son ajout au parc contribuera également à protéger certaines caractéristiques naturelles spectaculaires, ce qui garantira sa protection juridique sur ce site, comme les dunes paraboliques inhabituellement grandes et mobiles et leurs contre-crêtes ou Gegenwälle associées.

### **Réserve de parc national Nahanni (sud des monts Mackenzie, Territoires du Nord-Ouest) :**

En 2009, Parcs Canada a élargi la réserve de parc national Nahanni à 30 000 kilomètres carrés afin de protéger une plus grande partie du bassin hydrographique de la rivière Nahanni Sud, un site du patrimoine mondial de l'UNESCO réputé pour sa nature sauvage nordique incomparable et ses reliefs géologiques. Toutefois, un accord avec les Premières nations de la région n'a toujours pas été conclu.

Le 31 mars 2021, Parcs Canada et la bande Nahʔą Dehé Dene ont signé l'entente provisoire sur les possibilités économiques liées à la réserve de parc national Nahanni. L'entente provisoire reconnaissait le territoire de la bande Nahʔą Dehé Dene ainsi que son soutien de longue date et sa gestion coopérative de la réserve de parc national Nahanni. Dans le cadre de l'accord, la bande Nahʔą Dehé Dene recevra un financement et un soutien pour les entreprises, les services et les infrastructures liés au tourisme, ainsi que pour les possibilités d'emploi et de formation. L'accord prévoit également la création d'une bourse d'études et le financement de la visite des aînés et des jeunes pour soutenir les pratiques culturelles dans la réserve de parc national Nahanni.



Au cours de la période visée par le rapport, Parcs Canada a poursuivi ses consultations et les négociations se sont également poursuivies sur les processus de création de parcs suivants :

### Réserve de parc national Okanagan-Similkameen-Sud (Centre-Sud de la Colombie-Britannique) :

En 2017, les gouvernements du Canada (Parcs Canada) et de la Colombie-Britannique, ainsi que les nations de l'Okanagan (représentées par les bandes autochtones d'Osoyoos et de Lower Similkameen) ont relancé l'évaluation de faisabilité d'une nouvelle réserve de parc national dans la région de l'Okanagan-Sud-Similkameen. Des consultations ont été entreprises sur une proposition de limite qui englobe 273 kilomètres carrés au cours de l'hiver et du printemps 2018 et 2019, ce qui a conduit au rapport « Ce que nous avons entendu » de 2019. Le 2 juillet 2019, Parcs Canada, la Colombie-Britannique et les nations de l'Okanagan ont signé un protocole d'entente (PE) dans lequel ils ont convenu qu'une réserve de parc national était réalisable, sur une frontière sujette à des modifications mineures, et de lancer des négociations en vue d'une entente d'établissement officielle. Depuis la signature du PE, les parties négocient un accord d'établissement

fédéral-provincial-Première nation qui déterminera les limites définitives et l'approche de gouvernance de la réserve de parc national.

### Réserve de parc national Pituamkek\* (région de la plaine maritime, Île-du-Prince-Édouard) :

*\*anciennement appelée réserve de parc national Pitaweikek Hog Island Sandhills*

En août 2019, les gouvernements du Canada (Parcs Canada) et de l'Île-du-Prince-Édouard et l'Assemblée des conseils d'Epekwitk (représentée par L'nuey) ont lancé une évaluation de faisabilité d'une réserve de parc national pour protéger le secteur de l'île Hog et des sables sur la côte nord de l'Île-du-Prince-Édouard. Les aînés mi'kmaq ont rebaptisé la proposition Pituamkek (prononcé Bee-doo-um-Gek), ce qui signifie « à la longue dune de sable ». En juin 2021, les partenaires ont annoncé le lancement de consultations publiques sur la proposition. La période de consultation s'est déroulée jusqu'à la fin du mois de juillet 2021 et alimentera un rapport intitulé « Ce que nous avons entendu ». Les partenaires sont le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et l'Assemblée des conseils d'Epekwitk, L'nuey, Conservation de la nature Canada et le Island Nature Trust.

## Principaux enjeux et perspectives d'avenir

L'une des priorités de Parcs Canada au cours de la prochaine décennie est d'appuyer l'engagement du gouvernement du Canada à protéger 25 % des terres et des eaux douces du Canada d'ici 2025, et de travailler à l'atteinte de l'objectif mondial émergent de 30 % d'ici 2030. Bien que cet objectif représente une occasion importante pour Parcs Canada, l'échéancier est ambitieux et la superficie projetée est considérable. En outre, l'Agence aura besoin de temps pour établir la confiance et consulter les gouvernements et les communautés autochtones, les intervenants, les intérêts commerciaux et le public.

Dans le cadre de ses efforts pour atteindre cet objectif, Parcs Canada devra également continuer à contribuer de manière significative à la réconciliation avec les Autochtones, à améliorer la qualité des expériences des visiteurs afin de soutenir un secteur touristique en pleine croissance, à promouvoir le développement économique rural et à aider à bâtir une économie de la conservation.

Le budget de 2021 a fourni à Parcs Canada les fonds nécessaires pour déterminer, évaluer la faisabilité, entreprendre des consultations et négocier les accords visant à protéger 300 000 kilomètres carrés, soit 3 % des terres et des eaux douces du Canada, dans de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines de conservation d'eau douce. Il s'agit d'un objectif ambitieux, rempli de défis, mais aussi de possibilités. Les deux crises mondiales que sont le changement climatique et la perte de biodiversité obligent Parcs Canada à réagir en protégeant les zones naturelles, mais il sera difficile d'assurer la protection d'écosystèmes naturels pleinement fonctionnels. Cependant, la reconnaissance croissante du fait que la protection des zones naturelles est essentielle pour atténuer l'impact du changement climatique, ainsi que le nombre croissant et la nature des partenariats avec les gouvernements et les communautés autochtones, représentent une occasion historique pour Parcs Canada.

La nécessité de déterminer comment planifier, établir, gérer et connecter un réseau d'aires protégées dans le contexte de l'accélération du changement climatique revêt une importance croissante pour l'Agence. Les zones établies comme parcs nationaux aujourd'hui sur la base de notre compréhension actuelle des valeurs

naturelles d'une zone pourraient ne plus exister sous leur forme actuelle dans plusieurs décennies. Cette réalité pose d'importantes questions philosophiques : une zone doit-elle être protégée en tant que source de caractéristiques écologiques ou doit-elle être évaluée en fonction de l'endroit où ces caractéristiques pourraient se déplacer à l'avenir? Comment réaliser de telles évaluations en un court laps de temps, compte tenu des objectifs agressifs? Et quelle devrait être la taille des futures zones protégées afin de résister aux contraintes d'un changement écologique rapide?

Parmi les priorités immédiates auxquelles Parcs Canada doit faire face, il y a la nécessité d'identifier les candidats aux parcs nationaux que l'Agence peut faire passer par le processus d'établissement avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones. La protection d'aires représentatives supplémentaires, en particulier dans les régions naturelles représentées par des parcs nationaux de petite taille ou écologiquement isolés, est une approche essentielle pour lutter contre le changement climatique. La protection de multiples exemples de paysages et d'habitats augmente la résilience de la diversité biologique dans l'ensemble des paysages régionaux face aux changements climatiques, un objectif de conservation important.

Dans le cadre de cette approche, Parcs Canada travaille avec les gouvernements autochtones afin d'utiliser le savoir autochtone pour identifier les sites qui pourraient être désignés comme des aires protégées autochtones en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. L'ajout de parcs nationaux dans la région de la forêt boréale et la protection des eaux intérieures et des eaux douces sont importants pour la conservation des systèmes écologiques clés. L'Agence doit également s'efforcer d'améliorer la représentation de certaines des régions naturelles les plus au sud du Canada.

Pour atteindre cet objectif, tout en continuant à travailler à la réalisation des objectifs de conservation du Canada, Parcs Canada devra moderniser son processus d'établissement. Cela comprendra un engagement précoce avec les gouvernements et les communautés autochtones, l'établissement de partenariats plus stratégiques avec les intervenants, l'examen d'un financement novateur et une meilleure articulation et démonstration de la valeur économique de la conservation au-delà de l'accent traditionnel mis sur les avantages touristiques et l'emploi.





Aire marine nationale de conservation du Lac-Supérieur (Photo : Amelia Chaplin)

# Création des aires marines nationales de conservation

## Contexte

Le Canada possède le plus long littoral du monde, s'étendant sur plus de 243 000 kilomètres le long des océans Atlantique, Arctique et Pacifique. Il couvre une superficie de plus de 5,5 millions de kilomètres carrés d'eaux océaniques et abrite le deuxième plus grand plateau continental du monde. Le Canada partage également la juridiction sur les Grands Lacs, le plus grand système d'eau douce du monde. Ces milieux marins sont essentiels au bien-être social, culturel et économique des Canadiens. Actuellement, 123 740 kilomètres carrés, soit plus de 2 % de la superficie marine du Canada, sont protégés dans le cadre d'aires marines nationales de conservation et de réserves (sans compter Tuvalujuittu).

En vertu de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* (2002), le Parlement a mandaté Parcs Canada pour établir un réseau d'aires marines nationales de conservation (AMNC) représentatif de la diversité des 29 régions océaniques et des Grands Lacs du Canada. Le rôle de Parcs Canada est de protéger ces AMNC et de veiller à ce qu'elles soient utilisées d'une manière écologiquement durable. L'Agence est également chargée de faire vivre aux Canadiens des expériences uniques dans ces zones et de promouvoir auprès d'eux une appréciation et une compréhension du patrimoine marin. Cela contribuera à motiver les Canadiens à participer activement à la gestion des AMNC.

L'établissement d'une AMNC comporte plusieurs étapes, à commencer par l'identification et la sélection d'un site potentiel, suivies d'une évaluation de faisabilité et de consultations publiques. Si les

gouvernements conviennent d'aller de l'avant, un accord d'établissement d'AMNC est négocié avec les gouvernements et les organisations autochtones concernés. La dernière étape comprend l'élaboration d'un plan de gestion provisoire et d'un accord d'établissement officiel en vertu de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*.

## État des aires marines nationales de conservation

Le gouvernement du Canada s'est engagé à protéger le patrimoine naturel du Canada en élargissant le réseau des aires marines nationales de conservation. Les habitats côtiers sains, comme les marais salés et les prairies sous-marines, fournissent de nombreux services écosystémiques importants qui contribuent au bien-être des Canadiens. Ces services comprennent la fourniture d'habitats et de zones pour les poissons, une barrière naturelle contre les impacts des tempêtes et des inondations le long des côtes, ainsi que l'absorption et le stockage du carbone dans l'atmosphère. L'absorption et le stockage du « carbone bleu » aident à atténuer les émissions de gaz à effet de serre qui causent le changement climatique.

Au 31 mars 2021, le réseau des aires marines nationales de conservation était achevé à 21 %. Le réseau comprend cinq aires marines nationales de conservation représentant six des 29 régions marines et protégeant 123 740 kilomètres carrés. Avec l'ajout de l'aire marine nationale de conservation Tallurutiup

Imanga (Nunavut), la superficie protégée du pays a été multipliée par plus de six (une augmentation d'environ 686 %) par rapport à la période de référence précédente.

Au Nunavut, l'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga est devenue opérationnelle en vertu d'une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) signée par le gouvernement fédéral et l'Association inuite Qikiqtani en août 2019. Depuis la signature de l'accord, une structure de gouvernance coopérative fédérale inuit a commencé à mettre en œuvre l'ERAI.

En Ontario, Parcs Canada continue de travailler à la création de l'aire marine nationale de conservation du lac Supérieur, qui est opérationnelle depuis de nombreuses années. L'Agence s'emploie actuellement à conclure une entente sur les avantages avec les Premières nations et à transférer l'administration et le contrôle des terres du gouvernement de l'Ontario au gouvernement du Canada. L'établissement de ces deux aires marines nationales de conservation sera considéré comme terminé lorsqu'elles auront été ajoutées à l'annexe 1 de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*.

## Actions

### **Aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga (déroit de Lancaster, Nunavut) :**

En 2017, Parcs Canada - en collaboration avec de nombreux partenaires - a réalisé une évaluation de faisabilité de la région du détroit de Lancaster, importante sur le plan écologique et mondial. L'évaluation a conclu que la création d'une aire marine nationale de conservation était réalisable. Une réalisation historique a eu lieu au cours de ce processus : Shell Canada Ltd. a volontairement renoncé à 30 permis d'exploration d'hydrocarbures en mer, couvrant 8 600 kilomètres carrés dans le détroit de Lancaster, au profit de Conservation de la nature Canada (CNC). La CNC a ensuite cédé les permis au gouvernement du Canada.

La Qikiqtani Inuit Association et les gouvernements du Nunavut et du Canada (Parcs Canada) ont par la suite signé un protocole d'entente (PE) à Pond Inlet en 2017, confirmant qu'une aire marine nationale de conservation était réalisable. Le protocole d'entente soulignait la nécessité de protéger la zone, tandis que les partenaires établissaient une limite convenue et acceptaient d'entamer la négociation d'une entente

sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) et de fournir à la zone une protection provisoire.

Le 1er août 2019, la Qikiqtani Inuit Association et le gouvernement fédéral (Parcs Canada, Pêches et Océans Canada et Transports Canada) ont signé une ERAI pour l'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga. Cette ERAI a permis d'établir une limite définitive et de protéger une zone de 108 000 kilomètres carrés, contribuant ainsi à 1,9 point de pourcentage des engagements internationaux du Canada et aidant le Canada à dépasser son objectif national de protéger 5 % du Canada d'ici 2017. L'ERAI de Tallurutiup Imanga comprenait également des directives sur la mise en œuvre de la zone de protection marine de Tuvaijuittuq dans le bassin du Haut-Arctique.

Au cours de la période considérée, plusieurs propositions d'aires marines nationales de conservation ont continué à progresser dans les phases d'évaluation de la faisabilité et de consultation :



Parc marin national Fathom Five (Photo : D.A. Wilkes)

### **Zone de protection marine de Tuvaijuittuq (bassin arctique au nord de l'île d'Ellesmere, Nunavut) :**

La région éloignée de Tuvaijuittuq- qui signifie « l'endroit où la glace ne fond jamais » est devenue la première zone de protection marine à être désignée par un arrêté ministériel en vertu de la *Loi sur les océans* en août 2019. Cette désignation assure une protection provisoire pendant cinq ans en « gelant l'empreinte » des activités existantes et en restreignant toute activité supplémentaire pendant la durée de l'arrêté.

Cette zone du haut Arctique protégera certaines des glaces de mer les plus anciennes et les plus épaisses de l'océan Arctique. Cette couverture de glace devrait durer le plus longtemps, car la quantité de glace de mer continue de diminuer à l'échelle mondiale. Depuis l'arrêté ministériel, Parcs Canada, Pêches et Océans Canada, le gouvernement du Nunavut et la Qikiqtani Inuit Association travaillent en collaboration à une évaluation de faisabilité. Ce travail fait partie de l'effort conjoint visant à obtenir une protection permanente de la zone d'étude d'ici 2024. La zone d'étude de Tuvaijuittuq comprend les régions marines de l'archipel arctique et du bassin arctique et couvre 319 400 kilomètres carrés (l'équivalent de 5,55 % de l'empreinte marine du Canada).

### **Proposition de réserve d'aire marine nationale de conservation dans la partie sud du détroit de Géorgie (détroit de Géorgie, Colombie-Britannique) :**

Parcs Canada et la Colombie-Britannique travaillent à la réalisation d'une évaluation de faisabilité d'une réserve d'aire marine nationale de conservation dans la partie sud du détroit de Georgia. Dans cette région, l'eau douce du fleuve Fraser se mélange au milieu marin pour soutenir plus de 3 000 espèces dans une myriade de niches d'habitat.

Les peuples autochtones qui habitent cette région - et ce, depuis des temps immémoriaux - ont ancré leurs lois et leurs relations dans les terres et les eaux de la région. Il y a 19 Premières nations dont les territoires sont soit à l'intérieur de la zone proposée, soit adjacents à celle-ci. En même temps, la frontière proposée borde le centre urbain le plus peuplé de la Colombie-Britannique et renferme une importante région récréative, résidentielle et économique qui est prisée par les résidents et les visiteurs. Depuis 2016, Parcs Canada s'est engagé auprès des Premières Nations touchées afin d'obtenir leur soutien, qui est essentiel à la réussite de cette initiative. Dans le cadre de l'évaluation de faisabilité, l'Agence s'assurera d'avoir obtenu le consentement préalable et éclairé des Premières Nations directement touchées par la proposition.



Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (Photo : Jean-Louis Provencher )

## Proposition de zone de protection marine adjacente aux Îles de la Madeleine (sud du golfe du Saint-Laurent, Québec) :

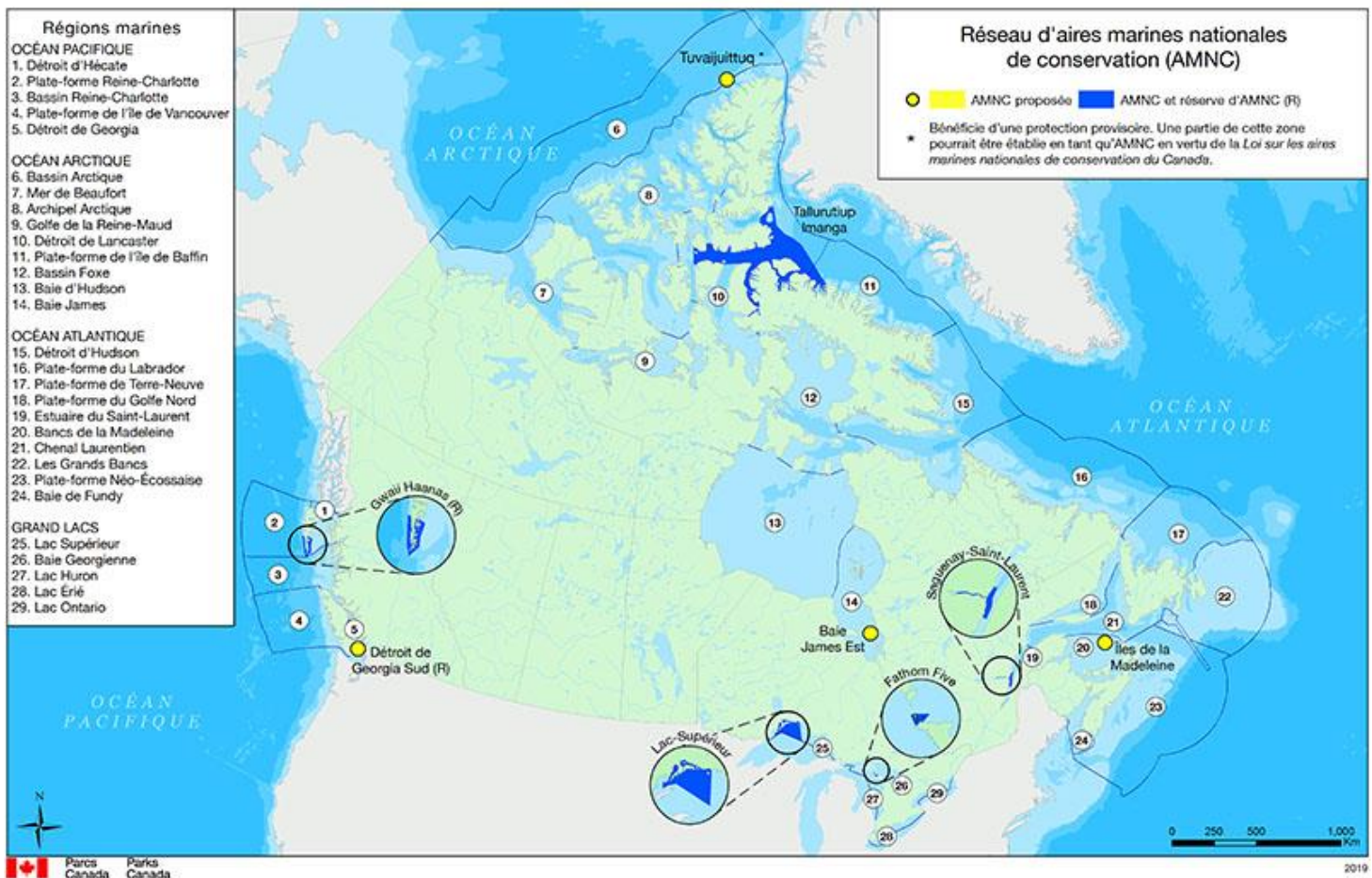
Les gouvernements du Canada (Parcs Canada) et du Québec ont annoncé la réalisation d'une étude de faisabilité en juin 2019 pour protéger le secteur des Îles-de-la-Madeleine, remarquable par sa biodiversité et sa richesse océanographique, écologique et culturelle. Le secteur est représentatif de la région marine des Îles-de-la-Madeleine, identifiée dans le Plan de réseau des aires marines nationales de conservation de Parcs Canada, et s'aligne sur les objectifs de conservation de la biodiversité du Québec pour la région du golfe du Saint-Laurent. Parcs Canada considère ce site emblématique comme un ajout important au réseau national d'aires protégées.

## Proposition d'aire marine nationale de conservation dans la baie James (baie James orientale) :

En juin 2019, le gouvernement du Canada (Parcs Canada) et le gouvernement de la Nation crie ont

signé un protocole d'entente pour lancer une évaluation de faisabilité visant à établir une aire marine nationale de conservation dans l'est de la baie James. Ce site important sur le plan environnemental contient un écosystème océanique subarctique distinct et fait partie de la grande mer intérieure de la baie d'Hudson. Le gouvernement de la Nation crie a recommandé le site, qui représente une partie de la région marine de la baie James de Parcs Canada.

On s'attend à ce que l'aire marine nationale de conservation crée des occasions pour les communautés locales de participer à l'établissement et à la gestion de l'aire protégée et de soutenir un mode de vie écologiquement durable. Parcs Canada devra faire avancer cette proposition dans le contexte de l'Accord sur les revendications territoriales de la région marine d'Eeyou. La zone d'étude de cette aire marine nationale de conservation est adjacente à la côte du Québec et Parcs Canada et le gouvernement de la Nation crie travailleront avec le gouvernement du Québec et d'autres partenaires pour faire avancer le processus d'établissement.



## Proposition d'aire marine nationale de conservation sur la côte du Labrador (côte nord du Labrador) :

En septembre 2019, le gouvernement du Canada (Parcs Canada) et le gouvernement du Nunatsiavut ont lancé une évaluation de faisabilité pour créer une aire protégée autochtone en vertu de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*. Parcs Canada et le gouvernement du Nunatsiavut ont formé un comité directeur pour explorer la faisabilité de la protection des eaux du plateau du Labrador. Cette zone, qui est adjacente au parc national des Monts-Torngat et au large de ses rives, représente une transition entre les habitats et les communautés de l'Arctique et de l'Atlantique. Ses caractéristiques vont des fjords très pittoresques aux longues plages et aux vasières. La zone abrite également une variété d'espèces de mammifères marins, ainsi que d'importantes concentrations d'oiseaux de mer et de sauvagine nicheurs et migrateurs.

## Principaux enjeux et perspectives d'avenir

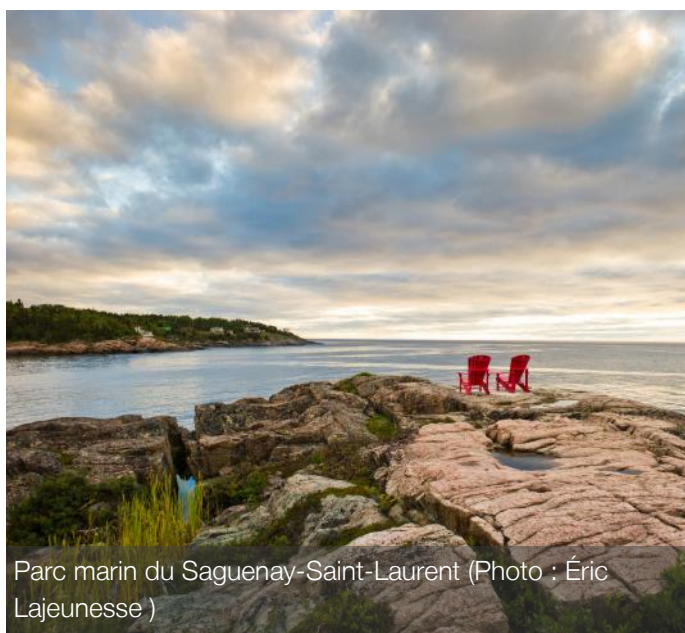
Parcs Canada accorde la priorité à son soutien à l'engagement du gouvernement du Canada de protéger 25 % des zones côtières et des eaux marines du Canada d'ici 2025, tout en travaillant à l'atteinte de la cible mondiale de 30 % d'ici 2030. Comme l'objectif terrestre, l'objectif marin présente non seulement des possibilités importantes pour Parcs Canada, mais aussi des défis : l'objectif est tout aussi ambitieux, la superficie prévue est considérable et l'Agence aura

besoin de temps pour établir des partenariats essentiels avec les gouvernements et les communautés autochtones, les intervenants et les intérêts commerciaux.

Le budget 2021 a fourni à Parcs Canada les fonds nécessaires pour identifier, évaluer la faisabilité, entreprendre des consultations et négocier des accords visant à protéger 240 000 kilomètres carrés (4 % des milieux marins du Canada) dans le cadre de nouvelles aires marines nationales de conservation. Comme pour l'objectif relatif aux parcs nationaux, il s'agit d'un objectif ambitieux qui représente des défis et des possibilités importants pour l'Agence. Les crises mondiales jumelles du changement climatique et de la perte de biodiversité ne touchent pas seulement les terres, mais elles s'étendent aux eaux, ce qui oblige Parcs Canada à réagir en protégeant les aires naturelles du milieu marin. La reconnaissance mondiale croissante du fait que la protection des zones océaniques peut aider à résoudre ces crises, ainsi que le renforcement des partenariats de Parcs Canada avec les gouvernements et les communautés autochtones, offrent à l'Agence une occasion historique et unique - l'occasion d'élargir considérablement le réseau des aires marines nationales de conservation pour lutter contre le changement climatique.

Les océans sont une source importante d'activité économique régionale et nationale et les Canadiens jouent un rôle clé en veillant à ce que les ressources marines soient utilisées de façon durable. Parcs Canada, en collaboration avec Pêches et Océans Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux, détermine la meilleure façon d'appuyer et de faire progresser la Stratégie sur l'économie bleue du Canada. Cela comprend la mise en évidence du lien direct entre la santé des océans et les valeurs économiques marines à long terme. Ce n'est qu'en s'efforçant de protéger et de conserver les espaces océaniques - tout en réduisant au minimum les répercussions des activités humaines sur les milieux marins - que l'Agence et ses partenaires réussiront à établir des économies, des cultures et des modes de vie axés sur la conservation qui reposent sur les ressources marines et qui sont durables à long terme.

Le changement climatique continue d'avoir un impact sur les océans du Canada, créant des défis pour les communautés et les industries marines, en particulier dans les régions arctiques. Des zones vierges, autrefois recouvertes de glace toute l'année et totalement inaccessibles, commencent à s'ouvrir à mesure que la



Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (Photo : Éric Lajeunesse)

glace fond et se déplace au gré des marées. Les perspectives de ces zones en tant que source de développement et d'utilisation potentiels présentent des défis pour les efforts en matière d'aires protégées qui sont en cours et qui ont débuté à une époque où les conditions environnementales étaient différentes. Les efforts en matière d'aires protégées seront de plus en plus confrontés au défi d'agir rapidement pour protéger des zones qui évoluent elles-mêmes rapidement et deviennent plus accessibles et disponibles pour l'utilisation. Comme le soutien aux aires protégées continue de croître en même temps que l'intérêt pour l'exploration et l'utilisation de zones autrefois inaccessibles, Parcs Canada devra relever ces défis.

Grâce à son mandat, Parcs Canada est idéalement placé pour protéger, conserver et favoriser la compréhension et l'appréciation par le public de nos lieux patrimoniaux naturels et culturels, et pour inciter les Canadiens à se familiariser avec des écosystèmes marins et terrestres qu'ils n'auraient normalement pas l'occasion de découvrir. La possibilité d'explorer les eaux et les terres et d'en tirer des enseignements met également l'accent sur les connaissances, les valeurs et les cultures autochtones, ainsi que sur la façon dont les peuples autochtones considèrent ces environnements comme des écosystèmes reliés et homogènes. Les perspectives autochtones nous disent qu'il n'y a pas de ligne séparant les eaux et les terres; elles forment plutôt un tout unifié qui, ensemble, soutient les animaux et les créatures qui vivent dans ces endroits spéciaux. Les

efforts de Parcs Canada pour protéger à la fois les eaux et les terres avoisinantes progresseront pour faire en sorte que ces environnements homogènes soient protégés ensemble, offrant ainsi des expériences holistiques aux visiteurs et favorisant la compréhension de l'interdépendance de l'environnement naturel, une perspective adoptée par les peuples autochtones depuis des temps immémoriaux.

Parcs Canada contribue aux objectifs de conservation terrestre du Canada en protégeant les lacs d'eau douce en vertu de la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada. Une priorité pour Parcs Canada au cours de la prochaine décennie est d'évaluer le potentiel de nouvelles aires marines nationales de conservation d'eau douce dans les Grands Lacs, y compris les zones au large des rives du parc national de la Pointe-Pelée dans le lac Érié et au large du comté de Prince Edward dans le lac Ontario. Les Grands Lacs du Canada et leurs voies interlacustres forment le plus grand système d'eau douce de surface sur terre. Ils couvrent plus de 244 106 kilomètres carrés, le lac Supérieur étant le plus grand lac d'eau douce au monde. Si les lacs sont une source importante de transport, de commerce et de pêche, ils servent également d'habitat essentiel à de nombreuses espèces aquatiques d'eau douce et à des espèces en péril. Parcs Canada devra continuer à évaluer les zones potentielles de conservation et de protection dans cet environnement complexe d'utilisation de l'écosystème, d'activités maritimes croissantes et d'une économie de la conservation.



Parc marin national Fathom Five (Photo : Robin Andrew)



Parc urbain national de la Rouge (Photo : Scott Munn)

# Création du parc urbain national de la Rouge

## Contexte

Le parc urbain national de la Rouge est un nouveau type d'aire protégée administré par Parcs Canada et une première canadienne - un parc national situé dans un milieu urbain. Le parc est un excellent exemple de « paysage culturel » protégé où des étendues d'écosystèmes naturels sont entrelacées avec de riches terres agricoles et des paysages importants sur le plan culturel.

En tant qu'aire protégée désignée par le gouvernement fédéral et dotée de sa propre législation, le premier parc urbain national du Canada célèbre la diversité du patrimoine naturel, culturel et agricole de la Rouge et offre aux visiteurs la possibilité de se rapprocher du parc par le biais d'événements saisonniers, d'activités récréatives et d'apprentissage, ainsi que de possibilités d'intendance et de bénévolat.

Situé dans la région du Grand Toronto - le centre métropolitain le plus peuplé et le plus diversifié sur le plan culturel au Canada - le parc urbain national de la Rouge répond à l'objectif des dirigeants et des visionnaires de la communauté, qui souhaitent créer un parc reliant le lac Ontario à la moraine d'Oak Ridges. La Rouge est l'un des plus grands parcs urbains du monde et le plus grand de son genre en Amérique du Nord.

## État du parc urbain national de la Rouge

Depuis l'annonce de l'initiative visant à créer le parc urbain national de la Rouge en 2011, Parcs Canada a

mobilisé plus de 20 000 Canadiens et a travaillé en étroite collaboration avec les peuples autochtones, tous les ordres de gouvernement, les groupes communautaires, les écologistes, les fermiers du parc, les résidents, les bénévoles et de nombreux autres groupes à la planification et à la création du parc et à son premier plan directeur.

En 2012, l'Agence a créé le Cercle consultatif des Premières Nations du parc urbain national de la Rouge pour aider à orienter la création et la gestion du parc et de ses activités. Le cercle consultatif est composé de dix Premières Nations ayant un intérêt manifeste et un lien historique et culturel avec le secteur du parc urbain national.

La *Loi sur le parc urbain national de la Rouge* est entrée en vigueur le 15 mai 2015, créant officiellement le parc. En 2015, Transports Canada a transféré 19,1 kilomètres carrés à Parcs Canada - les tout premiers terrains du parc urbain national de la Rouge.

## Actions

Au cours de la période visée par le présent rapport, Parcs Canada a réalisé d'importants travaux en vue de créer le parc urbain national de la Rouge et de le placer sous l'administration et l'exploitation de l'Agence.

En 2017, la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge* a été modifiée pour renforcer les protections écologiques et agricoles du parc. Le gouvernement du Canada a également offert une plus grande certitude aux agriculteurs du parc en annonçant que les baux d'un an seraient remplacés par des baux pouvant aller jusqu'à 30 ans afin d'assurer une stabilité à long terme.

Au cours de cette période, d'importantes terres ont été ajoutées au parc urbain national de la Rouge grâce à des transferts de terres provenant de gestionnaires de terres fédéraux et provinciaux ainsi que de municipalités et d'autorités locales de conservation. Au 31 mars 2021, l'assemblage des terres pour le parc est terminé à près de 95 %. Les terres transférées comprennent la majorité du parc régional original de la Rouge - y compris la plage de la Rouge et le terrain de camping Glen Rouge - et certaines des dernières parcelles de terres agricoles de classe 1 dans la région du Grand Toronto. Une fois que le regroupement des terres pour le parc urbain national sera terminé, le parc couvrira une superficie de près de 80 kilomètres carrés.

La science de pointe et les collaborations contribuent au rétablissement des espèces en péril, à la connectivité écologique, au contrôle des espèces envahissantes et à la conservation des ressources culturelles dans toute la Rouge. Parcs Canada met également en œuvre une série complète d'outils de surveillance, d'évaluation et de production de rapports conçus de façon unique pour le parc urbain national. Depuis 2015, Parcs Canada travaille en collaboration avec les peuples autochtones, les municipalités, les agriculteurs du parc, les écoles et les groupes environnementaux pour améliorer la santé du parc urbain national de la Rouge, en lançant et en réalisant 77 projets de restauration écologique et d'amélioration des terres agricoles dans l'ensemble du parc. Ces projets de parc ont permis de restaurer plus de 70,5 hectares d'habitats de milieux humides, de ruisseaux et de berges, ainsi que 28 hectares d'habitats forestiers. Parcs Canada a également planté plus de 123 000 arbres, vivaces, arbustes et plantes aquatiques indigènes dans la Rouge - dont beaucoup ont été plantés par des étudiants, des groupes communautaires et des partenaires autochtones - et a amélioré la connectivité de l'habitat pour la faune aquatique en éliminant ou en améliorant douze obstacles dans les cours d'eau. En collaboration avec le zoo de Toronto, Parcs Canada a également introduit près de 400 tortues mouchetées, une espèce en voie de disparition au niveau fédéral et menacée au niveau provincial, dans les zones humides du parc urbain national de la Rouge.

En janvier 2019, [le plan directeur fondateur](#)<sup>IX</sup> du parc urbain national de la Rouge a été déposé au Parlement, marquant une autre étape importante dans la création du premier parc urbain national du Canada. La création de ce tout premier plan directeur

pour le parc urbain national de la Rouge, qui guidera le parc urbain national alors qu'il passera de l'étape de la création à celle de l'exploitation complète, reflète le dévouement et le travail acharné d'innombrables personnes, tant au sein de Parcs Canada qu'à l'extérieur de l'Agence.

En août 2019, Parcs Canada a annoncé l'emplacement du futur centre d'éducation et d'accueil du parc urbain national de la Rouge, qui sera construit sur les terres du parc, en face du zoo de Toronto. Il s'agira d'une installation d'apprentissage et d'orientation où les étudiants, les visiteurs et les résidents pourront se réunir et se renseigner sur l'incroyable patrimoine naturel, culturel, agricole et autochtone de la Rouge, ainsi que sur les lieux administrés par Parcs Canada dans tout le pays.

En septembre 2019, les toutes premières installations et le tout premier sentier construits par Parcs Canada ont été inaugurés dans le parc urbain national de la Rouge. Il s'agit notamment des aires de fréquentation diurne du chemin Reesor et de la 19<sup>e</sup> avenue. Aires d'utilisation de jour, ainsi qu'un nouveau sentier polyvalent de cinq kilomètres destiné aux familles, qui met en valeur le patrimoine agricole du parc. L'Agence a également travaillé d'arrache-pied pour assurer la sûreté et la sécurité des utilisateurs du parc pendant qu'ils utilisaient ces nouvelles installations durant la pandémie de COVID-19.



Parc urbain national de la Rouge (Photo : Cassie Pellerin)



# Principaux enjeux et perspectives d'avenir

## Parc urbain national de la Rouge

La priorité de Parcs Canada pour le parc urbain national de la Rouge est d'achever l'établissement du parc et sa transition vers une exploitation complète en mettant l'accent sur la conservation, l'orientation, la diffusion externe et l'éducation, des installations de camping nouvelles et améliorées et un réseau complet de sentiers reliant le lac Ontario et la moraine d'Oak Ridges. Parcs Canada continuera de promouvoir la sensibilisation et l'appréciation de la longue histoire de l'agriculture dans la région de la Rouge, des anciennes traditions des peuples autochtones aux fermes mennonites des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, en passant par les fermes modernes d'aujourd'hui.

Au cours des prochaines années, Parcs Canada aménagera plus de 50 km de nouveaux sentiers dans tout le parc, en mettant l'accent sur la connectivité sud-nord. Ce vaste réseau de sentiers permettra aux visiteurs d'explorer les paysages naturels, culturels et agricoles uniques du parc. Les sentiers appuieront la protection des ressources naturelles et culturelles grâce à un choix de tracés et de méthodes de construction qui favorisent l'intégrité écologique, la protection du patrimoine culturel et l'éducation des

visiteurs.

D'autres projets d'établissement du parc sont en cours, notamment la revitalisation du terrain de camping Glen Rouge, le projet d'amélioration de la plage de la Rouge avec un nouveau sentier reliant la plage au terrain de camping, ainsi que le futur centre d'éducation et d'accueil Rouge Gateway. Cette installation se caractérisera par une conception écologiquement durable, une meilleure accessibilité et une collaboration importante avec le cercle consultatif des Premières nations du parc urbain national de la Rouge et d'autres partenaires communautaires.

Parcs Canada prévoit également d'ajouter des toilettes et d'autres améliorations à plusieurs aires de fréquentation diurne existantes dans le parc, notamment au parc commémoratif Bob Hunter, à Woodland, à Twyn Rivers et à l'aire de fréquentation diurne qui donne accès au sentier Coyote.

Alors que Parcs Canada travaille à l'achèvement de la création du parc urbain national de la Rouge, de nouveaux panneaux portant la marque de Parcs Canada sont en cours d'installation dans tout le parc afin de l'identifier auprès des visiteurs et des communautés environnantes. Cette signalisation principale sera ajoutée à toutes les aires d'utilisation diurne et aux points de départ des sentiers dans le parc, ainsi qu'au futur centre d'accueil et d'éducation des visiteurs.

## Parcs urbains nationaux

Les parcs urbains contribuent à protéger la biodiversité, à soutenir la résilience climatique, à rapprocher les gens de la nature, à améliorer la santé mentale et le bien-être, et à renforcer l'inclusion sociale.

Fort du succès du parc urbain national de la Rouge, Parcs Canada lance un nouveau programme pour la création d'un réseau de parcs urbains nationaux dans tout le Canada. En collaboration avec divers partenaires, Parcs Canada créera ou agrandira des parcs urbains qui seront facilement accessibles aux habitants des centres urbains du Canada et qui leur permettront de se rapprocher de la nature et de la culture locales et d'en apprendre davantage à leur sujet. Parcs Canada travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires autochtones afin de s'assurer que les parcs urbains nationaux offrent également un espace pour l'intendance autochtone, font la promotion des voix et des histoires autochtones et offrent des possibilités de liens avec les terres et les eaux en fonction des connaissances et des valeurs autochtones.



Une mère et sa fille font du maïs soufflé sur le feu.  
Parc urbain national de la Rouge. (Photo : Valérie Burke)



Le phare de Covehead, parc national de l'Île-du-Prince-Édouard (Photo : Dale Wilson)

# Protection du patrimoine culturel et programmes de conservation

En plus de la désignation de sites, de personnes et d'événements d'importance nationale, Parcs Canada est responsable de huit programmes de désignation du patrimoine, dont certains comprennent des mécanismes de protection par le biais de politiques ou de lois fédérales. Ces programmes appuient et améliorent la commémoration et la protection d'importantes ressources patrimoniales culturelles et naturelles partout au Canada, dans toutes les juridictions.

## 1) Phares patrimoniaux

La *Loi sur la protection des phares patrimoniaux* est entrée en vigueur le 29 mai 2010. La Loi vise à identifier les phares patrimoniaux appartenant au gouvernement fédéral et à protéger et conserver leur caractère patrimonial. La Loi établit des normes de conservation et d'entretien pour les gardiens fédéraux des phares patrimoniaux. Elle exige également que le caractère patrimonial d'un phare soit protégé lors de sa vente ou de son transfert hors du portefeuille fédéral. Les phares patrimoniaux sont désignés par le ministre responsable de Parcs Canada sur les conseils de la CLMHC. Parcs Canada soutient la Commission dans son rôle consultatif auprès du ministre.

Les Canadiens ont proposé la désignation de 349 phares au cours d'une période de mise en candidature de deux ans qui s'est terminée le 29 mai 2012. Depuis 2016, 26 phares patrimoniaux ont été désignés, pour un total de 102 depuis le début du programme. De ce nombre, 43 seront gérés par des gardiens fédéraux et 59 sont excédentaires par rapport aux besoins opérationnels de Pêches et Océans Canada. Ces phares excédentaires sont donc destinés à être

protégés et conservés par de nouveaux propriétaires non fédéraux, principalement d'autres ordres de gouvernement et des organismes communautaires.

Un plus grand nombre de collectivités souhaitent acquérir et protéger les phares historiques excédentaires et, à ce titre, sont intéressées à les faire désigner comme phares patrimoniaux en vertu de la Loi. Des négociations sont en cours entre le ministère des Pêches et des Océans, d'autres niveaux de gouvernement et des organisations communautaires, qui élaborent des plans d'affaires durables à long terme pour les phares locaux. Une fois ces négociations terminées, ces phares historiques deviendront admissibles à la désignation.

## 2) Gares ferroviaires du patrimoine

La *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales* (LPGFP) décrit les procédures à suivre pour désigner des gares ferroviaires patrimoniales. Elle prévoit un processus clair pour l'examen et l'approbation des modifications proposées ou de la vente des gares désignées. Sur la base de l'avis de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, le ministre responsable de Parcs Canada désigne les gares ferroviaires patrimoniales. Toute proposition de vente ou de modification d'une gare désignée doit être recommandée par le ministre au gouverneur en conseil pour approbation.

Depuis 1990, 164 gares ferroviaires patrimoniales ont été désignées en vertu de la LPGFP. Au 31 mars 2021, 71 d'entre elles appartenaient encore à des compagnies de chemin de fer sous réglementation

fédérale et étaient sous la protection de la Loi, y compris des gares notables comme la gare Union à Winnipeg, la gare du Palais à Québec et la gare VIA Rail à Halifax. Les autres ont été vendues à de nouveaux propriétaires qui se sont engagés à protéger et à conserver leur caractère patrimonial.

Au cours des cinq dernières années, Parcs Canada a fourni des conseils en matière de programme et de conservation aux compagnies de chemin de fer pour 75 interventions dans plus de 30 gares. L'Agence continuera de travailler en étroite collaboration avec les propriétaires de gares patrimoniales et les collectivités afin de promouvoir la conservation et la protection efficaces de ces points d'intérêt emblématiques.

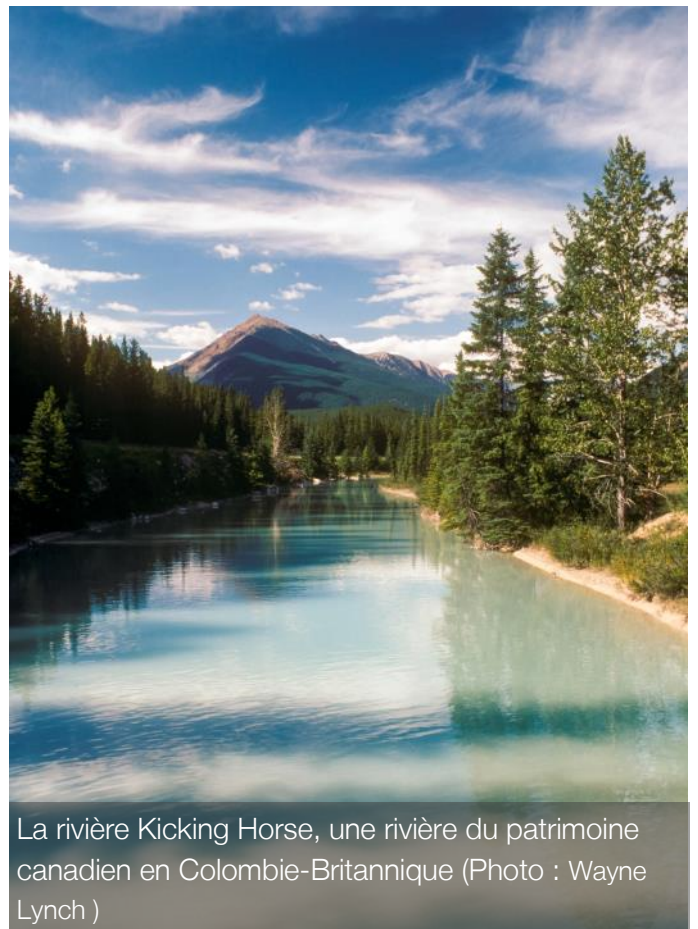
### 3) Programme national pour les lieux de sépulture des premiers ministres canadiens

Ce programme a été créé en 1999 pour veiller à ce que les tombes des premiers ministres soient conservées et reconnues d'une manière respectueuse et digne. Il comprend la préparation de plans de conservation pour chacune des tombes, l'installation d'un drapeau canadien et d'un panneau d'information sur la vie et les réalisations du premier ministre, ainsi que l'organisation d'une cérémonie de commémoration en l'honneur du premier ministre. À ce jour, 16 premiers ministres ont été commémorés dans le cadre de ce programme. Chaque lieu de sépulture a fait l'objet d'une inspection officielle par les spécialistes de la conservation de Parcs Canada en 2016 et en 2019. Ces rapports d'inspection servent de base à la planification des travaux pour régler les problèmes de conservation en priorité. Les prochaines inspections officielles auront lieu en 2022 et tous les trois ans par la suite.

À l'automne 2020, un drapeau canadien a été installé sur la tombe de l'ancien premier ministre John Turner, décédé le 19 septembre 2020 à l'âge de 91 ans. Une cérémonie commémorative aura lieu à un moment approprié à l'avenir sur son lieu de repos au cimetière Mount Pleasant, à Toronto.

## 4) Rivières du patrimoine canadien

Le Réseau des rivières du patrimoine canadien est le programme national des rivières du patrimoine du Canada, un programme coopératif fédéral-provincial-territorial dirigé par Parcs Canada. Le programme, que l'Agence gère en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, vise à reconnaître, protéger et gérer les rivières ayant une valeur naturelle, culturelle et récréative exceptionnelle. Le Réseau des rivières du patrimoine culturel est le plus grand programme de rivières du patrimoine au monde, faisant du Canada un chef de file dans l'identification des paysages culturels fluviaux et dans la célébration des rôles culturels, naturels et récréatifs que jouent les rivières dans de nombreuses collectivités et pour les peuples autochtones. Trente-neuf rivières ont été désignées, ce qui signifie que des plans ont été mis en place pour conserver et mettre en valeur leur valeur patrimoniale. Ensemble, ces rivières s'étendent sur près de 10 000 kilomètres. Au cours des cinq dernières années, la rivière des Outaouais (Ontario) a été désignée.



La rivière Kicking Horse, une rivière du patrimoine canadien en Colombie-Britannique (Photo : Wayne Lynch )

## 5) Programme national de partage des coûts pour les lieux patrimoniaux

Le Programme national de partage des coûts pour les lieux patrimoniaux de Parcs Canada est un programme de contribution qui aide à assurer la protection des lieux patrimoniaux qui ont été officiellement reconnus par le gouvernement du Canada, mais qu'il n'administre pas. En 2016, les critères du Programme ont été élargis pour inclure les phares patrimoniaux et les gares ferroviaires patrimoniales désignés par le gouvernement fédéral, en plus des lieux historiques nationaux. Le Programme appuie le mandat de l'Agence, qui consiste à protéger et à mettre en valeur des exemples d'importance nationale du patrimoine culturel et naturel du Canada.

Dans le cadre du Plan Investir dans le Canada, lancé en 2016, le Programme a reçu 19 millions de dollars supplémentaires en fonds de contribution dans le cadre du volet Infrastructure sociale, ce qui a permis de soutenir un total de 132 projets au cours des exercices 2016-17, 2017-18 et 2018-2019. Au cours de la période visée par le rapport, le Programme a reçu 279 demandes et a soutenu 174 projets pour un investissement total d'un peu plus de 21 millions de dollars dans les lieux patrimoniaux. Grâce au modèle de partage des coûts, cet investissement a encouragé 25 millions de dollars supplémentaires dans les secteurs public et privé pour soutenir la conservation du patrimoine. Bien que le financement soit normalement limité dans le temps au sein de l'exercice pour lequel il est approuvé, à la lumière des circonstances exceptionnelles causées par la pandémie de COVID-19, un certain nombre de projets qui ont été approuvés au cours de l'exercice 2020-21 ont vu leurs accords de financement prolongés jusqu'à l'exercice 2021-22 pour permettre leur achèvement.

Voici quelques exemples de projets financés au cours de cette période :

- La corporation Les Aventuriers de l'archéologie dans le Haut-St-Laurent a reçu 24 973 \$ en 2017-18 pour réaménager la salle d'exposition du lieu historique national du Canada Droulers-Tsiionhiakwatha (Québec), en renforçant

l'interprétation du patrimoine autochtone du site, notamment par la traduction de documents en Haudenosaunee.

- La Land of Maquinna Cultural Society a reçu un total de 166 514 \$, entre 2016-17 et 2018-19, pour régler les problèmes de conservation prioritaires de l'ancienne église du lieu historique national du Canada de Yuquot (Colombie-Britannique). L'ancienne église du village a été réaffectée en tant que lieu de rassemblement communautaire pour la Première Nation Mowachaht-Muchalaht et en tant que centre d'accueil et centre administratif pour les visiteurs du site du village traditionnel de Yuquot sur l'île Nootka.

## 6) Bâtiments fédéraux du patrimoine

Parcs Canada, par l'intermédiaire du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP), joue un rôle de premier plan en conseillant les ministères fédéraux sur la protection des édifices patrimoniaux, conformément aux exigences en matière de patrimoine de la Politique sur la gestion des biens immobiliers du Conseil du Trésor. Le BEEFP fournit des conseils en matière de patrimoine aux ministères gardiens sur la façon de respecter leurs obligations en vertu de la politique, et gère le processus d'évaluation du patrimoine, examine les interventions proposées pour classer les édifices fédéraux du patrimoine et examine les aliénations proposées d'édifices fédéraux du patrimoine. De plus, le BEEFP élabore des énoncés de valeur patrimoniale pour tous les édifices fédéraux du patrimoine afin d'aider les ministères gardiens à protéger les valeurs patrimoniales de leurs édifices désignés et offre régulièrement une formation sur les obligations patrimoniales en vertu de la politique.

Gérés par 20 ministères différents, ces édifices représentent certains des lieux les plus significatifs et illustrent certains des thèmes les plus importants de l'histoire canadienne. Les édifices fédéraux du patrimoine sont définis en fonction de deux catégories : Classifiés et Reconnus. Les édifices fédéraux du patrimoine classés « classés » étant le niveau de désignation le plus élevé - représentent les meilleurs exemples du patrimoine bâti fédéral. En tout, il y a 266 édifices fédéraux du patrimoine classés au Canada, dont les édifices du Parlement à Ottawa sont un exemple. Les édifices classés comme édifices

fédéraux du patrimoine reconnu – « reconnus » étant le deuxième niveau de désignation - sont des édifices ayant une valeur patrimoniale importante, comme une cabane rustique de garde de parc dans le parc national du Mont-Revelstoke. Au total, il y a 998 édifices fédéraux du patrimoine reconnu au Canada. Parcs Canada est le plus important gardien d'édifices fédéraux du patrimoine, gérant 130 édifices classés et 384 édifices reconnus.

Depuis 2016, le ministre responsable de Parcs Canada a approuvé 36 nouvelles désignations, dont une édifice fédéral du patrimoine classé et 35 édifices fédéraux du patrimoine reconnus.

Dans son rapport de 2018 intitulé *Conservation des biens patrimoniaux fédéraux*, le Bureau du vérificateur général a noté l'augmentation du nombre de désignations de biens patrimoniaux fédéraux au Canada et a déterminé la nécessité de travailler suffisamment pour conserver la valeur patrimoniale et prolonger la vie physique de ces lieux. Dans le cadre de la réponse du gouvernement du Canada à ce rapport, Parcs Canada a commencé à travailler avec les ministères gardiens afin de revoir l'approche de la désignation des édifices fédéraux du patrimoine et d'établir une norme uniforme de conservation du patrimoine dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Parcs Canada s'est efforcé de mieux tenir compte des circonstances particulières des divers gardiens d'édifices fédéraux du patrimoine afin de refléter les réalités régionales, l'histoire autochtone, les voix des collectivités et les approches contemporaines des valeurs patrimoniales. Le BEEFP a fait progresser un certain nombre de méthodologies liées à l'évaluation, à l'intervention et à l'aliénation des édifices fédéraux du patrimoine. Il s'agit notamment de nouvelles

présentations de la recherche, de divers protocoles d'entente avec les ministères fédéraux, ainsi que de protocoles d'engagement.

L'Agence a également obtenu des résultats positifs dans la méthodologie de conservation relative à l'aliénation, à la vente et au transfert de biens immobiliers. Les progrès technologiques dans l'enregistrement du patrimoine, comme la présentation 3D et virtuelle, ont donné lieu à de nouvelles approches dans les pratiques de surveillance, de conservation et de commémoration. L'adoption de différentes approches d'examen, par exemple en matière de regroupement et d'analyse comparative, a permis une meilleure planification et une meilleure protection des bâtiments patrimoniaux fédéraux désignés.

## 7) Archéologie fédérale

En tant qu'expert en archéologie du gouvernement du Canada, Parcs Canada aide les autres ministères à gérer le patrimoine archéologique sur les terres et les eaux fédérales, comme le prévoient la Loi sur l'Agence Parcs Canada et le Cadre stratégique pour le patrimoine archéologique du gouvernement du Canada (1990). L'Agence fournit des conseils, des outils et de l'information pour appuyer les ministères gardiens, principalement en ce qui concerne l'évaluation environnementale des projets susceptibles d'avoir des répercussions sur les ressources archéologiques. Par exemple, Parcs Canada a fourni des conseils à Services publics et Approvisionnement Canada concernant les ressources archéologiques pour des projets sur la Colline du Parlement et au Monument commémoratif de guerre du Canada.



Lieu historique national de Beaubassin (Photo : Chris Reardon)



SGang Gwaay Lhagaay, Réserve de parc national et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas (Photo : Scott Munn)

## 8) Sites du patrimoine mondial

Parcs Canada joue le rôle principal dans la mise en œuvre par le Canada de la Convention du patrimoine mondial, tant au niveau national qu'international. L'Agence offre un soutien et des conseils aux gestionnaires de sites du patrimoine mondial au Canada et aux équipes qui travaillent sur les candidatures au patrimoine mondial. Parcs Canada entreprend également des activités de sensibilisation et d'engagement pour informer le public canadien et les intervenants intéressés sur les questions de patrimoine mondial.

Grâce à un processus de renouvellement public rigoureux de 18 mois en 2016-2017, le gouvernement du Canada a mis à jour la liste indicative des sites du patrimoine mondial du pays - un inventaire des biens du patrimoine naturel et culturel ayant un fort potentiel d'inscription sur la liste du patrimoine mondial. Le 20 décembre 2017, la ministre responsable de Parcs Canada a annoncé l'ajout de huit nouveaux sites à la [liste indicative](#)<sup>x</sup> du Canada. Les futures propositions d'inscription continueront d'être tirées de la liste indicative du Canada pour les sites du patrimoine mondial.

Au 31 mars 2021, le Canada comptait 20 sites du patrimoine mondial, dont les deux sites les plus récemment inscrits, Writing-on-Stone / Áísínai'pi en Alberta et Pimachiowin Aki au Manitoba et en Ontario. Ces deux sites sont axés sur les lieux du patrimoine autochtone et les candidatures ont été élaborées conjointement avec des partenaires autochtones. Une proposition d'inscription pour le Tr'ondëk-Klondike au Yukon a été soumise au Centre du patrimoine mondial en janvier 2021. Après un processus d'évaluation standard, elle sera examinée par le Comité du patrimoine mondial en 2022.

À l'échelle internationale, Parcs Canada a continué de collaborer à l'élaboration de politiques sur le patrimoine mondial en vue de la mise en œuvre efficace de la Convention du patrimoine mondial, en s'intéressant particulièrement à la représentation plus forte du patrimoine culturel autochtone dans le contexte international.

En réponse aux décisions du Comité du patrimoine mondial au cours des dernières années, Parcs Canada a préparé des rapports officiels sur l'état de conservation de deux sites canadiens, le parc national du Gros-Morne et le parc national Wood Buffalo, et a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires pour répondre aux diverses demandes formulées par le Comité.

En février 2019, le plan d'action du site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo a été finalisé et soumis au Centre du patrimoine mondial, à la suite d'une collaboration approfondie avec les partenaires autochtones et les gouvernements provinciaux/territoriaux, ainsi que des commentaires des parties prenantes. Le plan d'action est actuellement mis en œuvre en coordination avec les autorités fédérales, provinciales et territoriales, et avec les gouvernements autochtones qui ont des responsabilités d'intendance de leurs territoires traditionnels dans le parc national Wood Buffalo.

Le plus récent rapport du Canada sur l'état de conservation du parc national Wood Buffalo a été soumis au Centre du patrimoine mondial en décembre 2020, y compris des renseignements sur l'état des 142 mesures définies dans le plan d'action dans ses sept domaines thématiques. Ce rapport d'état indiquait qu'en décembre 2020, plus de 50 % des mesures du plan d'action avaient été réalisées ou étaient en cours, conformément au calendrier de mise en œuvre du plan d'action. Pour plus d'informations sur le plan d'action Wood Buffalo, veuillez vous référer à la section Actions de l'intégrité écologique dans ce rapport.



PARTIE

Parc national des Prairies (Photo : Ryan Bray)

B

# État des lieux patrimoniaux naturels et culturels administrés par Parcs Canada



Lieu historique national de la Piste-Chilkoot (Photo : Louis Barnes)

## Ressources culturelles

### Contexte

Les ressources culturelles sont préservées grâce aux travaux de conservation menés sur les lieux historiques, dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation administrés par Parcs Canada et dans les installations qui abritent la collection nationale des objets archéologiques et historiques du Canada. Pour les lieux historiques administrés par d'autres instances, un programme de contribution fournit le soutien aux projets de conservation afin d'atténuer ou de réduire les menaces.

Parcs Canada offre également une expertise en matière de patrimoine et des conseils et directives de conservation aux gardiens fédéraux des lieux historiques nationaux et des édifices fédéraux du patrimoine par le biais du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.

À titre d'intendant des lieux historiques nationaux, Parcs Canada reconnaît les ressources culturelles selon leur importance historique nationale ou toute autre valeur patrimoniale qu'ils peuvent avoir. Ces ressources culturelles constituent un inventaire important des bâtiments et des ouvrages de génie civil de la nation, de la collection historique et archéologique, des paysages culturels et des sites archéologiques du Canada. L'Agence s'assure que les ressources culturelles sont protégées et conservées et que leur valeur patrimoniale est communiquée pour que les générations actuelles et futures les comprennent, les apprécient et en profitent.

La protection et la conservation des ressources culturelles demandent une vigilance constante

puisque ces richesses ne pourraient être remplacées si elles étaient perdues. Pour protéger ces ressources culturelles, une évaluation et une surveillance régulières de leur état sont essentielles, en particulier lorsque des processus naturels ou des actions humaines pourraient accentuer leur détérioration.

Parcs Canada surveille l'état des ressources culturelles en faisant des évaluations de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux qu'elle administre. Ces évaluations servent à soutenir le processus décisionnel visant les ressources culturelles des lieux historiques nationaux et à éclairer la planification de la gestion et respecter les exigences de production de rapport. Des évaluations d'impacts sur les ressources culturelles (EIRC) sont également menées pour éclairer l'analyse d'impacts lorsque des interventions sont réalisées sur les lieux patrimoniaux situés sur des terres administrées par Parcs Canada ou lorsque surviennent des situations d'urgence, comme une catastrophe naturelle. Des EIRC sont également faites dans le contexte des évaluations d'impacts environnementaux. Elles permettent d'assurer la protection des ressources culturelles et de leur valeur patrimoniale ou d'améliorer les travaux ou les interventions qui doivent être réalisées sur les lieux patrimoniaux.

Parcs Canada surveille également, chaque année, les mesures prises pour protéger la collection historique et archéologique, les paysages culturels et les sites archéologiques dont elle est responsable. Ces mesures et leurs résultats aident à établir les programmes de conservation actuels et à planifier les travaux afin de respecter les priorités de l'Agence en matière de conservation du patrimoine culturel. Les travaux réalisés pour protéger la collection archéologique et



historique, les paysages culturels et les sites archéologiques sont suivis et font l'objet de rapports annuels; ils servent de mesure des progrès de l'Agence dans l'atteinte de son objectif de faire en sorte que les ressources culturelles gérées par Parcs Canada sont protégées par les mesures de conservation mises en place.

L'important investissement du gouvernement du Canada dans l'infrastructure sur les terres administrées par Parcs Canada permet encore d'améliorer l'état d'une bonne part du patrimoine bâti (un type de ressource culturelle) sur les lieux historiques nationaux. Cet effort contribue à maintenir leur valeur patrimoniale et à renforcer leur attrait comme destinations pour célébrer le patrimoine culturel du Canada. Les investissements dans l'amélioration des ressources culturelles qui sont en mauvais état permettront de préserver cette valeur patrimoniale pour les générations futures.

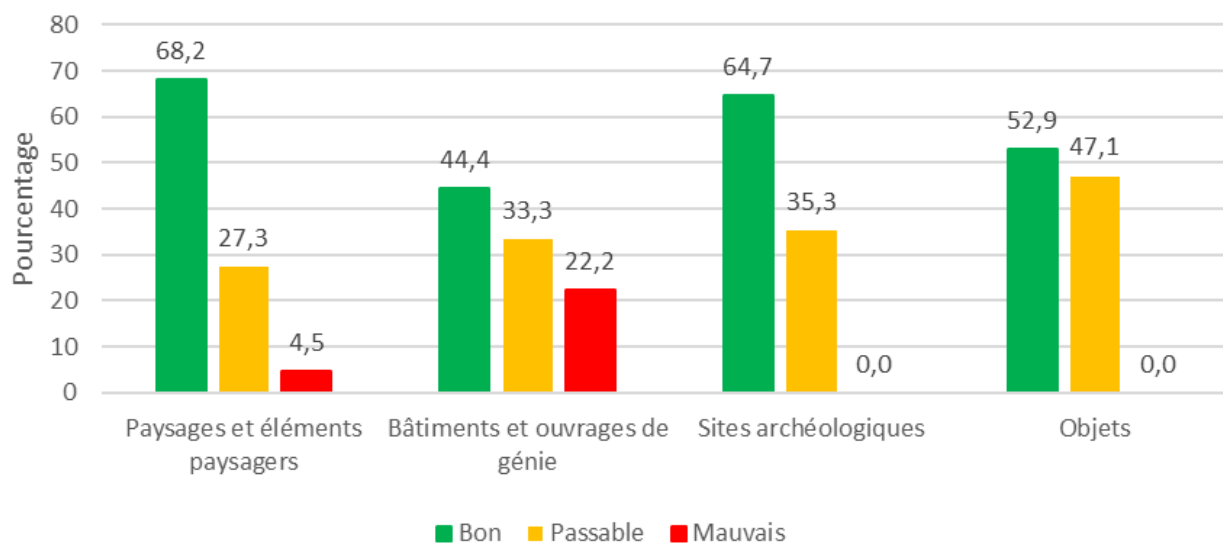
Les ressources culturelles des lieux historiques nationaux sont évaluées dans le cadre du processus d'évaluation de l'état des lieux historiques nationaux, selon un cycle de dix ans. [L'annexe I](#) présente un rapport détaillé de l'état des ressources culturelles d'importance nationale et des ressources culturelles ayant une autre valeur patrimoniale, situées sur les lieux historiques nationaux administrés par Parcs

Canada et évaluées pendant la période visée par le rapport.

## État des ressources culturelles

D'après les résultats des évaluations de l'intégrité commémorative menées sur 20 lieux historiques nationaux entre 2016-2017 et 2020-2021, la majorité des ressources culturelles d'importance nationale évaluées sur ces lieux (p. ex., bâtiments et ouvrages de génie civil, sites archéologiques, objets et éléments paysagers) ont été jugées au moins en état passable.<sup>1</sup> Les bâtiments et les ouvrages de génie civil présentent des défis de conservation importants en raison de leur taille, de leur complexité et de leur exposition aux intempéries et aux autres menaces naturelles comme l'érosion du sol et l'infiltration d'eau. Toutefois, l'état des bâtiments et des ouvrages de génie civil de Parcs Canada d'importance historique nationale s'est amélioré depuis 2016. Parmi les 30 sites évalués, 44,4 pour cent des bâtiments et ouvrages de génie civil d'importance nationale historique de Parcs Canada ont été jugés en bon état, alors que 22,2 pour cent étaient en mauvais état (voir le graphique). L'état des objets est resté bon ou passable; aucun n'a été jugé en mauvais état.

État des ressources culturelles d'importance historique nationale incluant la valeur patrimoniale pour laquelle elles ont été désignées (30 lieux évalués entre 2017 et 2021)



Source: Document de suivi des évaluations d'intégrité commémorative

1. Pour obtenir la définition de l'état de la ressource, veuillez consulter la section Glossaire du présent rapport.

Parcs Canada accorde une très grande importance à la protection et la commémoration du riche patrimoine canadien. Depuis 2016, les professionnels du patrimoine culturel de Parcs Canada, y compris des archéologues, des conseillers en patrimoine bâti et d'autres experts, ont offert leur soutien à la protection des ressources culturelles en réalisant des centaines d'analyses d'impacts sur les ressources culturelles afin de repérer et d'atténuer les impacts potentiels sur la valeur patrimoniale des ressources culturelles et sur l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par l'Agence. Par exemple, au cours des cinq dernières années, des analyses des impacts sur les ressources culturelles ont été menées sur les sites suivants :

- Lieu historique national du NCSM *Haïda* ;
- Lieu historique national du canal Lachine ;
- Lieu historique national Fort Rodd Hill ;
- Lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg ;
- Lieu historique national de Fort-Lennox ;
- Parc national du Mont-Riding ;
- Lieu historique national du Complexe-Historique-de-Dawson à Dawson, au Yukon ;
- Écluse et déversoir Edmonds du lieu historique national du Canal-Rideau ;
- Plusieurs écluses du lieu historique national du Canal-de-Chambly.

Pendant cette période, Parcs Canada a effectué d'importants travaux de conservation sur les lieux historiques nationaux couverts par le financement des infrastructures fédérales, en ciblant l'amélioration de l'état des ressources culturelles jugées en mauvais état. Par exemple, le gouvernement fédéral a investi plus de 61 millions de dollars dans la restauration et la protection du lieu historique national Province House, berceau de la Confédération.

Parcs Canada gère et exploite actuellement six installations d'entreposage de collections situées dans quatre villes, soit Winnipeg, Ottawa, Québec et Dartmouth – l'établissement de Cornwall ayant été fermé pendant le premier trimestre de 2020. Des travaux sont en cours pour déplacer les objets de ces établissements vers un nouvel établissement construit pour abriter les collections, un des plus grands en Amérique du Nord, à Gatineau, au Québec, d'ici 2023-2024, selon l'échéancier de construction. Parcs Canada a la garde d'environ 31 millions d'objets,

représentant plus de 11 000 ans d'histoire de l'humanité; ce projet de consolidation contribuera de façon importante à la préservation de la collection. Pendant la période couverte par le rapport, l'Agence a finalisé les exigences fonctionnelles et la conception, conclu des marchés et lancé la construction du nouvel établissement. Un aspect important de ces travaux a été l'engagement significatif des peuples autochtones relativement à l'accès aux objets et à la communication d'information sur la collection.

Au cours des cinq dernières années, dans le cadre des travaux préparatoires de consolidation de la collection et d'autres initiatives, Parcs Canada a fait d'importants efforts en vue de protéger la collection d'objets historiques et archéologiques. Les résultats présentés dans le rapport annuel témoignent de l'augmentation du nombre d'objets protégés chaque année depuis 2016-2017, à l'exception de l'exercice 2020-2021 pendant lequel les travaux ont été touchés par la pandémie de COVID-19. En mars 2021, 68 pour cent de la collection historique et archéologique, des paysages culturels et des sites archéologiques dont Parcs Canada a la garde ont été protégés.



Lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg  
(Photo : Adam Young)



Un programme Visite exclusive en gants blancs, au lieu historique national Alexander-Graham-Bell . (Photo : Dale Wilson)

À ce jour, les réalisations de l'Agence en matière de sauvegarde de la collection des objets historiques et archéologiques sont liées à la stratégie de conservation préventive, au déplacement des objets du site de la collection de Sheffield, ainsi que les travaux planifiés et l'évaluation des risques de conservation préventive, et des efforts de conservation visant à protéger les collections importantes qui ont été jugées à risque.

Le déplacement physique des artefacts de la collection de Cornwall, terminé en mars 2020, a mené à des mesures de protection supplémentaires visant plus de 10 pour cent de la collection nationale dont Parcs Canada a la garde. Le déménagement de la collection de Cornwall s'est poursuivi pendant l'exercice 2020-2021, et la collection a été régulièrement surveillée et vérifiée, dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

L'Agence a également poursuivi ses efforts afin d'établir des relations positives avec les collectivités autochtones qui vivent sur les lieux patrimoniaux ou à proximité en travaillant avec le Cercle du patrimoine autochtone pour organiser et tenir des séances de mobilisation régionale avec des experts et des praticiens du domaine du patrimoine culturel autochtone en 2019 dans le but d'éclairer l'examen des politiques de l'Agence en matière de patrimoine culturel. L'Agence a établi le Conseil consultatif sur le patrimoine autochtone qui a pour rôle de conseiller sur les enjeux liés au patrimoine historique et culturel autochtone, afin de faire progresser la réconciliation et d'appuyer l'Agence dans la gestion des lieux patrimoniaux dont elle est responsable, dans l'esprit de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

À ce jour, l'Agence a terminé l'inventaire officiel de 80 pour cent des sites archéologiques connus et de 91 % des paysages culturels dans le but de contribuer à leur sauvegarde. Pendant la période couverte par le présent rapport, une entreprise importante concernait le projet d'archéologie de Kenow, après un incendie qui a ravagé 38 pour cent du parc national des Lacs-Waterton, en 2017. Une équipe dédiée d'archéologues terrestres a travaillé sur le terrain pour documenter les sites archéologiques qui ont été exposés à l'incendie, ajoutant ainsi 70 sites archéologiques à l'inventaire connu du parc national. Malgré les risques liés à la pandémie de COVID-19, l'équipe d'archéologues de Parcs Canada a soutenu les programmes d'investissement en réalisant de nombreuses évaluations archéologiques visant à déterminer les menaces pour les ressources archéologiques et en présentant des mesures d'atténuation. Dans le contexte de la pandémie, ces travaux ont été réalisés en donnant à l'archéologie le statut de service essentiel et en élaborant des pratiques de travail sécuritaires pour contrer les risques liés aux déplacements et aux travaux sur le terrain.

Depuis 2016, l'Agence a atteint des jalons importants dans le développement du système informatique de gestion des ressources culturelles, qui est maintenant prêt pour la migration des données. Ce système consolidera l'information essentielle sur les ressources culturelles, provenant de plusieurs sources, et facilitera la prise de décisions fondées sur des données probantes, la production de rapport et la présentation des ressources culturelles dont Parcs Canada est responsable.

## Principaux enjeux et perspectives

Tant le rapport de novembre 2018 du vérificateur général que le rapport de décembre 2017 du Comité permanent de l'environnement et du développement durable ont souligné la nécessité de mieux protéger les propriétés patrimoniales fédérales et de renforcer la conservation et la protection du patrimoine dans l'ensemble du Canada. Les recommandations comprenaient l'intégration des points de vue autochtones, des mesures politiques et législatives améliorées et des incitatifs financiers. Parcs Canada soutiendra le gouvernement du Canada dans l'élaboration de lois, règlements, politiques et instruments nouveaux visant la protection des lieux patrimoniaux reconnus à l'échelle nationale et travaillera avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, les partenaires autochtones et les intervenants du secteur du patrimoine à renforcer la conservation du patrimoine culturel au Canada. L'Agence propose des engagements à travailler à l'élaboration de lois, règlements, politiques et instruments nouveaux visant la protection efficace des lieux patrimoniaux culturels appartenant au gouvernement fédéral et à soutenir l'élaboration d'une orientation plus claire relative à la désignation et la préservation des lieux patrimoniaux culturels nationaux.

Parcs Canada continuera à faire des investissements prioritaires dans ses biens patrimoniaux culturels en vue d'améliorer leur état. Dans le cadre de ces travaux, les professionnels en conservation du patrimoine de Parcs Canada continueront à soutenir la protection des ressources culturelles dans les projets d'infrastructure et à faire des analyses d'impacts pour repérer et atténuer les menaces potentielles. De plus, l'Agence intégrera également des améliorations, si possible et en respectant le financement disponible, dans les domaines

prioritaires de l'accessibilité, de l'inclusion, de la réconciliation avec les peuples autochtones, de la réduction des gaz à effet de serre et de la résilience aux changements climatiques. Au cours des quelques prochaines années, l'Agence espère la conclusion de 11 projets de patrimoine culturel totalisant un investissement de 53,3 millions de dollars. Ces projets, et d'autres, contribueront aux objectifs d'intégrité commémorative de l'Agence en préservant et en protégeant les sites d'importance historique nationale vitale pour les générations futures. Parcs Canada met en œuvre le plan d'action élaboré en réponse au rapport du vérificateur général sur la conservation des propriétés fédérales, notamment l'amélioration de l'exactitude et du caractère complet de l'information dans sa base de données de gestion des actifs et la révision de l'approche de désignation des édifices fédéraux du patrimoine.

Le travail de collaboration et de partenariat est essentiel pour que l'Agence veille à la sauvegarde des ressources culturelles des lieux patrimoniaux. Parcs Canada collaborera aux recherches et aux analyses des impacts économiques, sociaux et environnementaux de conservation des lieux patrimoniaux pour éclairer les options visant à améliorer les mesures de conservation du patrimoine. Parcs Canada continuera de mobiliser les organisations autochtones, les gouvernements et les Canadiens pour réviser les politiques sur le patrimoine culturel pour faire en sorte que la gestion et la présentation des ressources culturelles à Parcs Canada respectent les valeurs patrimoniales, les approches et les pratiques autochtones et restent inclusives et accessibles à tous les Canadiens. L'Agence déploiera également des efforts supplémentaires pour jouer un rôle de leadership en matière de conservation et de promotion du patrimoine culturel et continuera à travailler pour s'assurer que les lieux historiques nationaux du Canada soient une source de fierté nationale et d'agrément pour les générations actuelles et futures.



Réserve de parc national Thaidene Nene (Photo : David Murray)

## Intégrité écologique

### Contexte

Les parcs nationaux sont des lieux magnifiques et inspirants qui protègent des exemples d'importance nationale des écosystèmes du Canada. Le mandat de Parcs Canada et sa principale priorité sont de maintenir ou d'améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux, par le biais de la protection et du rétablissement des ressources naturelles, tout en permettant aux Canadiens et aux visiteurs internationaux d'en profiter et de les apprécier. L'Agence a réussi à maintenir ces objectifs intégrés depuis plus de 100 ans.

L'intégrité écologique est maintenue lorsque les composantes naturelles d'un écosystème (comme les espèces indigènes et les communautés biologiques) et les fonctions (comme la succession d'incendie et de rétablissement de la forêt naturelle) sont intactes et susceptibles de persister.

Parcs Canada surveille régulièrement l'état de l'intégrité écologique des 47 parcs nationaux et du parc national urbain. L'Agence utilise des indicateurs pour résumer et évaluer l'état et la tendance de l'intégrité écologique de plusieurs écosystèmes (p. ex., forêt, terres humides, eau douce) dans chaque parc national. Ces résultats sont résumés à [l'annexe II](#). Les données sur l'état de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux éclairent également un des indicateurs de la durabilité environnementale canadienne, ainsi que la Stratégie fédérale de développement durable et la Stratégie ministérielle de développement durable de Parcs Canada.

La surveillance écologique aide Parcs Canada à déterminer les enjeux de conservation et à prendre

des mesures ciblées pour améliorer l'intégrité écologique et contribuer au rétablissement des espèces en péril. Dans certains cas, les actions requises et les mesures de conservation sont claires (par exemple, rétablir la connectivité de l'eau douce en améliorant les ponceaux). Pour d'autres écosystèmes, il faut un certain temps pour élaborer les solutions appropriées et observer des réponses mesurables de l'intégrité écologique (par exemple, le rétablissement de la structure et de la composition de la forêt au moyen d'un brûlage dirigé).

En 2018, le gouvernement du Canada a annoncé le financement de Patrimoine naturel du Canada. Notamment, cette ambitieuse initiative a fourni à Parcs Canada de nouvelles ressources pour soutenir l'état écologique des zones patrimoniales protégées et renforcer la protection des espèces en péril qui vivent dans ces zones.

### État de l'intégrité écologique

En date de mars 2021, l'intégrité écologique de 82 pour cent des écosystèmes de parc avait été maintenue ou améliorée depuis 2016, positionnant Parcs Canada à dix points de pourcentage de son objectif de 92 pour cent d'ici 2023.

Parmi les 119 écosystèmes évalués, les terres humides sont en meilleur état que les autres écosystèmes, alors que la toundra est plus souvent signalée en déclin. Les résultats de la surveillance indiquent que tant les menaces à grande échelle (p. ex., changements climatiques, fragmentation du paysage) que les stressseurs locaux (p. ex., espèces invasives, pollution

de l'eau) affectent les écosystèmes. Néanmoins, certains écosystèmes démontrent une amélioration – trois écosystèmes qui étaient en déclin en 2019 sont désormais stables. Ces améliorations peuvent être attribuées, au moins en partie, aux activités de gestion des espèces en péril et au rétablissement des écosystèmes.

Le programme de surveillance a aussi été amélioré en 2020, selon les recommandations du rapport du groupe de travail indépendant présenté au ministre d'Environnement et Changement climatique Canada (2019). En 2020, Parcs Canada avait pris sept nouvelles mesures d'intégrité écologique, pour un total de 502, et fait d'importants progrès sur 20 mesures de télédétection supplémentaires. L'amélioration du programme de surveillance permet d'acquérir un plus grand nombre d'informations écologiques utiles et de mieux gérer l'écosystème. Toutefois, en révélant de nouvelles informations, de nouveaux stressseurs apparaissent et sont reflétés dans les résultats comme résultat « pire » (p. ex, dans le parc national Elk Island, une meilleure évaluation du broutage intensif des ongulés sur la forêt a mené à un « déclin » de la tendance de l'écosystème).



Un saumon de l'Atlantique se camoufle dans les rochers de la rivière Upper Salmon, au parc national Fundy (Photo : Nigel Fearon)

## Actions

Parcs Canada travaille à maintenir et améliorer l'intégrité écologique dans les parcs nationaux et la durabilité écologique dans les aires marines nationales de conservation.

Par le biais du programme de conservation et de rétablissement (CoRe), Parcs Canada investit dans les projets axés sur le rétablissement des écosystèmes, le rétablissement des espèces en péril et la gestion durable des environnements marins. Au cours des

cinq dernières années, 94 millions de dollars ont été utilisés pour financer 123 projets, qui ont réussi collectivement à atteindre près de 70 pour cent des objectifs du projet.

Les projets CoRe respectent les normes de pratique mondiales. Ils tiennent compte du contexte socioécologique, ils anticipent les impacts des changements climatiques, ils sont éclairés par les connaissances autochtones, les connaissances locales et les données scientifiques probantes, ils suscitent la participation de partenaires locaux, ils permettent de transmettre les récits aux visiteurs du parc et à l'ensemble des Canadiens, et ils permettent de tirer des leçons et d'adapter les pratiques selon l'expérience et les résultats mesurés. Les exemples présentés témoignent de la diversité des projets CoRe de Parcs Canada pendant la période couverte par le présent rapport :

- Aider les humains et les loups à coexister dans la réserve de parc national Pacific Rim : En collaboration avec les Premières Nations, les instances voisines et les partenaires, le projet vise à élaborer et mettre en œuvre une vision commune de la coexistence de l'humain et de la faune dans la région ;
- Prévenir et gérer les espèces invasives aquatiques dans les parcs nationaux montagneux : Ce projet vise à prévenir l'introduction d'espèces invasives aquatiques et à gérer leur prolifération afin de protéger l'intégrité écologique et de soutenir le rétablissement des espèces en péril, y compris la truite fardée versant de l'ouest et l'omble à tête plate ;
- Convertir les prairies de fauche en habitat pour le tétras des armoises dans le parc national des Prairies : Ce projet vise à rétablir une partie d'une ancienne prairie de fauche en habitat d'armoises en partenariat avec les intervenants avoisinants et les visiteurs du parc et à fournir des connaissances pour le rétablissement à long terme de l'habitat perdu ;
- Contrôler le puceron lanigère de la pruche dans le parc national de Kejimikujik : Des mesures sont mises en place pour réduire l'impact de cet insecte invasif aphidien (découvert en 2018), qui détruit de manière intensive la pruche du Canada ;
- Réintroduire le Saumon de l'Atlantique dans le parc national de Fundy : Le projet de rétablissement du saumon de Fundy, grâce à la collaboration avec les collectivités, les Premières

Nations, le milieu universitaire et les intervenants de l'industrie, est le tout premier projet au monde visant à recueillir les jeunes poissons dans la nature et les élever dans un environnement océanique dans une ferme marine. Le saumon de l'Atlantique a été réintroduit sur une période de cinq ans en collaboration avec ces partenaires et le programme « Nager avec les saumons » offert aux visiteurs pour aider cette espèce à se reproduire de manière autonome à l'intérieur de la baie de Fundy. Le saumon sauvage de l'Atlantique est une espèce emblématique canadienne et sa présence dans le parc national de Fundy reflète l'engagement de Parcs Canada à protéger et maintenir l'intégrité écologique de ce lieu important.

Le maintien de la connectivité écologique, qui peut être défini comme le mouvement des espèces et le flux des processus naturels, est une des voies éprouvées de réduction des entraves entre les écosystèmes causées par la fragmentation du paysage et la perte d'habitat. Cet élément est essentiel pour la gestion efficace des aires protégées. Reconnaissant l'importance de l'intégrité écologique, Parcs Canada a élaboré un nouveau programme de travail sur la connectivité écologique qui est intégré au cycle de planification de la conservation, de la planification de gestion, par le biais de la surveillance, de la gestion active et de la production de rapport. Dans l'ensemble du pays, 23 initiatives, commencées pendant la période couverte par le présent rapport, sont entreprises pour mieux comprendre et gérer la connectivité d'espèces ou d'écosystèmes ciblés qui ont la priorité des efforts de conservation locaux et régionaux. Les exemples présentés illustrent les types de projets de connectivités en cours :

- Réserve de parc national Kluane : Gérer les habitudes de mouvement du mouflon de Dall dans la région de Thechàl Dhâl (montagne du mouflon) pour aider à réduire les collisions entre les mouflons et les véhicules sur l'autoroute de l'Alaska adjacente au parc ;
- Parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers : Déterminer les domaines prioritaires d'établissement de chemins de connectivité du caribou des montagnes du Sud entre les parcs nationaux ;
- Montagnes Rocheuses : Utiliser les données recueillies par les caméras installées en nature pour préparer des cartes d'occupation et de connectivité de plusieurs espèces dans les parcs

nationaux et sur les terres provinciales entre Jasper et Waterton ;

- Parc national Forillon : Cartographier l'utilisation de l'habitat et les corridors de mouvement de la martre d'Amérique sur les limites du parc pour aider à la planification collaborative des mesures de conservation dans la péninsule de la Gaspésie ;
- Parc national du Gros-Morne : Cartographier le parcours et l'habitat migratoires de la grive à joues grise, entre Terre-Neuve et l'Amérique du Sud, pour aider à éclairer les efforts coordonnés de conservation de cette espèce en déclin.

En utilisant des approches fondées sur l'écosystème pour les mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, Parcs Canada vise à offrir des coavantages importants qui visent les divers risques et impacts des changements climatiques, tout en soutenant la conservation de la biodiversité sur le plan des paysages, en protégeant les écoservices et en offrant des bénéfices pour la santé humaine et le bien-être.

Parcs Canada continue d'entreprendre des initiatives en vue d'améliorer ses connaissances sur les impacts, actuels et futurs, des changements climatiques et sa capacité d'adaptation, notamment :

- Codiriger deux groupes de travail, le groupe de travail sur l'adaptation de la biodiversité dans le cadre de la Plateforme d'adaptation du Canada et le groupe sur les changements climatiques du Conseil canadien des parcs, qui regroupe des gestionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi que des partenaires autochtones et les partenaires de l'industrie et du milieu universitaire. Ces groupes ont pour objectif de produire et de communiquer des connaissances et des pratiques exemplaires pour la bonne intendance des lieux patrimoniaux dans le contexte des changements climatiques ;
- Élaborer, en collaboration avec le Centre canadien des services climatiques, une série de résumés de l'évolution des conditions climatiques sur les lieux patrimoniaux dans l'ensemble du Canada et des impacts potentiels que les changements projetés peuvent causer ;
- Diriger, en collaboration avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, l'élaboration d'un cadre d'adaptation aux changements climatiques pour les parcs et les aires protégées au Canada ;

- Entreprendre des travaux de recherche, en collaboration avec le Service canadien des forêts et d'autres organismes, pour préparer la série Atlas du carbone de Parcs Canada, qui évaluera et cartographiera la dynamique du carbone de l'écosystème dans les écosystèmes terrestres et aquatiques des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada; Ces travaux comprennent la quantification du carbone dans les marais salés et les marécages (appelé le « carbone bleu ») dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation côtières ;
- Analyser les données à long terme sur les glaciers, les eaux souterraines et les océans profonds à partir des données satellites pour obtenir une meilleure image des impacts à long terme des changements climatiques sur la quantité et la densité de l'eau dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation arctiques éloignés ;
- Entreprendre des recherches pour élaborer des méthodes, des technologies et des outils novateurs qui éclairent un processus décisionnel fondé sur des données probantes pour la gestion active des ressources naturelles. Un premier ensemble de pratiques exemplaires et de formations de haut niveau a été présenté à propos de l'ADN environnemental (ADNe), et d'autres sujets sont à l'étude ;
- Réaliser une analyse horizontale des enjeux scientifiques émergents pour éclairer la gestion active des aires protégées, en partenariat avec le Collectif des parcs canadiens pour l'innovation et le leadership (CPCIL). Parcs Canada utilisera les résultats de l'analyse horizontale pour éclairer son propre programme de recherches fondées sur la science et la gestion des programmes de conservation ;
- Investir dans les projets de conservation qui témoignent du leadership autochtone en matière de conservation et qui sont adaptés aux droits, aux priorités et aux aspirations des partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Parmi les exemples, notons les structures de gouvernance collaborative, les programmes sur le terrain comme les gardiens autochtones, la reconnaissance des systèmes de connaissances autochtones dans les processus de gestion, les débouchés économiques et le renforcement de la capacité.

Parcs Canada travaille à augmenter l'utilisation de la science et des connaissances pour éclairer le processus décisionnel et la gestion active de la conservation. L'Agence fait la promotion d'une culture scientifique par le biais de diverses initiatives, notamment le fonds des sciences naturelles appliquées qui soutient l'acquisition de connaissances scientifiques portant sur les lacunes scientifiques prioritaires d'un processus décisionnel fondé sur les données probantes en planification et en gestion active de la conservation dans les aires protégées et conservées.

- De plus, Parcs Canada a déployé, au fil des ans, des efforts pour rétablir et maintenir les brûlages dans les lieux où ces feux ont été, historiquement, un processus écologique naturel important, notamment au moyen de brûlages contrôlés.



Plaine salée dans les plaines boréales du Nord, Parc national Wood Buffalo (Photo : J.F. Bergeron/ENVIROFOTO)



En 2021, 73 pour cent des lieux administrés par Parcs Canada respectent les cibles de brûlage grâce aux mesures de gestion des feux, par rapport à 60 pour cent en 2016. Cette amélioration du nombre de lieux administrés par Parcs Canada qui ont réussi leurs efforts de rétablissement au moyen de brûlage est notable.

### **Parc national Wood Buffalo**

Le parc national Wood Buffalo, un des plus grands parcs nationaux au monde, a occupé une place importante dans les activités visées par le présent rapport. La valeur remarquable du parc national Wood Buffalo comme exemple exceptionnel des processus écologiques et biologiques continus se produisant dans le delta Peace-Athabasca – un des deltas intérieurs les plus grands au monde – entre autres éléments, a mené à sa reconnaissance comme site du patrimoine mondial. Toutefois, le parc est confronté à des pressions liées au développement externe et au climat en changement. Les impacts cumulatifs de ces pressions entraînent un changement écologique à l'échelle du paysage dans le delta Peace-Athabasca. Ces changements environnementaux, y compris les effets cumulatifs, sont vécus par les peuples autochtones de la région qui ont des connaissances accumulées au fil des générations à propos des conditions dans le réseau du delta Peace-Athabasca.

Après une mission de surveillance réactive du parc, menée en septembre 2016 par des experts représentant le Centre du patrimoine mondial et l'Union internationale pour la conservation de la nature, Parcs Canada, en collaboration avec ses partenaires, a mis en œuvre le plan d'action du parc national Wood Buffalo. Ce plan d'action représente un investissement historique visant à faire en sorte que la valeur universelle exceptionnelle du site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo est maintenue pour les générations à venir. Il s'appuie sur les efforts continus entrepris par une vaste gamme de partenaires gouvernementaux, de gouvernements autochtones et d'intervenants, et les bonifie, et il décrit les nouvelles mesures et stratégies de collaboration.

En décembre 2020, un investissement de 59,9 millions de dollars, sur trois ans, a été annoncé afin de poursuivre la mise en œuvre des engagements du gouvernement du Canada dans le cadre du plan d'action du site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo et d'aborder les préoccupations relatives à la valeur du patrimoine

mondial du parc national. Ce financement, s'ajoutant aux 27,5 millions de dollars prévus dans le budget de 2018, soutient la réalisation des initiatives restantes du plan d'action, notamment le renforcement de la gestion du parc en collaboration avec les partenaires autochtones, l'amélioration de la recherche, de la surveillance et de la gestion du delta Peace-Athabasca à l'aide des connaissances scientifiques et des connaissances autochtones et l'établissement de nouveaux mécanismes de soutien à la gestion améliorée dans le delta Peace-Athabasca. À ce jour, des progrès notables ont été faits dans la réalisation du plan d'action; plus de la moitié des mesures prévues progressent ou ont été réalisées.

Le thème du renforcement des partenariats autochtones est un élément central du plan d'action qui comporte un ensemble de mesures visant à améliorer les relations avec les partenaires autochtones et à encourager la gestion coopérative du parc. Ces mesures comprennent un soutien au comité de gestion coopérative du parc national Wood Buffalo et à un ensemble d'équipes chargées des tâches du plan d'action qui représentent des partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones. Ces équipes de travail dirigent l'élaboration collaborative des stratégies de rétablissement, les études de recherche et les programmes de surveillance pour protéger la valeur universelle exceptionnelle du site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo. La transparence, le respect et la combinaison



Papillons monarque (Photo : J.R. Graham)

des systèmes de connaissances sont des éléments fondamentaux de tous les travaux de ces équipes. Pour soutenir le travail des différentes équipes, Parcs Canada propose des ententes de contribution avec les gouvernements autochtones, ainsi que des ententes d'échange et d'utilisation des connaissances autochtones, et fournit la capacité de coordination des connaissances autochtones au sein de la collectivité en vue de renforcer les partenariats autochtones.

## Principaux enjeux et perspectives

Puisque les changements climatiques et les autres stressors continuent de faire pression sur les écosystèmes, Parcs Canada continuera à travailler avec les partenaires, sur le plan du paysage, pour soutenir les efforts de conservation et favoriser la résilience aux changements climatiques. Il sera de plus en plus important de comprendre, de maintenir et de rétablir la connectivité écologique dans les aires patrimoniales protégées et leurs environs alors que les changements climatiques entraînent la redistribution de l'habitat des espèces et modifient la fréquence, l'étendue et l'intensité des perturbations. Le maintien

de la connectivité écologique dans les lieux patrimoniaux protégés et leurs environs deviendra une stratégie d'adaptation essentielle pour aider les espèces à réagir aux changements induits par le climat. Cet élément sera également crucial pour conserver l'intégrité écologique, maintenir la durabilité écologique et aider au rétablissement des espèces en péril.

Parcs Canada travaillera à faire en sorte que les aires patrimoniales protégées restent des éléments fonctionnels des paysages écologiques connectés. L'Agence modernisera également ses politiques et ses pratiques de conservation relativement aux droits ancestraux et aux systèmes de connaissances autochtones. De plus, elle créera des occasions de leadership autochtone en matière de conservation et améliorera l'utilisation de la science et des connaissances dans la planification et la gestion efficace de la conservation.

Parcs Canada continuera à :

- Surveiller les écosystèmes dans les parcs nationaux et orienter ses efforts sur la compréhension des changements écologiques, et la réponse à y donner, de manière à améliorer les résultats des mesures de conservation.



Réserve de parc national des Îles-Gulf (Photo : Christian J. Stewart, Christian J. Stewart Photography)

- Mettre en œuvre des projets de conservation et de rétablissement qui sont conçus pour améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux et la durabilité écologique des aires marines nationales de conservation et rétablir les espèces en péril dans les lieux administrés par Parcs Canada.
- Tenir compte des tendances et des projections climatiques dans son offre de programmes et sa planification de projets, comme les processus intégrés de planification de l'adaptation aux changements climatiques, les lignes directrices de planification de la conservation éclairées par le climat et l'élaboration des résumés portant sur les sites orientés sur le climat.
- S'assurer que la science, la recherche et la gestion des connaissances soutiennent la planification et les mesures de conservation et favorisent la communication efficace aux Canadiens, y compris la mise à jour des programmes et de la planification de la conservation en vue d'encourager une plus grande collaboration avec les peuples autochtones, de faire honneur aux systèmes de connaissances autochtones et de collaborer avec les peuples autochtones aux pratiques de conservation.
- Gérer les conflits et la coexistence entre l'humain et la faune, la santé de la faune, les espèces hyper abondantes, les espèces invasives étrangères et les feux de forêt afin d'améliorer l'intégrité écologique et assurer la sécurité du public.
- Entreprendre et financer la recherche scientifique pour soutenir un processus décisionnel fondé sur des données probantes pour la planification de la conservation et la gestion active des écosystèmes.



Épaulards, Réserve de parc national des Îles-Gulf (Photo : N. Boisvert)

## Espèces en péril

### Contexte

Parcs Canada fait progresser l'engagement du gouvernement du Canada envers le patrimoine naturel, y compris en faisant d'importantes contributions à la conservation et au rétablissement des espèces en péril. Parcs Canada protège les individus, les résidences et les habitats et prend des mesures pour contribuer au rétablissement des espèces en péril. Ces travaux contribuent directement et indirectement à l'amélioration de l'intégrité écologique, à la promotion de la sensibilisation du public et à l'offre de riches expériences des visiteurs.

### État des espèces en péril

Les lieux administrés par Parcs Canada abritent plus de 230 espèces inscrites en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Certaines de ces espèces y vivent toute l'année et s'y reproduisent, alors que d'autres les utilisent seulement occasionnellement ou ponctuellement. De plus, les lieux administrés par Parcs Canada peuvent abriter une grande ou une petite population de l'aire de répartition de l'espèce. Parcs Canada détermine, pour chaque site, l'influence que ce lieu peut avoir sur le rétablissement de chaque espèce et utilise l'information recueillie pour orienter l'élaboration des objectifs de population et de répartition ainsi que l'élaboration et la priorisation des mesures de rétablissement.

Des « listes d'espèces » sont maintenues pour les lieux administrés par Parcs Canada et servent à éclairer la gestion du parc et le processus décisionnel, y compris la planification du rétablissement, le repérage de

l'habitat essentiel et les processus d'évaluation d'impact. De 2016 à 2021, une mise à jour des listes d'espèces a été faite au moyen de levés et de projets d'inventaire, notamment grâce à plus de 35 activités BioBlitz et au soutien de iNaturalist et eBird.

### Actions

Entre 2016 et 2021, Parcs Canada a identifié l'habitat essentiel de 21 espèces et fourni la protection légale de l'habitat essentiel de 56 espèces. Pendant cette période, Parcs Canada a élaboré des plans d'action multiespèces fondés sur 23 sites qui déterminent les mesures de rétablissement de plus de 220 espèces dont la conservation est préoccupante (y compris plus de 127 espèces inscrites en vertu de la LEP) dans 42 lieux administrés par Parcs Canada. Ces plans d'action établissent, pour le site, les objectifs de population et de répartition à court terme et décrivent une variété de mesures qui sont nécessaires pour atteindre ces objectifs. Il y a des progrès : 44 pour cent des mesures de rétablissement, dont 50 pour cent seraient réalisées d'ici 2023 et 69 pour cent des objectifs de population et de répartition ont été atteints.

Parcs Canada a réalisé des progrès démontrables en matière de rétablissement de certaines espèces en péril, notamment :

- Le Mormon est passé de la liste des espèces menacées à la liste des espèces préoccupantes, grâce aux efforts de rétablissement, à la recherche et aux inventaires menés dans le parc national des Prairies ;



Une larve du papillon mormon (Photo : Johane Janelle)

- Le chardon de Pitcher est passé de la liste des espèces en péril à la liste des espèces préoccupantes en raison, notamment, des efforts déployés dans le parc national de Pukaskwa ;
- Le ptéléa trifolié est passé de la liste des espèces en péril à la liste des espèces préoccupantes en raison, notamment, des efforts déployés dans le parc national de la Pointe-Pelée.

Depuis 2016, Parcs Canada a renforcé la collaboration avec les peuples autochtones, les partenaires et les intervenants pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de conservation sur le plan du paysage pour améliorer la résilience de l'écosystème en réponse aux changements climatiques et aux autres menaces. Quelques exemples notables témoignent du travail continu entrepris pendant la période du rapport :

- Les parcs nationaux de Banff, de Jasper, de Kootenay, de Yoho, du Mont-Revelstoke, des Glaciers et des Lacs-Waterton collaborent avec les partenaires provinciaux, les fondations sans but lucratif et les pépinières pour mettre un frein au déclin et rétablir les populations de pins à écorce blanche et de pins flexibles ;
- Le parc national Qausuittuq collabore avec les Inuits et la communauté de Resolute Bay pour améliorer l'habitat du caribou de Peary en nettoyant un site contaminé ;
- Le parc national et le lieu historique national de Kejimikujik travaille en collaboration avec la Confederacy of Mainland Mi'kmaq et la Wisqoq Recovery Team pour planter des pousses de

wisqoq (frêne noir d'Amérique) pour rétablir la population.

Une autre approche utilisée par Parcs Canada pour rétablir les espèces en péril s'articule autour de la réintroduction ou de l'ajout d'individus d'une espèce dans une aire où elle vivait mais ne s'y trouve plus ou y vit en trop petit nombre pour que la pérennité de l'espèce. Par exemple, Parcs Canada a participé à des projets visant à ajouter des tétras des armoises dans le parc national des Prairies et des tortues mouchetées dans le parc urbain national de la Rouge. Travaillant avec des partenaires et des experts, Parcs Canada a élaboré une proposition de projet visant à rétablir les troupeaux de caribous dans le parc national de Jasper. De solides données scientifiques appuient l'élevage de conservation comme façon d'augmenter les populations de caribous dans le parc national de Jasper, et Parcs Canada étudie des options de mise en œuvre de cette stratégie. De plus, en 2018, après une absence de plus d'un siècle, les Canadiens ont célébré le retour de l'emblématique bison dans le parc national de Banff, où il se déplace désormais librement dans l'arrière-pays du parc : un réel succès de conservation.

Parcs Canada a également utilisé un solide processus d'évaluation d'impact pour protéger les espèces en péril et réduire les impacts négatifs des activités humaines. Ce processus a permis de mettre en œuvre plusieurs projets novateurs, notamment l'installation d'écopassages fauniques pour les tortues, les serpents, les salamandres et les grenouilles dans le parc national de la Péninsule-Bruce et des améliorations aux passes à poissons du lieu historique national du Canal-de-Saint-Ours afin de protéger le chevalier cuivré pendant la migration. La menace de prédation qui pesait sur le tétras des armoises a été réduite dans le parc national des Prairies grâce à un projet d'enfouissement des lignes téléphoniques, qui a réduit le nombre de possibles perchoirs pour les oiseaux prédateurs du tétras des armoises.

L'expérience des visiteurs de Parcs Canada et les programmes d'application de la loi apportent également des contributions importantes au maintien et au rétablissement de l'intégrité écologique. Les gardiens de parc entreprennent des activités de prévention et d'application de la loi pour protéger la faune et les écosystèmes et contribuent aux efforts de rétablissement sur le terrain. Ils travaillent également en partenariat avec les collectivités, les organisations locales et les organismes externes d'application de la loi pour assurer le succès des projets de conservation,

La Direction de l'application de la loi de Parcs Canada est responsable de l'application des lois et règlements liés au mandat de l'Agence, y compris la LEP, sur les terres et les eaux qu'elle administre. En 2020, il y avait 86 gardiens de parc en fonction, dédiés aux activités d'application de la loi, dans les lieux administrés par Parcs Canada. Les activités d'application de la loi liées à la LEP, menées par Parcs Canada, comprenaient des patrouilles ciblées et des enquêtes sur les infractions signalées relatives aux interdictions aux termes de la LEP. Les gardiens de parc ont enregistré un total de 80 incidents d'application de la loi relatifs à la protection des espèces en péril. À la suite de ces incidents, les gardiens de parc ont déposé une accusation et émis un avertissement aux termes de la LEP, et déposé 38 accusations et émis 50 avertissements aux termes d'autres lois.

En 2019, Parcs Canada a joint les efforts de Pêches et Océans Canada, de Transports Canada, d'Environnement et Changement climatique Canada et d'autres partenaires pour protéger l'épaulard résident du sud. En 2020, Parcs Canada avait pourvu deux postes supplémentaires de gardien de parc dans la réserve de parc national Pacific Rim et deux autres dans la réserve de parc des Îles-Gulf et équipé chaque bureau d'un navire-patrouilleur dédié à faire de l'éducation et à appliquer des mesures de gestion provisoires pour le rétablissement de l'épaulard résident du sud. En 2020, les gardiens de parc ont fait plus de 1000 heures de patrouille dédiée dans l'habitat essentiel et les zones de refuge provisoires de l'épaulard résident du sud. Les gardiens de parc ont travaillé en collaboration avec le personnel des relations extérieures de Parcs Canada et d'autres ONG pour aider à faire la promotion des nouvelles mesures de protection et à éduquer la communauté des navigateurs.

## Principaux enjeux et perspectives

Bon nombre des mesures de rétablissement entreprises par Parcs Canada pour améliorer l'état de conservation des espèces en péril démontrent des effets positifs; toutefois, les sources les plus importantes de pression sur plusieurs espèces en péril proviennent de l'extérieur des lieux administrés par Parcs Canada. Les habitats disparaissent à une vitesse rapide un peu partout au Canada – les terres humides sont remplies, les forêts sont fragmentées et les prairies sont labourées et clôturées. Les espèces

invasives exotiques représentent un problème grave pour plusieurs espèces indigènes au Canada. Les changements climatiques peuvent affecter la biodiversité et la capacité des espèces à s'adapter aux variations de l'écosystème. L'augmentation de la gravité et de la fréquence des perturbations comme les tempêtes, les inondations et les incendies constitue une menace pour l'habitat et la survie de nombreuses espèces. Ces facteurs, entre autres, entraînent une augmentation du nombre d'espèces en péril au Canada.

Pour tenter d'aborder la question du nombre croissant d'espèces en péril, Parcs Canada modernise son approche de planification de mesures, notamment en améliorant la stratégie de l'Agence à l'égard de la conservation axée sur le climat, la capacité de travailler avec des partenaires dans le cadre d'initiatives de conservation à l'échelle du paysage et la façon de combiner la science et les systèmes de connaissances autochtones pour conserver le patrimoine naturel du Canada pour que les générations actuelles et futures en profitent.

Par le biais du Fonds du patrimoine naturel, Parcs Canada a lancé ou étendu les projets de rétablissement d'espèces en péril dans les lieux que l'Agence administre à l'échelle du pays. Ce financement viendra transformer les approches de rétablissement des espèces en péril par le biais de stratégies axées sur plusieurs espèces et sur l'écosystème, tout en favorisant la réconciliation en soutenant le leadership autochtone et les responsabilités en matière de bonne intendance de la terre et de la faune et des activités culturelles associées.

De plus, Parcs Canada est un partenaire actif dans la mise en œuvre de l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada. L'Agence est un contributeur essentiel à bon nombre d'initiatives entreprises à l'égard des lieux prioritaires et des espèces prioritaires et dispose de l'expertise, des ressources et des relations qui assureront le succès de ces programmes. Partout au pays, plusieurs lieux prioritaires sont adjacents aux lieux de Parcs Canada ou les chevauchent, ce qui encourage une collaboration avec les partenaires afin de maximiser les bénéfices de la conservation à l'échelle du paysage. Une stratégie nationale visant le bison est en cours d'élaboration par Parcs Canada et viendra renforcer le leadership de l'Agence en matière de conservation du bison, établir les objectifs et les priorités pour le bison, assurer la cohésion nationale de la gestion des troupeaux de bisons et soutenir un processus décisionnel éclairé.



Réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas (Photo : Scott Munr)

# Protection et utilisation écologiquement durable des aires marines nationales de conservation

## Contexte

Parcs Canada gère un nombre croissant d'aires marines nationales de conservation (AMNC) et de réserves d'aires marines nationales de conservation (RAMNC) et joue un rôle de leadership dans les efforts entrepris pour la protection à long terme et l'utilisation écologiquement durable de ces aires.

Le réseau d'aires marines nationales de conservation du Canada englobe toute une gamme d'écosystèmes marins et lacustres, dont les Grands Lacs, représentant les zones intertidales, les profondeurs abyssales, les marais et les estuaires côtiers, les prés de zostères, les forêts de laminaires, les hauts-fonds, les îles, les chenaux et les fosses océaniques. Ces zones d'une grande diversité écologique se prêtent à une vaste gamme d'activités, y compris les loisirs, le tourisme, le transport maritime, la pêche sportive et commerciale et la récolte traditionnelle et commerciale d'autres ressources marines renouvelables.

Puisqu'elles font partie des paysages marins élargis, les AMNC sont gérées selon une approche écosystémique qui combine l'information sur la biodiversité marine (habitat et espèce) et les menaces et pressions que subissent les écosystèmes marins pour éclairer le processus décisionnel. La surveillance, l'évaluation et la production de rapport sur l'état et les tendances s'appuient sur une étroite collaboration en vue d'atteindre des objectifs communs et d'acquérir une compréhension commune. Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec les peuples autochtones, les autres ministères fédéraux, les gouvernements

provinciaux et territoriaux et les collectivités côtières et les autres intervenants qui s'intéressent aux AMNC (p. ex., secteur des pêches, organisations non gouvernementales du secteur de l'environnement, milieu universitaire) pour protéger et conserver ces aires pour le bénéfice, l'éducation et l'agrément des générations actuelles et futures et pour offrir des bénéfices durables aux collectivités côtières.

## État des AMNC

Parcs Canada élabore un cadre national de surveillance qui exige que chaque site ait un ensemble d'indicateurs pour surveiller l'état des écosystèmes et l'utilisation écologiquement durable des AMNC. Tenant compte des défis uniques de gestion de ces grandes aires interconnectées, l'ensemble d'indicateurs fournit une évaluation intégrée de la biodiversité marine, de la qualité de l'environnement et de l'utilisation des ressources marines.

Les AMNC sont gérés pour maintenir des écosystèmes résilients, faire en sorte que l'utilisation des ressources marines ne compromette pas la structure et la fonction de l'écosystème, veiller à l'adaptation et à la réaction aux changements de la qualité de l'environnement et préserver de solides arrangements de collaboration. Quatre aires marines nationales de conservation ont commencé la mise en œuvre de leurs programmes de surveillance (voir [l'annexe III](#)), et Parcs Canada travaillera en collaboration avec les collègues du gouvernement, les peuples autochtones et d'autres pour recueillir et évaluer les données qui fourniront aux décideurs une évaluation de l'état des AMNC.

## Actions

Au cours des cinq dernières années, un ensemble d'indicateurs a été élaboré pour surveiller quatre AMNC. L'information recueillie a été utilisée pour éclairer le processus décisionnel de gestion, réduire les menaces aux habitats et aux espèces du milieu marin et augmenter les connaissances sur les valeurs de conservation essentielles. Des travaux importants ont été entrepris pendant la période couverte par le présent rapport :

Les forêts de laminaires dans l'AMNC Gwaii Haanas gérée de manière collaborative et le site du patrimoine haïda ont connu un déclin en quantité et en qualité depuis la disparition des loutres de mer dans cette aire, en raison du commerce de la fourrure de la fin des années 1700 au milieu des années 1800, et plus récemment en raison des effets des changements climatiques sur l'océan. En collaboration avec le Conseil de la Nation haïda, Pêches et Océans Canada, la Pacific Urchin Harvesters Association et les instituts de recherche, Parcs Canada a mis en place un projet de rétablissement des laminaires qui a permis d'augmenter la profondeur et l'étendue de la forêt de laminaires en imitant la prédation de la loutre de mer sur les oursins.

Alors que le trafic maritime augmente à l'échelle mondiale, il est nécessaire de mettre en place des mesures de gestion visant à réduire le risque de collisions et à limiter le bruit dans les océans. Depuis 2018, le parc marin Saguenay-Saint-Laurent interdit l'accès à une importante aire de mise bas des bélugas à tous les navires dans la baie Sainte-Marguerite pour réduire les stressés. Une première au Canada, cette fermeture a été suivie par l'établissement d'une aire de conservation correspondant à 44 pour cent du parc marin. Ces mesures ont été conçues en collaboration avec les représentants des groupes d'intérêts et s'appuyaient sur les meilleures informations scientifiques disponibles. Les activités d'observation des baleines sont exclues de cette partie du parc, qui correspond à 21 pour cent de l'habitat essentiel du béluga.

Au cours des vingt dernières années, l'écosystème du lac Huron a subi de nombreux changements, qui ont entraîné le déclin des dikamegs (grands corégones),

une espèce d'importance socioécologique qui joue un rôle vital dans l'écosystème et qui fait partie des espèces d'importance culturelle et économique pour la Nation ojibwée de Saugeen. Un projet de collaboration de cinq ans a été lancé en 2020 pour mieux connaître l'état actuel de la population de dikamegs en utilisant une approche « vu deux fois » qui combine le système de connaissances traditionnelles de la Nation ojibwée de Saugeen et les approches scientifiques occidentales.

## Principaux enjeux et perspectives

Plusieurs facteurs influencent l'état des océans et des AMNC, comme les espèces invasives, les déchets marins, la perte d'habitat, le prélèvement des ressources et les changements climatiques. Pour aborder ces enjeux, il faudra mieux comprendre le fonctionnement et l'adaptation de ces écosystèmes complexes, tant en milieu marin que dans les Grands Lacs, aux conditions environnementales changeantes, et les répercussions de ces changements sur les AMNC.

L'environnement marin est connecté de manière inhérente, la répartition des espèces et les migrations dépassent les paysages marins : la conservation du milieu marin doit donc être faite de manière collaborative. Il sera de plus en plus important de travailler en collaboration avec les partenaires et les collectivités autochtones, les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les collectivités côtières et d'autres intervenants pour gérer, protéger et conserver les AMNC d'une manière efficace.

Les AMNC sont un élément important pour la conservation et le rétablissement des écosystèmes côtiers et marins. Elles offrent de nombreux coavantages socioéconomiques liés aux pêches, au tourisme, à la protection des côtes et à la réduction des risques de catastrophe, à la sécurité alimentaire, à la séquestration du carbone et à l'adaptation aux changements climatiques. Le programme de surveillance soutiendra et éclairera la gestion adaptative des AMNC.





Un viaduc pour animaux sauvages, parc national de Banff (Photo : Allie Banting)

## Gestion des biens

### Contexte

Parcs Canada gère un portefeuille complexe de biens bâtis évalués à environ 26,6 milliards de dollars, en 2021. Le portefeuille de biens de l'Agence comprend des structures patrimoniales irremplaçables, comme des bâtiments historiques, des fortifications, des canaux historiques, des phares et des fascines autochtones, ainsi que des immeubles contemporains, des autoroutes, des ponts, des barrages et d'autres avoirs. Tous ces biens contribuent à la réalisation du mandat de l'Agence et sont offerts aux plus de 25 millions de visiteurs qui fréquentent les sites de Parcs Canada chaque année. Certaines infrastructures, comme les routes de transit et les voies navigables de transit, servent également de liens vitaux aux collectivités canadiennes et soutiennent les activités de transport et les activités économiques.

Il y a plusieurs défis inhérents à la gestion de ces biens. Bon nombre sont situés en zones éloignées, partout au pays, notamment en climat nordique, ce qui ajoute au coût et à la complexité de l'exploitation et de l'entretien de ces biens. De plus, les effets indésirables des changements climatiques, comme la fonte du pergélisol et la fréquence accrue des incendies, des inondations et des avalanches, menacent l'intégrité structurelle des biens contemporains et des ressources culturelles, ce qui produit une augmentation des coûts de rétablissement et la perte des biens bâtis dans les régions touchées.

L'Agence est la gardienne de bon nombre de biens d'importance historique qui nécessitent un entretien et une gestion spécialisés pour assurer leur protection et leur préservation à long terme. De plus, la majorité

des biens contemporains de l'Agence vieillissent et nécessitent d'importants investissements continus.

### État des biens

Après des années de détérioration et de déclin de l'état des biens, de solides progrès ont été faits pour corriger d'importantes lacunes et élaborer un plan de gestion responsable des biens de Parcs Canada. Un examen des biens de l'Agence, terminé en 2012, soulignait que la moitié était en mauvais ou en très mauvais état et nécessitait des investissements en entretien et en restauration. En 2017, un deuxième examen national des actifs a été mené par Parcs Canada, et validé par un tiers indépendant pour mettre à jour l'inventaire des actifs et l'évaluation du portefeuille. Il s'est appuyé sur les normes du gouvernement et de l'industrie et les pratiques exemplaires relatives aux données et à la modélisation pour les cibles d'investissement. De plus, les améliorations continues visant l'intégrité de données sur les biens, grâce à des exercices de validation des données, ont permis d'améliorer le processus décisionnel et l'exactitude des rapports annuels.

Grâce à des investissements de financement temporaire d'environ 3,1 milliards de dollars dans les biens, au cours des cinq dernières années, Parcs Canada a fait des progrès importants en matière d'amélioration de ses infrastructures. Au 13 juillet 2020, 68 pour cent du portefeuille de biens de l'Agence était évalué en état bon à passable et 32 pour cent en mauvais ou en très mauvais état. Le portefeuille peut être divisé en biens patrimoniaux et contemporains et les résultats de l'évaluation donnent une proportion de 54 pour cent des biens

patrimoniaux en état bon à passable; cette proportion est de 75 pour cent pour les biens contemporains. Les ensembles de données présentant les résultats de l'état, par catégorie de bien, pour les biens contemporains et les biens patrimoniaux ont été publiés sur le open.canada.ca.

## Actions

Au cours des cinq dernières années, Parcs Canada a investi dans plus de 900 projets pour améliorer l'état de son portefeuille de biens. Les projets terminés ou en cours comprennent, notamment :

La conservation et la restauration de biens patrimoniaux bâtis :

- Projet de conservation pluriannuel au lieu historique Province House ;
- Rénovation du théâtre Palace Grand dans le lieu historique national du Complexe-historique-Dawson ;
- Évaluation détaillée et rénovation des bâtiments patrimoniaux du lieu historique national de Port-Royal ;
- Rénovation de plusieurs biens patrimoniaux, y compris la maison Blanchette et le quai de Grande-Grave dans le parc national Forillon ;
- Rénovation de plusieurs bâtiments patrimoniaux sur le lieu historique national Fort Rodd Hill ;
- Travaux de rénovation du bâtiment du lieu historique national de la Maison-Maillou ;
- Rénovation des bâtiments patrimoniaux et des murs historiques du lieu historique national de Lower Fort Garry ;
- Réfection du dôme du phare du lieu historique national du Phare-de-Cap-Spear ;
- Rénovation de l'ancien lavoir du lieu historique national de Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais ;
- Amélioration de la protection incendie des bâtiments patrimoniaux aux lieux historiques nationaux de Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais, de Fort Langley et de Gulf of Georgia Cannery ;
- Réfection des fortifications avant au nord du lieu historique national de la Citadelle-d'Halifax ;
- Stabilisation des bâtiments patrimoniaux comme la tour du lieu historique national de Fort-Mississauga, du bâtiment du dépôt de Merrickville

du lieu historique national du Canal-Rideau et du lieu historique national du Musée-du-Parc-Banff ;

- Réfection des murs de contrescarpe sur le lieu historique national du Fort Henry ;
- Travaux de réfection des Fortifications de Québec, y compris des sections du mur, le mur de contrescarpe du ravelin Ouest de la Citadelle, l'enveloppe structurelle et la maçonnerie de la Redoute Dauphine et la balustrade de la terrasse Dufferin ; et,
- Rénovation de plusieurs bâtiments patrimoniaux sur le lieu historique national du Manoir-Papineau.

Rénovation et amélioration des infrastructures d'expérience du visiteur et de loisirs :

- Réfection ou amélioration du terrain de camping dans les parcs nationaux de Jasper, des Hautes terres du Cap-Breton, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Mont-Riding, de Banff, de Fundy et de la Mauricie ;
- Améliorations de l'aire d'utilisation quotidienne dans les parcs nationaux des Mille-Îles et des Lacs-Waterton ;
- Restauration des réseaux de sentiers dans les parcs nationaux de Pointe-Pelée, de la Peninsule-Bruce, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Wood Buffalo, et



Lieu historique national Province House (Photo : J. Sylvester)



Écluse de Smith Falls, Lieu historique national du Canal-Rideau (Photo : André Guindon)

dans la réserve de parc national Pacific Rim et le lieu historique national de Signal Hill ;

- Amélioration du ʔapsčiiik ʔašii (anciennement le sentier de la Côte-Ouest) dans la réserve de parc national Pacific Rim ;
- Rénovation des installations du complexe balnéaire du parc national de l'Île-du-Prince-Édouard ;
- Réhabilitation du terrain de camping du lac Cyprus dans le parc national de la Péninsule-Bruce ;
- Restauration des centres d'accueil des visiteurs des lieux historiques nationaux de Port au Choix, du homestead Motherwell et de Red Bay et des parcs nationaux des Lacs-Waterton, de Elk Island, de Terra Nova et de Pukaskwa ;
- Rénovation du Centre de découverte du parc national du Gros-Morne, du Centre d'observation du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, du Centre d'expérience du patrimoine du lieu historique national de la Citadelle-d'Halifax et du Centre d'interprétation du parc national Forillon ;
- Réfection ou amélioration des installations d'expérience du visiteur dans les parcs nationaux des Prairies, de Banff, de Terra Nova et de Prince-Albert et du lieu historique national de la Colline-Battle Hill-des-Gitwangaks ;
- Réfection des entrées du parc de la guérite Est du parc national Terra Nova, construction d'une

troisième voie au parc national de Jasper, réfection des entrées et des kiosques du parc national de l'Île-du-Prince-Édouard et de la guérite d'entrée (Niblock) du parc national de Banff ; et,

- Réfection des infrastructures administratives et opérationnelles des parcs nationaux de Fundy, de Pukaska, de Terra Nova, de la Mauricie et Forillon et du lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg.

Réfection et amélioration des voies navigables et des infrastructures marines :

- Remplacement du barrage de Bolsover, du barrage Talbot et du barrage du lac Mississauga du lieu historique national de la Voie-Navigable-Trent-Severn ;
- Réhabilitation du barrage Poonamalie du lieu historique national du Canal-Rideau ;
- Réhabilitation du barrage du lac Loon, du barrage nord du lac Drag, du barrage Kennesis, du barrage 8 de Meyers, du barrage de Bayview et du barrage de Coboconk du lieu historique national de la Voie-Navigable-Trent-Severn ;
- Réhabilitation des barrages en terre de la baie Thompsons, de Curtis et de Hurdons du lieu historique national de la Voie-Navigable-Trent-Severn;
- Réhabilitation du barrage évacuateur, du déversoir et de l'écluse Edmunds du lieu

historique national du Canal-Rideau ;

- Remplacement du pont fixe de Hog's Back et réhabilitation du pont tournant de Kingston Mills du lieu historique national du Canal-Rideau ;
- Réhabilitation des ponts tournants de Glen Ross et Hastings, des ponts fixes de port Severn, des ponts routiers de Swift Rapids du lieu historique national de la Voie-Navigable-Trent-Severn ;
- Remplacement des quais supérieurs et inférieurs des postes des écluses de Black Rapids et de Lower Nicholson du site historique national du Canal-Rideau ;
- Réhabilitation des parois du bassin de Smith Falls du lieu historique national du Canal-Rideau ;
- Réhabilitation des écluses 39, 40 et 41 du secteur nord et de l'approche inférieure des écluses 22, 23, 24, 25 et 26 du secteur de Kawartha du site historique national de la Voie-Navigable-Trent-Severn ;
- Réhabilitation de l'écluse 7 et des écluses 16 et 17 de Healey Falls du lieu historique national de la Voie-Navigable-Trent-Severn ;
- Réhabilitation de l'écluse de Narrows, de l'écluse 21 de Poonamalie, des écluses 26 et 27 d'Old Slys et de l'écluse 36 de Newboro du site historique national du Canal-Rideau ; et,
- Remplacement de la vanne de garde de Nassau du site historique national de la Voie-Navigable-Trent-Severn.

Réfection et amélioration des infrastructures de transport terrestre :

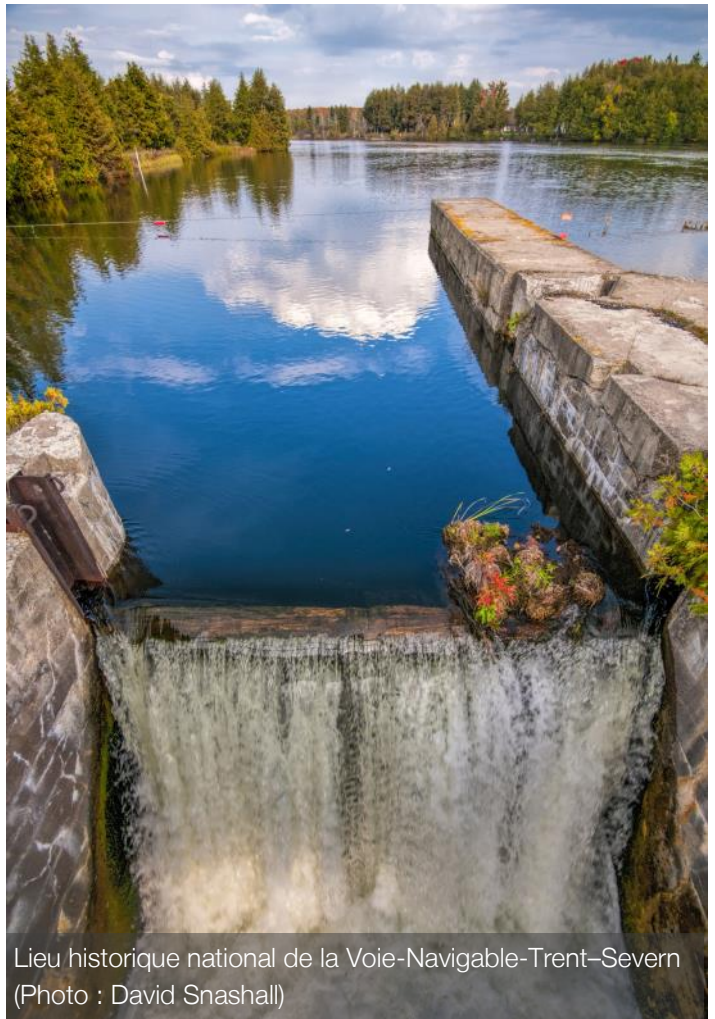
- Réfection et amélioration de l'autoroute transcanadienne dans les parcs nationaux de Banff, de Jasper et de Yoho ;
- Réfection des routes provinciales numérotées, y compris la route 5 dans le parc national Wood Buffalo, la route 114 dans le parc national de Fundy, la route 263 dans le parc national de Prince-Albert, la route 132 dans le parc national Forillon, la route 301 dans le parc national de Terra Nova ;
- Réfection du pont Big Brool le long de l'autoroute transcanadienne dans le parc national de Terra Nova;
- Remplacement du pont Deer Arm sur la route 430 dans le parc national du Gros-Morne et du pont du ruisseau Clyburn et du pont du ruisseau Effies de la Cabot Trail dans le parc national des Hautes

terres du Cap-Breton ;

- Réfection de la route, du pont et de l'infrastructure ferroviaire en raison d'inondation dans le parc national du Gros-Morne ;
- Réfection des voies touristiques spéciales, dont la route 93 dans le parc national de Banff, la route panoramique dans le parc national de La Mauricie ; et,
- Réfection des voies d'accès au parc national des Prairies, à la réserve de parc national Pacific Rim et au lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg,

Réfection et amélioration des infrastructures de services publics :

- Améliorations des systèmes d'aqueduc et d'égout dans le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard, dans la municipalité de Lake Louise et sur le lieu historique national du Phare-de-Cap-Spear ;
- Réfection de l'infrastructure de traitement des eaux usées dans les parcs nationaux de Prince-Albert, du Mont-Riding et d'Elk Island ;



Lieu historique national de la Voie-Navigable-Trent-Severn  
(Photo : David Snashall)

- Remplacement des réseaux de distribution d'eau potable dans le parc national de La Mauricie ;
- Réfection de la station de transfert d'eau du parc national de Jasper ; et,
- Réhabilitation des systèmes de communication radio du lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg et du parc national Wood Buffalo.

Parcs Canada a déployé des efforts concertés pour valider et mettre à jour l'information relative à son inventaire des biens patrimoniaux, saisis dans le système de gestion de l'information des biens de l'Agence. De plus, les mises à jour du système ont établi un lien plus efficace entre les biens patrimoniaux et les désignations patrimoniales correspondantes dans l'[Annuaire des désignations patrimoniales fédérales](#).<sup>XI</sup>

L'Agence évalue et met à jour périodiquement l'état de ses biens patrimoniaux. Les mises à jour sont également faites après une inspection ou à la fin de travaux majeurs sur le bien. L'Agence élabore également un cadre de priorisation des biens immobilisés culturels pour guider le processus

décisionnel relatif aux investissements dans les ressources culturelles bâties qui appartiennent à Parcs Canada ou sont administrées par Parcs Canada en fonction de leur potentiel stratégique.

L'Agence a augmenté la formation des employés relative au système de commande en cas d'incident, ainsi que la formation en matière d'intervention en cas de feux de forêt afin d'améliorer la capacité d'intervention de l'Agence en cas d'urgences et de catastrophes naturelles. Par exemple, l'Agence fait la promotion des programmes Préventif pour réduire les risques de feux de forêt attribuables à la gestion mécanique de la végétation et à l'utilisation de brûlage dirigé.

L'incendie de Kenow, en septembre 2017, a rasé 38 000 hectares, dont 19 303 hectares dans le parc national des Lacs-Waterton. Cet événement est l'une des plus importantes urgences environnementales de l'histoire de l'Agence. Le parc a été gravement touché par l'incendie : une superficie de plus de 38 pour cent du parc a brûlé et d'importants biens ont été durement endommagés ou détruits.

En septembre 2019, la tempête post-tropicale Dorian a durement touché les Maritimes. Dans le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard, le terrain de camping de Cavendish a perdu près de 80 pour cent de ses arbres et de deux à quatre mètres du littoral ont été érodés par l'onde de tempête. Le parc national et le lieu historique national de Kejimikujik ont également été durement touchés : 97 km de sentier d'arrière-pays, ainsi que des sites en arrière-pays, sont fermés en raison de la chute d'arbres et de débris.

Parcs Canada a entrepris des travaux d'évaluation, de planification et de surveillance pour déterminer les menaces aux lieux patrimoniaux attribuables aux changements climatiques. Les mesures entreprises pour atténuer les impacts comprenaient la réalisation d'évaluations des risques, la tenue d'ateliers sur l'adaptation aux changements climatiques, et la compilation et l'échange de connaissances et de pratiques exemplaires de bonne intendance de lieux patrimoniaux dans le contexte des changements climatiques.

Pendant la période couverte par le rapport, l'Agence a mis à jour et amélioré l'outil de priorisation d'approbation de projet fondé sur les leçons apprises et les commentaires des intervenants et visant à mieux refléter les priorités du gouvernement du Canada et de l'Agence comme l'écologisation et l'accessibilité.



Une tente oTENTIK au terrain de camping Whistlers, au parc national Jasper. (Photo : Ryan Bray)

Parcs Canada a également continué à apporter des améliorations à son système de gestion de l'information sur les biens nationaux pour faire en sorte que l'information complète, exacte et opportune est accessible pour soutenir le processus décisionnel à tous les paliers de l'organisation. L'information saisie dans le système comprend l'emplacement, la catégorie et le type de bien, la valeur patrimoniale, la valeur de remplacement réelle, l'état du bien et les interventions d'immobilisation et d'entretien. La qualité de l'information sur le bien a été améliorée par la maintenance active de l'information pour l'ensemble de l'inventaire des biens bâtis, ce qui améliore la capacité de l'Agence à planifier et prioriser les travaux d'immobilisation, ainsi que les activités de fonctionnement et entretien. De plus, un nouvel ensemble d'applications dans le système de gestion de l'information sur les biens a été activé pour la planification, le suivi et la surveillance de l'inspection législative obligatoire, les activités d'essai et de maintenance. La communauté des biens de l'Agence a participé à des ateliers organisés régulièrement pour assurer la formation cohérente et opportune des utilisateurs du système.

## Principaux enjeux et perspectives

Grâce à des investissements importants dans l'infrastructure au cours des cinq dernières années, Parcs Canada a réussi à renouvelé une partie importante de son inventaire d'actifs bâtis. Le financement disponible aidera l'Agence à poursuivre la

mise en œuvre des projets d'infrastructure pour avancer les travaux restants reportés et pour améliorer ou maintenir l'état de ses actifs contemporains et des structures patrimoniales.

Les gardiens des actifs fédéraux sont encouragés à élaborer des stratégies de soutien à une approche de gestion prospective et stratégique des actifs immobiliers. La toute première stratégie du portefeuille d'actifs immobiliers, élaborée par Parcs Canada en 2020-2021, établit l'orientation et les priorités stratégiques à long terme du portefeuille d'actifs immobiliers de l'Agence et aidera au soutien et aux investissements directs à une gestion d'actifs d'immobilisation appropriée et durable. Le processus décisionnel visant les investissements priorisera non seulement la prise en compte de l'état de l'actif, mais s'appuiera également sur les propositions de rebâtir en mieux en veillant à incorporer les priorités du gouvernement du Canada, y compris la réduction des gaz à effet de serre et la résilience aux changements climatiques, l'accessibilité, l'inclusivité et la réconciliation avec les peuples autochtones.

La capacité de l'Agence à maintenir son portefeuille d'actifs bâtis en respectant les normes de l'industrie et à permettre la prestation des programmes et des services devra être soutenue par un financement à long terme. Pour soutenir l'atteinte des objectifs établis dans la stratégie de portefeuille d'actifs immobiliers, l'Agence continuera à élaborer une stratégie à long terme de durabilité des actifs et un plan de mise en œuvre connexe pour la gestion de son portefeuille d'actifs bâtis et le soutien à la prestation de programmes et de services à long terme.



Lieu historique national des Fortifications-de-Québec (Photo : Éric Le Bel)



Parc national du Gros Morne (Photo : Chris Reardon et Dale Wilson)

## Expérience du visiteur

### Contexte

Le mandat de Parcs Canada ne se limite pas à la protection et à la préservation des lieux patrimoniaux nationaux, mais s'étend également à offrir aux Canadiens et aux visiteurs étrangers la possibilité d'en profiter. Parcs Canada facilite l'appréciation des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation de diverses façons. L'Agence offre des expériences en mode numérique et la découverte de récits sur ces lieux présentés par des partenaires et dans les médias. Le terme « expérience du visiteur » renvoie aux interactions dans le contexte d'une visite sur place des lieux administrés par Parcs Canada. Il couvre le cycle entier de la visite, soit l'inspiration initiale de la visite, la planification du voyage, l'arrivée et les expériences vécues pendant la visite, le départ et les souvenirs conservés de l'expérience vécue, ainsi que le récit des expériences raconté à la famille et aux amis.

Des expériences mémorables, vécues par les visiteurs, grâce à des services, des activités et des programmes de qualité offerts par un personnel compétent, passionné et connaisseur, contribuent à renforcer la connexion établie entre les visiteurs, canadiens et internationaux, et les lieux administrés par Parcs Canada. Ces expériences peuvent également mener à l'acquisition de connaissances, à des expériences de croissance personnelle et à des bénéfices pour la santé physique et mentale. En renforçant la connexion ressentie par les Canadiens à la découverte des lieux patrimoniaux nationaux, Parcs Canada aide à susciter l'enthousiasme envers le patrimoine naturel et culturel du Canada et à créer une culture de bonne intendance et de respect de ces lieux.

### État de l'expérience du visiteur

En encourageant les Canadiens à visiter les lieux administrés par Parcs Canada et en fournissant aux visiteurs l'information et les moyens leur permettant d'en profiter, Parcs Canada leur donne l'occasion d'établir une connexion durable au patrimoine naturel et culturel.

Les visites des lieux patrimoniaux canadiens sont motivées par diverses raisons. Pour plusieurs, ces lieux offrent un endroit agréable où passer du temps entre amis ou en famille ou de nouvelles occasions d'aventure ou d'apprentissage. Pour certains, une visite dans un parc national ou un lieu historique national est un moment de détente et de ressourcement, et pour d'autres, la visite est le voyage d'une vie ou la célébration d'un moment important dans une destination emblématique. Peu importe la motivation, Parcs Canada permet à des milliers de visiteurs d'apprécier les lieux du patrimoine national, chaque jour. Au cours des cinq dernières années, les lieux patrimoniaux nationaux ont connu leur plus haut et leur plus bas taux de fréquentation en vingt ans. En 2016-2017, le nombre de visites-personne a atteint 24,7 millions. La fréquentation est passée à 27,3 millions en 2017-2018, grâce à l'admission était gratuite offerte par le gouvernement du Canada dans le cadre de la célébration nationale du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération. Le nombre de visites-personne s'est stabilisé à environ 25 millions en 2018-2019 (25,1 millions) et en 2019-2020 (24,9 millions) avant de chuter à son plus bas depuis

des décennies en 2020-2021 (17,0 millions) en raison des exigences de santé publique et des ajustements aux services de Parcs Canada rendus nécessaires pour réduire les risques liés à la pandémie de COVID-19 pour les visiteurs et les employés. Globalement, la fréquentation est restée généralement stable pendant la période de cinq ans, à l'exception de deux années correspondant à des circonstances extraordinaires qui ont influencé le nombre de visites-personne de manière exceptionnelle. Parcs Canada utilise quatre indicateurs pour mesurer l'état de l'expérience du visiteur : 1) la fréquentation, 2) l'agrément, 3) le degré de satisfaction, 4) l'apprentissage. Ces indicateurs sont mesurés dans certains lieux.

Le degré de satisfaction, l'agrément et l'apprentissage sont interdépendants et contribuent ensemble à l'établissement d'une connexion entre les visiteurs et les lieux patrimoniaux et d'un soutien à la conservation du patrimoine; toutefois, chacun de ces indicateurs mesure un aspect différent de l'expérience du visiteur. L'agrément est associé à tout ce que le visiteur a pu ressentir de façon positive sur le plan spirituel, physique, intellectuel ou émotionnel lors de son expérience, tandis que la satisfaction est une mesure subjective fondée sur une évaluation individuelle et personnelle des expériences vécues par rapport aux attentes initiales. L'apprentissage est lié à l'impression qu'a une personne d'avoir acquis des connaissances lors de sa visite d'un lieu patrimonial. Les occasions de détente et de stimulation des sens à la vue d'un paysage, ainsi que les activités récréatives, sont les principales sources d'agrément des visiteurs

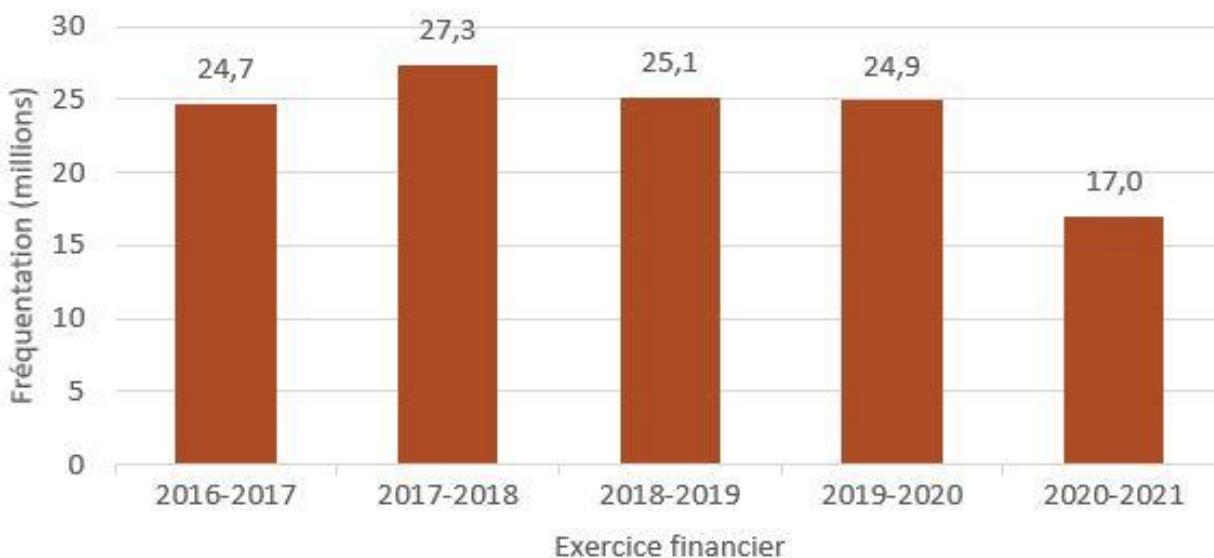
dans les parcs nationaux. Les gens qui visitent les lieux historiques nationaux, en particulier, apprécient l'interaction avec le personnel et les occasions d'apprentissage.

Au cours des cinq dernières années, Parcs Canada a mesuré le rendement au niveau local en 2016, 2018 et 2019 et au niveau national en 2017 et 2020. Le taux de rendement moyen obtenu des évaluations locales était de 96 pour cent pour le degré de satisfaction, de 96 pour cent pour l'agrément et de 75 pour cent pour l'apprentissage (66 pour cent dans les parcs nationaux et 92 pour cent dans les lieux historiques nationaux).

En 2017 et 2020, tant le degré de satisfaction que l'agrément étaient élevés. Le degré de satisfaction et l'agrément étaient de 90 pour cent et de 94 pour cent, respectivement en 2017, alors qu'ils étaient de 91 pour cent et de 89 pour cent respectivement en 2020.

L'apprentissage obtenait 62 pour cent en 2017, soit 54 pour cent pour les parcs nationaux et 76 pour cent pour les lieux historiques nationaux, bien que l'apprentissage, pour les visiteurs qui en étaient à leur première expérience, était beaucoup plus élevé aux deux endroits, soit 74 pour cent et 90 pour cent, respectivement. Il était toutefois difficile de mesurer l'apprentissage en 2017 en raison des délais entre la visite et le moment où l'indicateur a été mesuré. L'apprentissage n'a pas été mesuré en 2020 en raison de l'accès limité aux activités d'interprétation sur place rendu nécessaire pour limiter les risques de propagation de la COVID-19 aux visiteurs et au personnel.

## Fréquentation aux lieux administrés par Parcs Canada







Intéraction entre personnel et visiteur avec masques pendant la pandémie COVID-19 (Photo : Zoya Lynch)

En 2020, le plein air est devenu un exécutoire pour des millions de Canadiens. Le gouvernement du Canada a offert l'accessibilité aux parcs nationaux et aux lieux historiques nationaux pendant la pandémie de COVID-19, soit des occasions de sortie pendant la pandémie. La majorité des visiteurs ont eu l'impression d'un sens de la normalité (82 pour cent) dans ces lieux pendant une période stressante et l'accès a joué un rôle important pour favoriser la santé mentale (80 pour cent). En 2020, les visiteurs ont choisi ces lieux parce qu'ils les jugeaient sécuritaires (87 pour cent) et la majorité était satisfaite des mesures de santé et de sécurité offertes sur place (84 pour cent) par Parcs Canada pour que les employés, les visiteurs et le public se sentent bien.

## Actions

Parcs Canada présente des programmes destinés à de vastes audiences, mais également une offre de programmes pour accueillir tous les visiteurs, d'où qu'ils viennent, dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. Notamment, grâce à une collaboration avec le Collège Mohawk, le lieu historique national du NCSM *Haïda* a offert un programme d'interprétation en plusieurs langues pour faciliter la connexion avec les visiteurs locaux dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais. À lieu historique national de la Maison-Commemorative-Béthune, une visite autoguidée était offerte en mandarin pour favoriser la connexion avec les nombreux Canadiens d'origine chinoise et les visiteurs de l'étranger qui viennent à la Maison-

Commemorative-Béthune chaque année.

Parcs Canada collabore également étroitement avec les collectivités et les partenaires autochtones pour offrir des expériences culturelles autochtones dans divers endroits, partout au pays. L'Agence facilite également l'utilisation des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation par les collectivités autochtones. Les expériences culturelles autochtones reconnaissent et célèbrent les peuples autochtones qui ont été, depuis des temps immémoriaux, les gardiens des terres, des eaux et des glaces qui constituent désormais le Canada. Ces expériences aident les visiteurs à bien comprendre et à apprécier pleinement les cultures et l'histoire autochtones, ainsi que la science, le savoir et les traditions autochtones. La facilité d'utilisation des lieux patrimoniaux par les peuples autochtones aide à rétablir les connexions aux territoires ancestraux et peut revivifier la culture et les connaissances et leur transfert intergénérationnel.

Les jeunes et les familles sont d'importantes audiences pour Parcs Canada. Le programme Xplorateurs, une activité d'apprentissage, continue d'établir une connexion entre les enfants et leurs parents, et les lieux historiques d'une manière qui tient compte des besoins de la famille; certaines familles se donnent même l'objectif d'explorer le plus grand nombre de parcs nationaux et de lieux historiques nationaux que possible pour participer au programme. Le programme Initiation au camping a été étendu au fil des cinq dernières années pour aider un plus grand nombre de familles et de jeunes

à acquérir des compétences, des connaissances et de la confiance afin de profiter du plein air en toute confiance et en toute sécurité. Au cours des cinq dernières années, plus de 300 000 Canadiens ont participé à plus de 2 300 heures d'activités d'initiation au camping partout au pays.

En 2017, pour célébrer le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération canadienne, le gouvernement du Canada a offert l'entrée gratuite aux lieux historiques nationaux, aux parcs nationaux et aux aires marines nationales de conservation. Cette occasion inégalée donnait la possibilité à des millions de personnes de découvrir les lieux patrimoniaux et a facilité l'établissement d'une connexion durable à ces lieux, peu importe qu'elles aient, ou non, fait une visite. Ces centaines de millions de connexions – prenant la forme d'impressions, de pouces en l'air sur les médias sociaux, d'abonnements aux bulletins, de participation aux concours et d'appels téléphoniques – ont été facilitées par les activités de sensibilisation, les célébrations, les collaborations et les initiatives médiatiques où les Canadiens présentaient fièrement les lieux du patrimoine national. Environ un ménage canadien sur cinq a fièrement affiché sa carte d'entrée Découverte de Parcs Canada dans le pare-brise. Le contenu numérique et les autres contenus médiatiques ont aussi contribué à encourager les Canadiens à sortir des sentiers battus et à explorer des lieux patrimoniaux

moins connus et moins fréquentés.

L'intérêt et l'engouement pour la nature et la culture commencent à un jeune âge. En 2018, Parcs Canada a commencé à offrir l'admission gratuite à tous les visiteurs de moins de 18 ans. Parcs Canada poursuit également sa collaboration avec l'Institut de la citoyenneté canadienne, et offre aux nouveaux citoyens canadiens, à l'obtention de la citoyenneté, l'admission gratuite aux lieux patrimoniaux nationaux pendant un an, par le biais du programme et de l'application mobile Canoo de l'Institut. En offrant cette gratuité aux jeunes et aux nouveaux citoyens, le gouvernement du Canada encourage les générations futures de gardiens des trésors patrimoniaux canadiens et aide à renforcer la connexion des nouveaux citoyens au patrimoine naturel et culturel de leur pays.

Parcs Canada joue un rôle vital dans les collectivités et soutient les moyens de subsistance des Canadiens. L'Agence reste fermement engagée avec les partenaires locaux, les entreprises, les fournisseurs de services et les dirigeants de l'industrie en vue de gérer la fréquentation d'une manière durable et à offrir des expériences de qualité. L'Agence travaille avec divers partenaires aux paliers local et national pour soutenir le tourisme durable, notamment Destination Canada, l'Association touristique autochtone du Canada, l'Association de l'industrie touristique du Canada et la Travel Media Association of Canada.



Réserve de parc national des Îles-Gulf (Photo : Fritz Mueller)



Parc national de Prince Albert (Photo : Wayne Lynch)

## Principaux enjeux et perspectives

La fréquentation des lieux patrimoniaux nationaux a été généralement stable au cours des cinq dernières années, après plusieurs années de croissance; toutefois, les circonstances exceptionnelles en 2017 et en 2020 ont mené, respectivement, à une augmentation et une diminution du nombre de visiteurs. La planification attentive a aidé l'Agence à gérer ces deux situations particulières. En fait, Parcs Canada a été reconnu par les agences de presse nationales pour la profondeur de sa planification et de sa préparation à la gestion des visiteurs en 2017. En 2020, les médias ont également reconnu les mesures mises en place par Parcs Canada pour minimiser les risques pour la santé et la sécurité des visiteurs découlant de la pandémie mondiale de COVID-19.

Parcs Canada continue d'élaborer des programmes et des services nouveaux et innovateurs pour encourager les Canadiens, notamment les jeunes, les familles et les nouveaux arrivants, à découvrir et apprécier la nature, l'histoire et la culture. Afin d'offrir des expériences de grande qualité, l'Agence continuera de renouveler et de diversifier les occasions d'expérience du visiteur et de collaborer avec d'autres intervenants pour répondre aux attentes et aux besoins du public. Elle continuera de renouveler les programmes d'interprétation en favorisant tout particulièrement les connexions

significatives avec la nature et l'histoire. Parcs Canada investit également pour offrir des lieux, des produits et des expériences accueillants, inclusifs et accessibles, sans égard à la capacité, à l'identité ou aux conditions sociodémographiques des visiteurs. De plus, l'Agence continuera d'améliorer l'infrastructure offerte aux visiteurs pour qu'ils aient des expériences sécuritaires et agréables, tout en incorporant des solutions écologiques pour renforcer la résilience de ses activités aux aléas du climat.

Parcs Canada est responsable de la majorité du réseau étendu des sites du patrimoine naturel et culturel au Canada. Ces destinations emblématiques attirent des visiteurs provenant de partout au pays et au monde, qui contribuent à l'économie locale, régionale et nationale. À titre de participant important au tourisme local et régional, Parcs Canada doit rester à l'affût des tendances et des changements dans le secteur du tourisme et des percées en matière de prestation de service. L'Agence continuera à proposer des offres innovatrices et à travailler en collaboration et en partenariat avec les entrepreneurs locaux de l'industrie touristique et les collectivités partout au pays. La pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif important sur l'industrie touristique canadienne, et il lui faudra plusieurs années pour s'en relever. Parcs Canada travaillera en collaboration avec les partenaires fédéraux et locaux au cours des prochaines années pour aider l'industrie à se rétablir et soutenir le gain-pain des entreprises locales et des membres de la collectivité.



Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (Photo : N. Boisvert)

# Appréciation et soutien du public et connaissance des lieux patrimoniaux

## Contexte

Parcs Canada accroît la notoriété des lieux du patrimoine naturel et culturel et amène les Canadiens à s'y intéresser dans leur milieu de vie et de travail. En encourageant la population canadienne à fréquenter ses sites et en lui fournissant l'information et les moyens de les apprécier, Parcs Canada permet à un plus grand nombre de Canadiens de vivre des expériences en plein air et de découvrir notre patrimoine. Susciter l'intérêt et la participation des jeunes du Canada, des gens vivant en milieu urbain et des Néo-Canadiens est une priorité stratégique de l'Agence. Grâce à des initiatives appropriées et efficaces de promotion des lieux patrimoniaux nationaux et de sensibilisation, Parcs Canada contribue à renforcer l'appréciation et la reconnaissance de ces lieux et à faire connaître son important mandat de protection et de préservation de ces lieux. En proposant ces activités de sensibilisation et de promotion, Parcs Canada favorise une meilleure connaissance de ces lieux et renforce la connexion entre les Canadiens et les lieux du patrimoine national.

## État de l'appréciation et du soutien du public

Pour découvrir et apprécier les lieux patrimoniaux, le public canadien doit d'abord en avoir connaissance. Au cours des cinq dernières années, la proportion des Canadiens qui ont entendu parler de Parcs Canada a atteint des sommets depuis que les données ont commencé à être compilées en 2010. La notoriété de

Parcs Canada et des travaux de Parcs Canada est passée de 83 pour cent en juin 2016 à 90 pour cent en juin 2020, juste avant la pandémie de COVID-19.

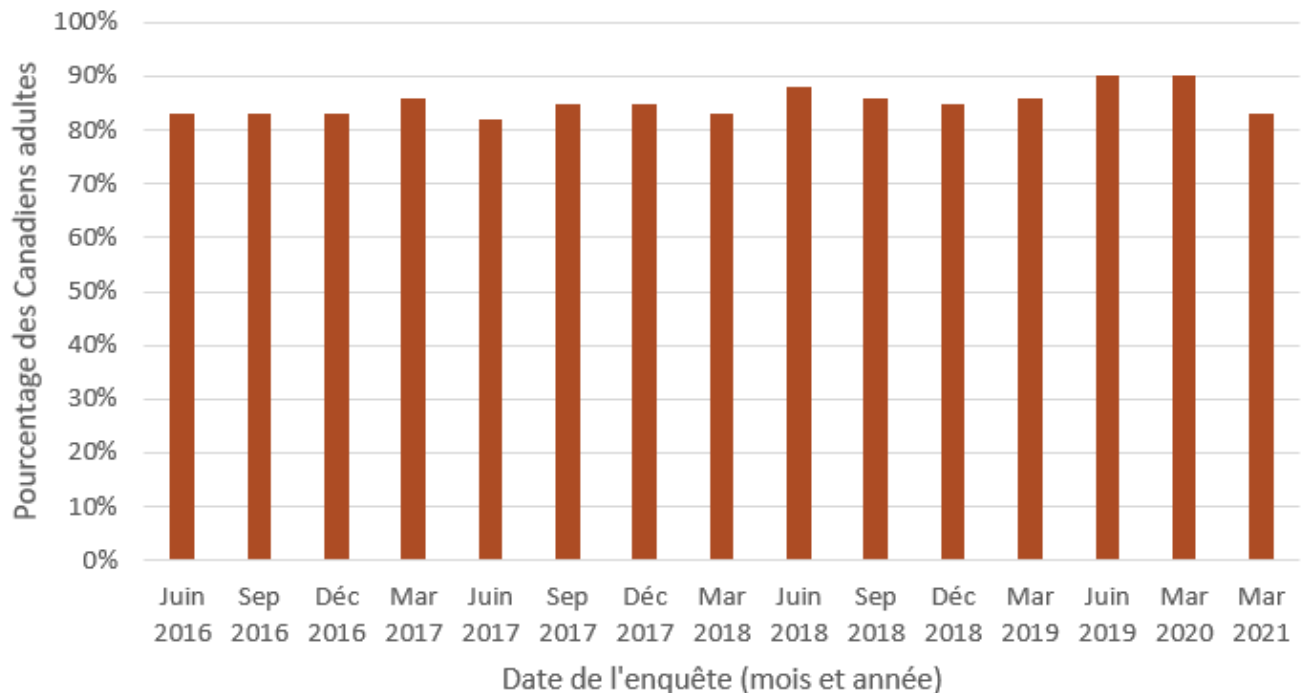
La tendance souligne qu'une présence solide et constante aide à maintenir Parcs Canada en excellente position dans l'esprit des Canadiens. Les campagnes de promotion et de publicité, le contenu multimédia, les initiatives de sensibilisation, les célébrations et les relations proactives avec les médias sur plusieurs plateformes numériques et en personne ont aidé à accroître la notoriété et à établir une connexion entre les Canadiens et la nature et l'histoire de différentes manières, qui contribuent à favoriser l'appréciation et le soutien.

Parcs Canada mesure l'appréciation et le soutien du public au moyen d'indices qui portent sur les connaissances, le comportement et les valeurs, selon un cycle pluriannuel allant de 2009 à 2018. De 2014 à 2018, les statistiques révèlent une augmentation de l'appréciation et du soutien. En 2014, 66 pour cent des Canadiens appréciaient l'importance des lieux patrimoniaux et 82 pour cent ont appuyé leur protection et leur présentation. En 2018, 72 pour cent des Canadiens appréciaient l'importance des lieux patrimoniaux et 90% étaient en faveur de leur protection et de leur présentation.

## Actions

L'Agence a fait de grands progrès en ce qui concerne la croissance et la diversification de l'intérêt et du soutien envers la conservation. Elle tire également parti de l'expertise et des ressources de ses partenaires pour mobiliser et connecter les Canadiens là où ils vivent, travaillent et jouent. Les succès des

## Canadiens adultes qui connaissent Parcs Canada



quelques dernières années ont accru la notoriété et l'influence de Parcs Canada, ce qui a eu un effet positif sur la mobilisation des Canadiens et d'autres intervenants relativement à la conservation et l'histoire. Grâce à son concept axé sur le client, le site Web de Parcs Canada fait partie des sites Web du gouvernement du Canada les plus consultés. Ce site est la destination la plus populaire de l'Agence. Le rôle des médias sociaux a également augmenté au cours des cinq dernières années; à elles seules, deux campagnes de médias sociaux en 2017 ont généré 20 millions de contacts. Pour maintenir l'élan et le profil positif obtenus après les célébrations et l'admission gratuite en 2017, Parcs Canada a lancé une campagne promotionnelle nationale (450 000 kilomètres carrés de souvenirs) de deux ans (2018-2020) qui a atteint environ 30 millions de personnes. Grâce à un partenariat avec Google Street View, plus d'un milliard d'internautes, partout au monde, ont découvert un des parcs les plus éloignés du Canada, le parc national Quttinirpaaq, au Nunavut. Le concours national, Découvrir le Canada, qui permettait de gagner un voyage pour quatre personnes dans les destinations de Parcs Canada et visait à faire connaître le patrimoine naturel et culturel, a attiré plus de deux millions de participants depuis son lancement en 2017.

Pour tirer parti de sa notoriété croissante et mobiliser les Canadiens à propos des enjeux touchant la nature, Parcs Canada a lancé, en 2018, une campagne

promotionnelle axée sur la science et la conservation, Parcs en coulisse. Cette formule innovatrice a réussi à attirer l'attention et à stimuler l'intérêt et l'enthousiasme du public pour les travaux de science et de conservation de l'Agence. Cette campagne a permis aux Canadiens de plonger au cœur du paysage de conservation de Parcs Canada en leur présentant des gens et leurs récits. La campagne Parcs en coulisse a atteint deux millions de personnes, et les vidéos associés qui ont été produits ont été vus par plus de deux millions d'internautes sur les médias sociaux.

Parcs Canada continue d'atteindre les Canadiens où ils vivent, travaillent et jouent par le biais de programmes de sensibilisation et d'éducation dans les grands centres urbains et les plus petites villes partout au Canada. En 2018, ces efforts ont permis à Parcs Canada d'interagir directement avec plus d'un demi-million de Canadiens. Les programmes nationaux à l'intention des jeunes (p. ex., les jeunes ambassadeurs de Parcs Canada, les clubs étudiants et les canaux de médias sociaux #ParcsÀVie) ont permis à des dizaines de milliers de jeunes canadiens d'établir une connexion et de découvrir Parcs Canada et les lieux patrimoniaux.

De plus, Parcs Canada a étendu la sensibilisation par le biais de collaborations avec des organismes comme Students on Ice et la Société géographique royale du Canada, entre autres. La pandémie de COVID-19 a mis sur pause la majorité des activités de sensibilisation et d'éducation tenues en personnes, et

créé la nécessité pour l'Agence de revoir sa façon de mobiliser les Canadiens. Au moyen de programmes de vidéo en direct, des dizaines de milliers de personnes ont interagi avec le personnel de Parcs Canada et exploré les lieux patrimoniaux. La Traversée virtuelle du Canada, un programme collaboratif, a permis de faire entrer des récits sur le patrimoine naturel et culturel dans les maisons et les salles de classe et rejoint environ 65 000 enfants d'âge scolaire.

Les Canadiens continuent d'exprimer leur passion pour les lieux patrimoniaux en y jouant un rôle bénévole. Entre 2016 et 2020, des bénévoles ont fourni plus 519 000 heures. Ces occasions de bénévolat permettent aux Canadiens de participer à des événements spéciaux, des reconstitutions historiques, des activités de conservation, des travaux archéologiques et des activités de surveillance des espèces en péril, entre autres activités. Parcs Canada remercie les nombreux bénévoles qui aident à conserver, renouveler et faire découvrir les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation, tant aux Canadiens qu'au monde entier.

Chaque année, Parcs Canada célèbre les anniversaires d'importance nationale pour promouvoir l'acquisition de connaissances et la compréhension. Ces anniversaires aident les Canadiens à établir un lien avec leur histoire, leur patrimoine et les accomplissements communs qui ont façonné le pays. Les désignations historiques, les programmes de commémoration et les activités de sensibilisation dans la collectivité, comme Héros de chez nous, permettent chaque année à des millions de Canadiens de connaître l'histoire. Depuis son lancement, le programme Héros de chez nous a reconnu plus de 120 personnes représentant la société canadienne pendant les guerres mondiales, soit des hommes et des femmes de tous âges, issus de différentes minorités et ayant vécu la guerre. La commémoration vise à aider les Canadiens à établir une connexion avec l'histoire

et le patrimoine, y compris le patrimoine autochtone du Canada.

## Principaux enjeux et perspectives

Pour capter l'imagination des Canadiens et susciter l'étincelle d'enthousiasme qui lie les Canadiens à leurs lieux patrimoniaux nationaux, Parcs Canada tentera d'atteindre les Canadiens où ils vivent, travaillent ou jouent. Le Canada est une nation de plus en plus urbaine et diverse, et Parcs Canada continuera à mobiliser les Canadiens des centres urbains et les Canadiens ayant divers antécédents et expériences. L'Agence s'appuiera encore sur des initiatives de partenariats stratégiques, des événements spéciaux, des anniversaires et des célébrations et des activités médiatiques ciblées pour leur présenter des récits intégrés dans les lieux patrimoniaux de manières significatives.

Au cours des cinq dernières années, Parcs Canada a suscité un fort engouement chez les Canadiens. L'Agence a amélioré et stimulé la mobilisation de ses abonnés sur les médias sociaux, en renforçant la marque Parcs Canada et en augmentant le nombre d'abonnés à ses divers comptes de médias sociaux et à ses bulletins numériques. Cette sensibilisation donne à Parcs Canada une position enviable pour mener des activités de mobilisation sur des enjeux liés à la nature et à l'histoire. Parcs Canada améliorera ses récits et le contenu relatif à la science, aux changements climatiques et à l'histoire sur les plateformes numériques et traditionnelles et les intégrera dans les programmes de sensibilisation pour susciter l'intérêt et la découverte du passé et du présent du Canada, Parcs Canada mobilisera également les collectivités autochtones pour qu'elles puissent communiquer leurs récits, leurs points de vue et leurs contributions au patrimoine naturel et culturel du pays,



Parc national Fundy (Photo : J. Pleau)

## Glossaire

**Agrément** : pourcentage des visiteurs qui ont aimé leur visite d'un site patrimonial administré par Parcs Canada. L'agrément est associé à tout ce que le visiteur a pu ressentir de façon positive sur le plan spirituel, physique, intellectuel ou émotionnel lors de son expérience.

**Appréciation du public** : pourcentage des Canadiens qui apprécient l'importance des sites patrimoniaux administrés par Parcs Canada.

**Apprentissage** : pourcentage des visiteurs qui ont reconnu avoir acquis des connaissances au sujet des aspects naturels ou culturels d'un endroit administré par Parcs Canada.

**Appui des intervenants et des partenaires** : pourcentage des intervenants et des partenaires de Parcs Canada qui appuient la protection et la présentation des sites patrimoniaux administrés par Parcs Canada.

**Appui du public** : pourcentage des Canadiens qui appuient la protection et la présentation des sites patrimoniaux administrés par Parcs Canada.

**Fréquentation** : nombre de personnes qui ont visité un lieu patrimonial administré par Parcs Canada pendant une année donnée. Pour la production du rapport portant sur la fréquentation, le nombre de visiteurs est calculé selon la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2021.

**Intégrité commémorative** : la condition ou l'état d'un lieu historique national qui a conservé la valeur patrimoniale pour laquelle il a été désigné, soit l'état souhaité pour un site historique national. L'intégrité commémorative d'un lieu historique national est assurée lorsque les ressources directement liées aux motifs de la désignation à titre

de lieu historique national ne sont pas endommagées ou menacées; les raisons de la désignation à titre de lieu historique national sont efficacement communiquées au public; et les valeurs patrimoniales du site (y compris celles qui ne sont pas liées aux motifs de la désignation en tant que lieu historique national) sont respectées dans toutes les décisions et actions concernant le site.

**Intégrité écologique** : l'état d'un parc jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie et qui sera vraisemblablement maintenu, notamment les éléments abiotiques, la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que le rythme des changements et le maintien des processus écologiques. *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, par. 2(1).

**Ressource culturelle** : un ouvrage humain, un objet ou un lieu dont on peut déterminer, sur la base de sa valeur patrimoniale, qu'il est directement associé à un ou plusieurs aspects importants de l'histoire et de la culture humaine. La valeur patrimoniale d'une ressource culturelle réside dans les éléments tangibles ou intangibles qui en définissent le caractère. Les ressources culturelles associées aux lieux patrimoniaux dont Parcs Canada assure la protection sont divisées en deux catégories :

1. Les ressources culturelles d'importance historique nationale ont une relation directe avec les motifs de la désignation d'un lieu historique national.
2. Les ressources culturelles ayant une valeur patrimoniale n'ont pas de lien direct avec les motifs de la désignation d'un lieu historique national, mais se rapportent à des aspects importants de l'histoire humaine ou à la

signification culturelle d'un lieu patrimonial dont Parcs Canada assure la protection.

**Satisfaction :** pourcentage des visiteurs qui sont satisfaits; une mesure subjective fondée sur l'évaluation personnelle d'un individu de la façon dont sa visite dans un lieu patrimonial administré par Parcs Canada a répondu à ses attentes.

**Sensibilisation :** pourcentage de Canadiens qui sont en mesure a) de reconnaître Parcs Canada

comme étant l'organisme responsable des sites patrimoniaux (notoriété spontanée); b) d'affirmer qu'ils ont déjà entendu parler de Parcs Canada (notoriété assistée).

**Zones autochtones protégées et conservées :** terres, eaux et glace dans les endroits où l'autorité autochtone est un attribut définitoire dans les décisions et les mesures qui protègent et conservent une zone.

## Définition de l'état des bâtiments et des ouvrages techniques

État	Évaluation de l'intégrité commémorative	Services de gestion des actifs
Bon	Stable. Pas de détérioration ou de perte appréciable d'éléments essentiels (p. ex., fondations, murs, toiture, drains), y compris les éléments caractéristiques.	Les lacunes repérées n'ont aucun impact ou ont un impact négligeable sur le rendement fonctionnel (ou le niveau de service) du bien. Aucun travail de remise en état prévisible ne sera requis tant que des travaux périodiques d'entretien préventif et que des travaux mineurs d'entretien correctif seront réalisés en temps opportun.
Passable	Détérioration ou perte mineure d'éléments essentiels (y compris les éléments caractéristiques) nécessitant certains travaux de correction; autres éléments exposés à des risques mineurs si l'état n'est pas amélioré dans les délais requis.	Les lacunes repérées ont un impact important sur le rendement fonctionnel (ou le niveau de service) du bien. Les lacunes observées pour chaque composant du bien n'étant pas liées, elles n'ont aucun effet néfaste cumulatif les unes sur les autres ou elles ont un effet néfaste cumulatif négligeable. Un ou plusieurs composants du bien nécessitent des travaux de remise en état qui n'entraîneront pas de fermeture prolongée du bien.
Mauvais	Les éléments essentiels (y compris les éléments caractéristiques) ne conservent plus le niveau de conception ou du but d'origine (lorsque ce but d'origine ou le rendement contribue à la valeur historique de la ressource) ou ne respectent pas les normes, au point où l'exploitation devrait être interrompue jusqu'à ce que l'état soit amélioré; d'autres éléments seront atteints si l'état n'est pas amélioré dans les délais requis; une détérioration anormale ou accélérée est évidente.	Un ou plusieurs composants nécessitent des travaux de remise en état dans la mesure où une intervention majeure est requise pour stabiliser, consolider, renforcer ou reconstruire le bien. Les lacunes observées pour chaque composant auront un effet néfaste cumulatif les unes sur les autres.
Très mauvais	Sans objet	À l'heure actuelle, le bien n'est pas sécuritaire ni utilisable ou il est instable, et le coût de sa réfection est probablement égal ou supérieur au coût de remplacement.



## Définition de l'état des sites et objets archéologiques

État	Sites archéologiques	Objets
Bon	Stable. Pas de dommage ou de détérioration appréciable de ressources archéologiques connues. En général, au moins 71 pour cent du lieu et de ses ressources archéologiques, puisqu'ils sont gérés par Parcs Canada, sont préservés.	Stable. L'objet est en bon état sur les plans structural, physique et chimique. Des mesures préventives de conservation et de préservation comme la surveillance, l'utilisation de matériaux d'entreposage et d'exposition adéquats, la sécurité, le nettoyage régulier, l'évaluation de la compatibilité de l'objet aux fins d'exposition/entreposage et l'entretien de base des objets mécanisés, ont été appliquées ou doivent l'être.
Passable	Détérioration ou dommages mineurs aux ressources archéologiques connues. En général, de 30 à 70 pour cent du lieu et de ses ressources archéologiques, puisqu'ils sont gérés par Parcs Canada, sont préservés.  Stable (↔) : Aucune mesure d'atténuation requise. Aucune menace active.  Menacé (↓) : Peuvent exiger des mesures de préservation ou d'atténuation ou une surveillance accrue.	L'objet a perdu de sa stabilité (perte, détérioration ou dommages mineurs), mais pourrait la retrouver si des mesures préventives de conservation et de préservation ou des mesures correctives de conservation sont prises.  Certains problèmes pourraient nécessiter des mesures immédiates, surtout si la cause est toujours active ou s'il y a un risque pour la sécurité de l'objet et des visiteurs.
Mauvais	Détérioration ou dommages majeurs aux ressources archéologiques connues. En général, de 1 à 29 pour cent du lieu et de ses ressources archéologiques, puisqu'ils sont gérés par Parcs Canada, sont préservés.  Stable (↔) : Aucune mesure d'atténuation requise. Aucune menace active.  Menacé (↓) : Nécessite des mesures urgentes de préservation ou d'atténuation (p. ex., récupération).	L'objet est instable. Il a subi une perte importante (sur le plan structural, physique ou chimique). Le degré d'intervention variera : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures préventives de conservation, préservation ou mesures correctives de conservation.</li> <li>• Conservation ou restauration complète. Les traitements peuvent s'avérer complexes et nécessiter une intervention majeure. Un objet en mauvais état peut demander du temps et des ressources.</li> </ul>



PARTIE

Lieu historique national de la Citadelle-d'Halifax (Photo : Dale Wilson)

C

Annexes



Réserve de parc national Pacific Rim (Photo : Scott Munn)

## Annexes

Des annexes contenant de l'information sur l'état des lieux historiques nationaux, parcs nationaux ou aires marines nationales de conservation individuels peut être trouvées sur le site-web de Parcs Canada aux liens suivants :

[Annexe I : État des lieux historiques nationaux administrés par l'Agence Parcs Canada](#)<sup>XII</sup>

[Annexe II : État des parcs nationaux](#)<sup>XIII</sup>

[Annexe III : Aires marines nationales de conservation](#)<sup>XIV</sup>



Lieu historique national du Canal-de-Chambly (Photo : Eric Lajeunesse )

## Notes de fin de texte

- I. La voie du changement : favoriser une culture de réconciliation au sein de Parcs Canada. <https://www.pc.gc.ca/fr/agence-agency/aa-ia/reconciliation>
- II. Des parcours à découvrir. <https://www.pc.gc.ca/fr/agence-agency/aa-ia/parcours-pathways>
- III. Conseil consultatif sur le patrimoine culturel autochtone.. <https://www.pc.gc.ca/fr/culture/autochtones-indigenes/conseil-council>
- IV. Unis dans la diversité : une voie vers la réconciliation. <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/fonctionpublique/mieux-etre-inclusion-diversite-fonction-publique/diversite-equite-matiere-emploi/cercle-savoir/unis-diversite.html>
- V. Projet de loi C-15, *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* . <https://www.parl.ca/LegisInfo/fr/projet-de-loi/43-2/c-15>
- VI. Réponse du ministre à la Table ronde 2020 du ministre sur Parcs Canada. <https://www.pc.gc.ca/fr/agence-agency/dp-pd/trm-mrt/rapport-2020-report#section-6-4>
- VII. La conservation des biens patrimoniaux fédéraux. [https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl\\_oag\\_201811\\_02\\_f\\_43200.html](https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201811_02_f_43200.html)
- VIII. Le cadre pour l'histoire et la commémoration. <https://www.pc.gc.ca/fr/lhn-nhs/plan/cadre-framework>
- IX. Plan directeur du parc urbain national de la Rouge 2019. <https://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/on/rouge/info/gestion-management/gestion-management-2019>
- X. Liste indicative des sites du patrimoine mondial au Canada. <https://www.pc.gc.ca/fr/culture/spm-whs/indicative-tentative>
- XI. Annuaire des désignations patrimoniales fédérales. <https://www.pc.gc.ca/fr/culture/dfhd>
- XII. Annexe I : État des lieux historiques nationaux administrés par l'Agence Parcs Canada. <https://www.pc.gc.ca/fr/docs/pc/rpts/elnhc-scnhp/2021/annexe-1-annex>
- XIII. Annexe II : État des parcs nationaux. <https://www.pc.gc.ca/fr/docs/pc/rpts/elnhc-scnhp/2021/annexe-2-annex>
- XIV. Annexe III : Aires marines nationales de conservation. <https://www.pc.gc.ca/fr/docs/pc/rpts/elnhc-scnhp/2021/annexe-3-annex>